

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Institut Royal Colonial Belge

BULLETIN DES SÉANCES

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

BULLETIJN DER ZITTINGEN

XIX — 1948 — 2



BRUXELLES

Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, rue des Paroissiens, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,
22, Parochianenstraat, 22.

1948

TABLE DES MATIÈRES. — INHOUDSTAFEL.

Section des Sciences morales et politiques. Sectie voor Morele en Politieke Wetenschappen.

	Pages. — Bladz.
Séance du 15 mars 1948	300
Zitting van 15 Maart 1948	301
Décès de M. Gennaro Mondaini	300
Overlijden van de heer Gennaro Mondaini	301
Présentation d'un travail par M. O. Louwers. — Voorlegging van een werk door de heer O. Louwers : Le Congrès Volta et ses travaux sur l'Afrique	300-301
Communication de M. J. Jadot. — Mededeling van de heer J. Jadot : A propos d'une phrase du baron Charles Liebrechts.	307
Concours annuel de 1950	302
Jaarlijkse wedstrijd voor 1950	303
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	302
Séance du 19 avril 1948	340
Zitting van 19 April 1948	341
Communication de M. F. Van der Linden. — Mededeling van de heer F. Van der Linden : La nouvelle législation sociale congolaise	345
Concours annuel de 1950	340
Jaarlijkse wedstrijd voor 1950	341
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	342
Séance du 24 mai 1948	376
Zitting van 24 Mei 1948	377
Communication de M. F. Dellicour. — Mededeling van de heer F. Dellicour : Le Général Tombeur de Tabora	382
Communication de M. N. Laude. — Mededeling van de heer N. Laude : Historique sommaire de la campagne de la Lindi.	411
Communication de M. L. Mottouille. — Mededeling van de heer L. Mottouille: Compte rendu d'un voyage en Nigérie	465
Note de M. A. Wauters. — Nota van de heer A. Wauters : A propos de la nouvelle législation sociale congolaise	476
Présentation d'une étude par M. Ed. De Jonghe. — Voorlegging van een studie door de heer Ed. De Jonghe : Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge.	483
Hommage d'ouvrages. — Present-exemplaren	378

Séance du 15 mars 1948.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. A. Wauters, directeur.

Sont en outre présents : le R. P. P. Charles, MM. E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller, A. Sohier, le R. P. J. Van Wing, membres titulaires; MM. A. Burssens, N. De Cleene, le comte B. de Lichtervelde, F. de Mûelenaere, V. Gelders, J. Jadot, N. Laude, F. Olbrechts, G. Smets, F. Van der Linden, membres associés, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances.

Absents et excusés : MM. J. Jentgen, G. Malengreau, A. Marzorati, P. Ryckmans, E. Van der Straeten.

Décès de M. Gennaro Mondaini.

(Venise, 16 février 1874-Rome, 2 février 1948.)

Devant les membres debout, le *Président* prononce l'éloge funèbre de M. Gennaro Mondaini, membre associé de la section, décédé à Rome le 2 février 1948.

M. O. Louwers veut bien se charger de rédiger la notice nécrologique destinée à l'*Annuaire*.

Le Congrès Volta et ses travaux sur l'Afrique.

Sur la proposition de M. O. Louwers, la section décide de publier dans les *Mémoires* in-8° de l'Institut, la communication présentée sous le titre précité, au cours de la séance du 26 janvier 1942. (Voir *Bulletin des Séances*, 1942, pp. 2 et 3.)

A propos d'une phrase du baron Charles Liebrechts.

M. J. Jadot résume l'étude qu'il a rédigée au sujet de la scène d'anthropophagie qui s'est passée à Riba-Riba, le

Zitting van 15 Maart 1948.

De zitting is geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de heer A. Wauters, directeur.

Zijn insgelijks aanwezig : E. P. P. Charles, de heren E. De Jonghe, F. Dellicour, Th. Heyse, O. Louwers, A. Moeller, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden; de heren A. Burssens, N. De Cleene, graaf B. de Lichtervelde, F. de Mûelenaere, V. Gelders, J. Jadot, N. Laude, F. Olbrechts, G. Smets, F. Van der Linden, buitengewoon leden, alsmede de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen.

Afwezig en verontschuldigd : de heren J. Jentgen, G. Malengreau, A. Marzorati, P. Ryckmans, E. Van der Straeten.

Overlijden van de heer Gennaro Mondaini.

(Venetië, 16 Februari 1874-Rome, 2 Februari 1948.)

De heer *Voorzitter* spreekt voor de rechtstaande vergadering de lijkrede uit van de heer Gennaro Mondaini, buitengewoon lid van de sectie, overleden te Rome de 2 Februari 1948.

De heer O. Louwers neemt het opstellen van de necrologische nota, voor het *Jaarboek* bestemd, op zich.

Het Congres Volta en zijn werken over Afrika.

Op voorstelling van de heer O. Louwers, beslist de sectie de mededeling voorgesteld gedurende de zitting van 26 Januari 1942, onder bovengenoemde titel, in de *Verhandelingenreeks* in-8° te laten drukken. (Zie *Bulletijn der Zittingen*, 1942, blz. 2 en 3.)

11 mai 1888, et dont la responsabilité aurait incombé, d'après le baron Ch. Liebrechts, à un des compagnons de Stanley, lors de son expédition à la recherche d'Emin-Pacha. (Voir p. 307.)

Concours annuel de 1950.

La section décide que le concours de 1950 portera sur la linguistique et les salaires dans les centres extra-coutumiers.

M. A. Burssens et le R. P. P. Charles sont respectivement désignés pour rédiger chacun une de ces deux questions.

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le *Secrétaire général* dépose sur le bureau les ouvrages suivants :
De *Secretaris-Generaal* legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Bulletin analytique de Documentation politique, économique et sociale contemporaine*, Presses universitaires de France, n° 5, Paris, septembre-octobre 1947.
2. *Cahiers coloniaux*, n° 1, Institut colonial de Marseille, Marseille, janvier 1948.
3. *Revue juridique du Congo belge*, n° 6, Organe de Doctrine, Jurisprudence et Documentation, Elisabethville, novembre-décembre 1947.
4. *Bulletin des Juridictions indigènes et du Droit coutumier congolais*, n° 6, Elisabethville, novembre-décembre 1947.
5. *Lovania*, Organe de l'Association des Anciens Étudiants de l'Université de Louvain, n° 12, Léopoldville, deuxième et troisième trimestres 1947.
6. DENUIT, D., *Le Congo d'aujourd'hui*, Office de Publicité, Bruxelles, 1947.
7. *Congopresse*, n° 11, Section Information, Léopoldville, 15 février 1948.
8. *Société Belge d'Études et d'Expansion*, n° 129, Œuvre de Collaboration Internationale de Documentation et de Vulgarisation économique et coloniale, Liège, janvier-février 1948.
9. *The Eastern Anthropologist*, Vol. 1, n° 2, The Ethnographic and Folk Culture Society, Lucknow, décembre 1947.

Over een zin van baron Charles Liebrechts.

De heer *J. Jadot* geeft een samenvatting van de studie die hij opgesteld heeft betreffende de scène van menseneterij die te Riba-Riba, de 11 Mei 1888 plaats greep, en die, volgens baron Ch. Liebrechts, te wijten was aan een der makkers van Stanley toen hij op zoek was naar Emin-Pacha. (Zie blz. 307.)

Jaarlijkse wedstrijd voor 1950.

De sectie beslist dat de wedstrijd voor het jaar 1950 op de taalkunde en op de wedden in extra-gewoonterechtelijke centnums zal betrekking hebben. De heer *A. Bursens* en de *E. P. P. Charles* worden respectievelijk aangesteld om elk één van deze twee vragen op te stellen.

De zitting wordt geheven te 16 u 15.

10. *Difesa Africana*, n° 1, Rivista internazionale illustrata degli africanisti, Rome, janvier-février 1948.
11. *Bulletin de l'Union des Femmes coloniales*, n° 120, Bruxelles, janvier 1948.
12. *Le Bulletin des Missions*, t. XXI, Abbaye de Saint-André-lez-Bruges, 1947.
13. *Kongo-Overzee*, XIV, 1, Tijdschrift voor en over Belgisch Kongo en andere overzeese gewesten, Antwerpen, 1948.
14. SCHAPER, I., *The Political Annals of a Tswana Tribe*, Communication from the School of African Studies, New Series n° 18, Cape Town, 1947.
15. SMITH, J., *The Social Participation of Rural Young Married Couples*, Bulletin 812, Cornell University, Agricultural Experiment Station, Ithaca, New York, juillet 1944.
16. KUO, L., *Changes in Population in New York and their Significance for Local Government*, Bulletin 775, Cornell University Agricultural Experiment Station, Ithaca, New York, février 1942.
17. ANDERSON, W., *Population Trends in New York State 1900 to 1940*, Bulletin 786, Cornell University Agricultural Experiment Station, Ithaca, New York, novembre 1942.
18. HOSKINS, E., *Planning Programs for Veterans in Rural Areas*, Bulletin 825, Cornell University Agricultural Experiment Station, Ithaca, New York, novembre 1945.
19. BRATTON, C., *County Fiscal Procedures in New York*, Bulletin 805, Cornell University Agricultural Experiment Station, Ithaca, New York, mars 1944.
20. BRATTON, C., *Tax Collection and Tax Delinquency*, Bulletin 806, Cornell University Agricultural Experiment Station, Ithaca, New York, mars 1944.
21. MARTIN, P., *The Site Excavations at a Mogollon Village Western New Mexico*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. 32, n° 3, Chicago, 6 juin 1947.
22. SPOEHR, A., *Camp, Clan and Kin Among the Cow Creek Seminole of Florida*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. 33, n° 1, Chicago, 2 août 1941.
23. SPOEHR, A., *Kinship System of the Seminole*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. 33, n° 2, Chicago, 19 février 1942.
24. SPOEHR, A., *The Florida Seminole Camp*, Field Museum of National History, Anthropological Series, Vol. 33, n° 3, Chicago, 25 décembre 1944.
25. SPOEHR, A., *Changing Kinship Systems*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. 33, n° 4, Chicago, 17 janvier 1947.

26. WILBUR, M., *Slavery in China during the Former Han Dynasty*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. 34, Chicago, 15 janvier 1943.
27. DORSEY, G., *The Arapaho Sun Dance : The Ceremony of the Offerings Lodge*, Field Columbian Museum, Anthropological Series, Vol. IV, Chicago, juin 1903.
28. DORSEY, G., KROEBER, A., *Traditions of the Arapaho*, Field Columbian Museum, Anthropological Series, Vol. V., Chicago, octobre 1903.
29. DORSEY, G., *Traditions of Osage*, Field Columbian Museum, Anthropological Series, Vol. VII, n° 1, Chicago, février 1904.
30. DORSEY, G., *The Ponca Sun Dance*, Field Columbian Museum, Anthropological Series, Vol. VII, n° 2, Chicago, décembre 1905.
31. DORSEY, G., *The Cheyenne, 1. Ceremonial Organization*, Field Columbian Museum, Anthropological Series, Vol. IX, n° 1, Chicago, mars 1905.
32. DORSEY, G., *The Cheyenne, 2. The Sun Dance*, Field Columbian Museum, Anthropological Series, Vol. IX, n° 2, Chicago, mai 1905.
33. COOPER COLE, F., *Traditions of the Tinguian*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XIV, n° 1, Chicago 1915.
34. COOPER COLE, F., *The Tinguian*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XIV, n° 2, Chicago, 1922.
35. THOMPSON, J., *The Solar Year of the Mayas at Quiriga, Guetemala*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XVII, n° 4, Chicago, 1932.
36. LAUFER, B., *The Prehistory of Aviation*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XVIII, n° 1, Chicago, 1928.
37. LEWIS, A., *Melanesian Shell Money in Field Museum Collections*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XIX, n° 1, Chicago, 1929.
38. THOMPSON, J., *Ethnology of the Mayas of Southern and Central British Honduras*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XVII, n° 2, Chicago, 1930.
39. LAUFER, B., *Geophagy*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XVIII, n° 2, Chicago, 1930.
40. HAMBLY, W., *Serpent Worship in Africa*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XXI, n° 1, Chicago, 1931.

41. HAMBLY, W., *The Ovimbundu of Angola*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XXI, n° 2, Chicago, 1934.
42. HAMBLY, W., *Culture Areas of Nigeria*, Field Museum of Natural History, Anthropological Series, Vol. XXI, n° 3, Chicago, 1935.

Les remerciements d'usage sont adressés aux donateurs. Aan de schenkers worden gebruikelijke dankbetuigingen toegezonden.

La séance est levée à 16 h 15.

Jambuya, il avait fait remarquer qu'à l'époque où les faits avaient pu se produire, il se trouvait, lui, Ward, à des centaines de milles des lieux en question. L'arrêt fut donc rendu en faveur de Ward.

**J.-M. Jadot. — A propos d'un texte
du baron Charles Liebrechts.**

C'était l'été dernier. J'achevais, à la Côte, une étude consacrée au sculpteur Herbert Ward. J'avais lu tous ses livres et, aussi, les belles pages que lui a consacrées M^{me} Sarita Ward, sa veuve, née Sanford. J'avais même consulté quelques autres ouvrages où mon héros était, au moins, cité. Une curiosité me poussa à fureter dans ma bibliothèque et celles de mes amis, en quête d'inédit. C'est un de ces furetages qui me fit m'arrêter devant ce texte-ci, grave comme un arrêt, rendu contre inconnu, mais visant durement un artiste de la suite de Stanley :

« Il n'existe pas de raison de taire... qu'un autre des compagnons de Stanley (que Barttelot) fit acheter une fillette pour la livrer à des anthropophages, afin de prendre, dans son carnet, le détail de ces scènes... d'extrême sauvagerie » (1).

Et cet arrêt était signé : Liebrechts.

Visait-il Herbert Ward ? Pouvais-je, sans m'assurer qu'il ne le visait point, poursuivre mon travail ? Certes, n'ignorais-je pas qu'au camp de Yambuya, Ward n'était pas seul blanc à manier le fusain. Mais, les titres de ses livres (2), les nombreuses allusions à l'anthropophagie dont il truffe son journal (3), certain croquis, enfin, par lui utilisés pour illustrer son œuvre, tout cela m'induisait au pire des soupçons. Je m'obligeai à relire les ouvrages de Ward. J'y découvris bientôt qu'il avait bien, un jour, « croqué » un indigène porteur d'un quartier d'homme, mais qu'il s'était refusé à en voir davantage du repas de cannibales d'où sortait son modèle. Je sus qu'en apprenant les reproches adressés par certaine opinion aux blancs de

Yambuya, il avait fait remarquer qu'à l'époque où les faits avaient pu se produire, il se trouvait, lui, Ward, à des centaines de milles des lieux ensanglantés. J'appris enfin que Troup, l'un de ses compagnons, lui avait confié que leur ami Jameson avait pu, dans le Haut, « croquer » d'après nature un de ces festins atroces dont ils étaient hantés, depuis des mois déjà, au camp de Yambuya.

Je me précipitai sur le livre de Jameson et y lus son récit du fait interprété par l'arrêt du baron Liebrechts. Je savais désormais qui cet arrêt visait et je pouvais, sans scrupule, achever la notice depuis des mois promise à notre Commission de la « Biographie coloniale ». Mais à moi, cependant, le cas Ward résolu, se posait le cas Jameson. Tout comme Ward, en effet, Jameson était inscrit parmi les personnages à qui la Commission a pensé faire place dans la « Biographie ». Comme Ward, il avait mis son temps et son talent au service de la Science dans le Centre africain. Comme Ward, et plus que lui, peut-être, il m'était apparu, au cours de mes lectures, comme le plus humain des hommes de Yambuya et le plus incapable, sans quelque trahison, de prendre une part consciente, préméditée, active à une « atrocité » comme celle qu'on lui prêtait. Je me sentis enclin à demander des motifs à la condamnation prononcée par Liebrechts, après d'autres, sans doute, et, si je n'en trouvais point, à requérir revision de ce procès malheureux du grand juge qu'est l'Histoire. C'est à innocenter James Sligo Jameson que tend principalement cette communication. Dessein hardi, sans doute, puisqu'on m'objectera la qualité des juges qui se sont prononcés et le double avantage qu'ils avaient certainement sur nous, de juger le cas sur place et dans un temps proche encore des faits. Mais nous sommes ainsi faits, au temps que nous vivons, qu'avec Louis Courrier, nous ne prisons guère qu'en style d'Empire... on ne rende raison de rien.

I.

James Sligo Jameson naquit le 17 août 1856 à Ulloa, dans le comté écossais de Clockmannan, d'un père originaire de Dublin et d'une mère originaire du comté irlandais de Sligo, qu'il perdit alors qu'il était encore au berceau. Dès son âge le plus tendre, il s'était passionné pour l'histoire naturelle et les terres mal connues. Aussi le voyons-nous, ses études achevées et son service militaire accompli, se vouer aux voyages. Colombo, Calcutta, Singapour, Bornéo, en 1877, l'Afrique du Sud, de 1878 à 1881, puis, les montagnes Rocheuses, l'Espagne et l'Algérie le requièrent successivement. Et son récent mariage avec la fille d'un général-major des Royal Engineers ne l'empêche aucunement, en 1887, de s'intéresser financièrement à la délivrance d'Emin Pacha et de s'engager personnellement dans le corps expéditionnaire, commandé par Stanley, qui le « délivrera ».

Arrivé à Banane, le 28 mars 1887, il emprunte, avec Stanley, la route des Caravanes, se trouve à Léopoldville le 21 avril, remonte le fleuve en vapeur et se voit confier par Stanley, le 28 juin, le commandement en second du camp de Yambuya. Comme il a laissé James Rose Troup, d'abord, à Kinshasa, pour y attendre des charges attardées dans le Bas, Herbert Ward, ensuite, et le sous-officier de santé W. Bonny, à Bolobo, pour y attendre Troup et le moyen d'embarquer, il laisse à Yambuya, dans l'attente des autres et de porteurs promis par l'Arabe Tippo-Tip, Barttelot et Jameson, avec une garnison dont les noirs amenés en août du Bas-Congo, par Troup, Ward et Bonny, porteront l'effectif à 250 hommes. Ce n'est que le 11 juin 1888 que cette deuxième colonne du corps expéditionnaire, enfin nantie par Tippo-Tip d'un contingent de porteurs à peu près suffisant, quittera Yambuya pour aller

s'arrêter, bientôt, à Banalia, où le major Barttelot tombera sous la balle d'un homme du Manyema et où, le 17 août, Stanley la retrouvera, réduite à 111 hommes, sous le commandement de Bonny, Troup rentré en Europe, Herbert Ward en mission et Jameson à la mort, au poste de Bangala, notre Nouvelle-Anvers.

Il ne m'appartient pas de rechercher ici si l'infortune de cette arrière-garde est due aux instructions obscures ou utopiques qu'on lui aurait laissées ou à l'incompréhension et à l'insubordination de ses officiers. Des volumes n'ont pas épuisé le sujet ⁽⁴⁾. Mais une chose est certaine, c'est qu'au camp de Yambuya, l'arrière-garde a souffert d'indicibles souffrances ⁽⁵⁾, du climat encore mal observé et des hôtes pathogènes qu'il recèle et active, de l'insuffisance de l'alimentation, à peu près réduite à la récolte d'un seul champ de manioc ⁽⁶⁾, du caractère élémentaire des connaissances linguistiques de la plupart de ses officiers et des trahisons forcées des interprètes (*traduttore traditore*), de l'hostilité des indigènes et des fausses rumeurs aisément répandues par leurs tambours nocturnes, des vols commis par le personnel et de ses désertions, des atermoiements excusables ou non du Vali Tippotip, et des intrigues de son entourage, de la constante incertitude du lendemain et de la quotidienne présence de la Mort. Elle n'a pas moins souffert, et surtout dans les plus affinis de ses membres, de l'énergante répétition, dans les livres-journaux, des mêmes annotations : « Un tel, voleur, fouetté... Un tel autre, décédé ». Faut-il nous étonner qu'en des heures agacées par l'approche de la fièvre, des querelles sans raison aient surgi dans le camp, que des soupçons y aient polarisé la peur, qu'on ait parfois perdu tout sens de la mesure, que les peines corporelles soient devenues inhumaines, que les conseils de guerre, eux-mêmes, se soient trompés par excès de rigueur ?

De cette ambiance néfaste, il semble que Jameson se

soit bien défendu, physiquement et moralement parlant. Les journaux que j'ai lus le portent rarement malade et soulignent plutôt combien son enjouement, quand il est bien portant, reconforte les autres. Moralement, il se sent soutenu par son tempérament d'athlète sensitif et son éducation de jeune officier riche, ses préoccupations de savant et d'esthète (7), et une bonne volonté dont Stanley reconnaît qu'elle était sans limite (8). Jameson était d'ailleurs extrêmement généreux (9), aisément désintéressé (10), toujours reconnaissant (11).

Jameson se défend donc. Il n'aime pas la chicote, seule sanction efficace, tout le monde, en ce temps-là, s'accorde à le prétendre, du sommeil sous les armes, de l'abandon de poste, des vols de munitions, d'outillage ou de vivres. Il s'afflige quand il doit l'infliger à ses hommes et remercie Dieu même quand il achève sa ronde sans avoir décelé sentinelle endormie, carabine disparue, sac de sel éventré (12). Lors du Conseil de guerre, critiqué par Stanley, où fut puni de mort un soldat déserteur à la fois et voleur, il vote, avec Rose Troup, une peine moins sévère (13). Il s'apitoie longuement, dans un texte du journal, sur la mort d'un soldat venu des Somalis (14).

Extrêmement aimable, Jameson est très aimé. On pourra lire en note l'admirable portrait qu'en a fait Herbert Ward (15). Or, Edmund Barttelot le dépeint, lui aussi, d'une plume ensorcelée, et le brave Troup, lui-même, officier gestionnaire, trouve le temps de vanter son amabilité entre deux inventaires de vivres en conserve et deux joyeux constats de la naissance de chevreaux !

Jameson fut à trois reprises l'hôte de Tippu-Tip, le chef traitant arabe que le Roi-Souverain, conseillé par Stanley, avait cru détourner de toute action hostile à nos établissements en l'y faisant Vali. Le faste de l'Arabe avait séduit la recherche du jeune officier riche et, plus encore peut-être, la jeunesse élégante de ses fils et neveux et de ses

officiers. Singulièrement lui plurent Sélim ben Mohamed, « gentilhomme de la tête aux pieds » (16), qu'une bande de musiciens accompagnait partout (17), et Muni Katamba, Abede ben Mackya, dont les veines roulaient un peu de sang écossais (18) ! Il chassait avec eux, prenait part à leurs fêtes, qui me font envier la plume des Tharaud. Il mangeait en gourmand leur poisson au curry, leur caneton aux oignons et disait de leur café qu'il était le meilleur de l'univers (19). Aussi bien, obtint-il beaucoup plus du Gouverneur des Falls que le major Barttelot, en dépit de son grade, et Herbert Ward et Troup, malgré leur connaissance de loin plus avancée de la langue indigène. C'est à Riba-Riba, au cours d'une de ces fêtes que lui donnaient ses hôtes, que Jameson reconnaît avoir été victime du pire malentendu et que d'autres l'accusent de s'être fait offrir un crime néronien (20).

II.

Étudions d'abord la version de Jameson. Sans doute l'innocente-t-elle, mais comme nous savons, je vous le montrerai dans la suite de mon texte, qu'il n'a guère connu la version qui l'accuse que peu avant sa mort et alors que déjà le texte de son journal était aux mains de Bonny, au camp de Banalia, il paraît impossible d'y voir un plaidoyer autre qu'un plaidoyer pour soi devant soi-même, assez peu dans le genre de Jameson.

Vers la mi-février 1888, Barttelot et Jameson s'étaient rendus aux Falls dans l'espoir entêté d'y rencontrer Tippo et d'obtenir enfin les porteurs nécessaires au transport en Aequatoria. Tippo était absent. Bien reçus par Nzige, les officiers passèrent quelques jours à chasser, puis apprirent que Tippo se trouvait attardé au bourg de Kasongo par la difficulté d'y réunir son monde. Barttelot décida que Jameson irait rejoindre le Vali où qu'il fût, et, peu après,

Jamésou quitta Singitini pour remonter le fleuve en pirogue, jusqu'au point où se trouverait le Vali.

C'est ainsi que Jameson, après des jours de nage, prit un temps de repos dans ce Riba-Riba dont il ne savait rien. Il y fut reçu par un arabisé, Mohammed ben Hamis, qui, pour le consoler du refus des indigènes de se laisser croquer, se fit portraiturer, d'un portrait qui allait jouer un rôle énorme dans la suite des événements.

Arrivé à Kasongo le 11 avril, Jameson y retrouva, parmi d'autres « seigneurs », Tippo-Tip et Muni Katamba. Il leur montra le portrait de Mohammed ben Hamis, extrêmement goûté, et se vit bientôt amener modèle sur modèle, admis au gynécée, à l'ergastule aussi.

A la suite de Tippo, il quitte Kasongo et, tout en dessinant, redescend en pirogue le fleuve qu'il vient à peine de remonter et dont il a dressé la carte très précise. Comme Tippo, il s'arrête à Riba-Riba. Et c'est là, le 11 mai, que va s'offrir à lui, imprévue et poussée aux extrêmes de l'horreur, la scène qui fait l'objet de toute notre étude.

Jameson a fait, le matin, le tour du gros village, puis s'est rendu chez le chef où se trouve le Vali. Et voici que soudain se propose à ses yeux un « blanc et noir » superbe, du point de vue de son art : un vrai corps de ballet jouant, parmi les chants que rythment les tambours, une pantomime sauvage dont le sens lui échappe, mais que son hôte lui commente, si bien que nous en trouvons, dans le journal de Jameson, une interprétation que je traduis en note ⁽²¹⁾. Et voici Tippo-Tip qui déclare à Jameson que tous ces « Ouasengies », dont l'art le poigne tant, ne sont que des cannibales, et conte à leur sujet d'effarantes histoires. Et Jameson de douter et de traiter les horreurs que lui conte le Vali de « récits de voyageurs », toujours incontrôlables et, la plupart du temps, purement controuvés.

Jameson va-t-il plus loin ? Dit-il à Tippo-Tip, tragique-

ment imprudent, que, pour croire, il lui faudrait voir ? Qui pourrait l'assurer ? Qui nous défendre de le croire ? Si est-il, et je cite le texte de Jameson, qu'à ce moment, « Tippo-Tip dit un mot à l'oreille d'Ali, un Arabe qui se tenait debout à côté de lui, puis se tourna vers moi.

» Donnez-moi, me dit-il, quelque peu de tissu et regardez !

» J'envoyai mon serviteur chercher six mouchoirs de poche, pensant que nous allions à une bonne plaisanterie. Mais voici que, soudain, s'avance vers nous un homme qui amène par la main une petite fille, âgée de dix ans à peine, et qu'alors m'est offerte une scène si horrible, si profondément déchirante que jamais de ma vie je ne verrai la pareille : *Rapide comme l'éclair*, un couteau, par deux fois, atteindra en plein cœur la fillette qui s'écroule, la face contre terre. Deux hommes alors se jeteront sur le corps et se mettront à le déchiqueter. Bientôt, la tête tranchée, rien ne reste à enlever et chacun des deux hommes s'en va jusqu'à la rive laver, dans l'eau du fleuve, la part qu'il s'est faite et emporte.

» Le plus singulier, c'est que la petite fille n'a pas poussé un cri, n'esquissa point de défense. Jusqu'au dernier moment, je crus à un simulacre. Depuis que je suis au Congo, j'avais reçu bien des confidences sur des faits de cette nature. Mais je m'étais toujours refusé à les croire. Si j'avais pris la scène de ce jour au sérieux, je n'aurais pas été assez déchu de toute dignité humaine pour en supporter le spectacle. Mais je la tins, jusqu'au dernier instant, pour une farce destinée à m'extorquer argent ou présents en nature. »

Jameson achève son récit en précisant qu'il s'agissait d'une esclave capturée dans un village voisin et que les cannibales étaient eux-mêmes des esclaves Bakusu et des indigènes de Mkulufi. Il reconnaît avoir, une fois rentré chez lui, fixé par le dessin, si peu que besoin en fût, cette

scène inoubliable, mais qui semblait, ici, ne surprendre personne ⁽²²⁾.

D'autres, avant Jameson, avaient dû assister à des scènes du genre. Van Gèle, notamment, et Camille Coquilhat au temps où à coups d'audace et de diplomatie ils fondaient l'Équateur. Ils étaient invités aux funérailles d'un chef, rituellement sanglantes au vœu du Coutumier. Van Gèle, très ému, fit de vives remontrances aux hommes qui préparaient la sauvage hécatombe. Ils ne l'écoutaient point. User des armes, c'était compromettre l'entente dont naîtrait l'Équateur. Racheter les victimes, vouer au sacrifice un lot plus abondant, sans doute, de victimes. Un malaise indicible poignait les deux amis. Ils restèrent cependant, voulant se rendre compte, dans toute son horreur, de la nature du mal qu'ils auraient à combattre. Mais il vint un moment où la coupe déborda et où, n'y tenant plus, les deux officiers se sauvèrent ⁽²³⁾. C'était à Wangata, le 30 octobre 1883.

Deux ans plus tard, au même endroit, Liebrechts pouvait déjà s'opposer par la force au meurtre rituel de quatre jeunes Mongo sur la tombe de leur chef ⁽²⁴⁾. Car, déjà, l'ordre belge régnait à l'Équateur. Et puis, Liebrechts était accompagné de Glave, un officier anglais profondément au fait des choses indigènes et de la langue des Bayandji. A Kasongo, en mai 1888, le Vali des Falls, seul, représentait l'État et Jameson se trouvait à la merci des interprètes. C'est l'un d'entre eux, d'ailleurs, qui, sans trop préciser la part qu'il avait prise au drame que l'on sait, allait le dénoncer aux autorités belges, mais dans une version qui accuse et condamne inexorablement James Sligo Jameson.

III.

Au moment de quitter l'Égypte et Port Saïd, Stanley s'était adjoint une couple d'interprètes : Alexandre Hadad

et, venu de l'armée d'Égypte, le Syrien Assad Farran ⁽²⁵⁾. Le premier étant mort dans les tout premiers jours du camp de Yambuya, Stanley dut bien laisser le second à Barttelot, quand il quitta son arrière-garde. Il semble bien qu'Assad ait eu quelques défauts, sans doute accentués par sa débilité et par une inaction dont tout le monde, au camp, éprouva les effets démoralisateurs. Barttelot et Jameson lui reprochaient surtout d'être sale sur soi et, de surcroît, paresseux. Ils l'employèrent fort peu, préférant assumer des Bartholomaeus ⁽²⁶⁾ et autres jeunes gailards qui ne le valaient guère, à en croire le bon Troup, qui émet le regret, à propos d'un voyage de Barttelot aux Falls, que le major n'ait point surmonté son dégoût et emmené Farran avec lui ⁽²⁷⁾.

En février 1888, Farran fut du voyage de Yambuya aux Falls, puis, avec Jameson seul, des Falls à Kasongo et retour. Mais le voyage fut marqué d'incidents regrettables et bien faits pour lier d'une haine infrangible l'officier et son interprète. Celui-ci tirait l'aile. Il la tirait déjà, d'ailleurs, à Yambuya. Jameson rattacha ses incessants malaises à son intempérance (il s'empiffrait d'oignons !) et à son goût de l'inaction. Il sanctionna ses retards en se passant de lui, se livrant à des hommes comme Salem Masoudi et le jeune Farani, mais froissant l'amour-propre de l'interprète en pied. Comme Tippto-Tip lui-même prisait peu celui-ci ou, du moins, se refusait à traiter avec lui sans qu'intervînt entre eux un tiers parlant l'arabe et le kiswahili, le Syrien s'avéra de plus en plus inutile et perdit de plus en plus l'estime de son chef, qui se prit à souhaiter qu'on lui trouvât un autre emploi. Pour une maladresse qui eût pu entraîner la perte de son bagage, Jameson parla de l'abattre ⁽²⁸⁾. C'est, à toute évidence, un rapport de Jameson rentré à Yambuya qui poussa Barttelot à renvoyer Farran, serviteur inutile et d'ailleurs invalide, par un matin de juin, où venaient de toucher la rive de

Yambuya le petit vapeur *Stanley*, notre Van Gèle à bord, et l'*A.I.A.*, portant Van Kerckhoven et Tippo-Tip ⁽²⁹⁾.

C'est, à toute évidence aussi, dans les jours qui suivirent, que le Syrien congédié, entre autres incidents, dénonça celui qui nous occupe ici, à l'autorité belge, en la personne sans doute de Van Gèle lui-même. Une dénonciation postérieure au départ du *Stanley* vers le Pool n'aurait pu remonter aux Falls pour le 3 juillet, date à laquelle le major Barttelot en a pris connaissance. D'autre part, Van Gèle était le chef de tous les agents belges présents à Yambuya ou à bord des vapeurs. Il avait, en sa qualité de commandant du territoire des Bangala, compétence d'officier de police judiciaire dans tout le Haut-Congo. Et puis il entendait fort bien le swahili.

Bonny, suivant Stanley, détenait non seulement une copie de la plainte rédigée par Farran en présence de témoins, mais une copie aussi de l'enquête à laquelle les Belges avaient procédé. Rien ne nous permet de douter, en ce point-ci du moins, de la parole de Stanley. Et rien ne nous étonne dans le fait que Bonny ait été détenteur de pareils documents. La plainte de Farran put être rédigée au camp de Yambuya, tandis que Barttelot, Jameson et Van Gèle entretenaient Tippo-Tip et ce Muni Somai, en qui les deux Anglais mettaient alors tout leur espoir, devant les autres blancs réunis chez Bonny, Troup étant alité. Elle aurait été remise, ensuite, à son destinataire. Aussi bien Barttelot a-t-il pu en recevoir copie à Stanleyville et Bonny la trouver dans les archives du camp quand il en reprit le commandement. Ward avait bien reçu, lui-même, aux Bangala, de Baert, secrétaire du Vali, la copie d'un message de Stanley au Vali ⁽³⁰⁾.

Une enquête fut ouverte sur la plainte de Farran. Mais nous ne saurons jamais quels furent les témoins entendus par Van Gèle ou par un de ses agents, ni quelle fut la teneur de leurs déclarations. Une seule chose est certaine,

c'est que rentré en Europe, peu après tous ces faits, Van Gèle n'a rien dit qui pût déshonorer Barttelot ou Jameson; qu'inspiré par Van Gèle, Wauters, le directeur du *Mouvement géographique*, ne fut pas moins discret et que le jour venu de défendre Stanley en accusant ses officiers, le même publiciste nous redira encore que nul parmi les Belges qui étaient au courant de la plainte de Farran n'avait osé charger la mémoire de Jameson de l'atroce forfait décrit par le Syrien ⁽³¹⁾.

Ce n'est qu'au début de juillet que le major Barttelot, s'étant rendu à Singitini, y vit une lettre de Farran contenant, nous dit-il, un faux témoignage contre Jameson ⁽³²⁾. Il fit aussitôt part de cette découverte au frère de Jameson et à son propre beau-frère, à qui il suggéra de poursuivre Farran, obligé par contrat à ne rien divulguer, avant certain délai, des secrets de l'Expédition ⁽³³⁾. Le major ne devait plus revoir son adjudant. Celui-ci, son chef assassiné au camp de Banalia, en laissa le commandement à Bonny, en possession de qui restèrent ses papiers ⁽³⁴⁾. Puis il gagna les Falls, pour y faire juger par un Conseil de guerre l'assassin du major. C'est alors qu'il apprit les reproches adressés à son chef et ami, comme à lui-même aussi, par celui qu'il appelle l'« interprète soudanais renvoyé », et fit part de sa découverte au père de Barttelot, lui promettant de défendre la mémoire de son fils ⁽³⁵⁾. Il en fit part aussi à sa femme, d'abord, lui assurant, le 3 août, qu'il allait se défendre et produire ses témoins aux autorités belges, mais se demandant, le 5 août, si repris par l'action, il ne va pas plutôt oublier ces misères ⁽³⁶⁾; puis à Sir William Mac Kinnon, président londonien de la *Emin Pacha Relief Expedition* ⁽³⁷⁾. C'est le 7 août que se tint le Conseil de guerre, présidé par Hanneuse, qui jugea, condamna et fit exécuter le Munyema Sanga, meurtrier de Barttelot. Le lendemain même, Jameson échouait dans son dernier effort pour gagner Tippto-Tip à ses vues d'ave-

nir et apprenait que Ward était aux Bangala. Il décida de se rendre au-devant des instructions dont Ward était porteur, quitta les Falls le 9, « croqua » encore, le 10, l'attitude plastique d'un de ses payeurs, — j'ai le croquis sous les yeux, — accosta le 16 août à la rive d'Iboko et mourut le lendemain dans les bras d'Herbert Ward. Les enquêtes en cours n'avaient plus de raison d'être... s'il est vrai que la mort éteint toute poursuite et que *nemo presumitur reus, nisi condemnetur* ⁽³⁸⁾.

Jameson vivait encore quand son accusateur prit bord sur le *Stanley*, en hôte de Van Gèle, remonta jusqu'aux Falls, puis descendit le fleuve, pour rentrer au pays. Il n'avait pas encore de raisons de se taire. Et de fait, il parla. Le bon Troup, qui rentrait, lui aussi, en Europe, pour raisons de santé, note dans son journal les nombreux entretiens d'Assad avec Van Gèle et la très sûre et très complète information du second ⁽³⁹⁾. Le 3 juillet, un peu en aval d'Équateur, le *Stanley* croisa l'*En-Avant*, portant Hanneuse, Daenen, Müller et Herbert Ward. Les bateaux s'abordèrent et Ward s'en vint à bord du *Stanley* s'entretenir avec Troup, jusqu'au cœur de la nuit, des affaires de l'Expédition. Et Troup de lui conter qu'au cours de sa mission récente à Kasongo, Jameson a pu fixer en très bonnes esquisses une fête anthropophage « croquée » d'après nature ⁽⁴⁰⁾. A Léopoldville, Troup s'attarda un peu, tandis qu'Assad Farran partait avec Van Gèle. Mais très vite, Van Gèle abandonnait Farran, trop mal en point pour lui emboîter le pas. Néanmoins, tout le monde se retrouvait à Banane, s'y embarquait, le 17 août, pour Lisbonne, pour arriver, Van Gèle et Troup à Bruxelles, Assad Farran à Hull, tous les trois vers la mi-septembre ⁽⁴¹⁾. En même temps arrivait en Angleterre une lettre du Révérend G. Wilmot Brooke au *Times*, dénonçant les erreurs commises à Yambuya. Le *Mouvement géographique* y répondit par le mépris, Van Gèle et Troup par

le silence ⁽⁴²⁾. C'est Stanley même qui, dans sa polémique avec ses officiers, livrerait la version de Farran à l'opinion.

IV.

Parti de Yambuya, qu'il appelle Yamboumba, le 28 juin 1887, Stanley s'est enfoncé dans la sombre forêt, vers l'Est, suivant, mais à rebours, la rive gauche de l'Aruwimi, emmenant avec lui Stairs, Jephson, Nelson, Parke et 384 hommes. Il n'a quitté le fil conducteur de la rive que le 18 octobre, la forêt que douze jours après, la caravane réduite à 174 hommes. Après un bref repos à Ibuiri, il s'est remis en route vers notre lac Albert, qu'il appelle Albert Nyanza, où il est arrivé le 14 décembre. Dans l'impossibilité d'y installer un camp à l'abri du danger et d'un prompt émiettement, avec les quelques hommes qui l'ont accompagné, il a regagné Ibuiri, fondé Fort-Bodo, pour ne reprendre route que le 2 avril seulement vers l'Albert Nyanza. En route, il a reçu un message d'Emin et, quelques heures plus tard, la visite du Pacha qu'escortait Casati. Le 25 mai, laissant Jephson auprès d'Emin Pacha, il a rejoint Fort-Bodo. Le 16 juin, il a quitté le Fort, y laissant garnison sous le commandement de Stairs, aidé de Nelson et de Parke, et repris, en forêt, le chemin de Yambuya. Et c'est le 17 août, le jour même de la mort de Jameson, qu'il est arrivé à Banalia, où il n'a plus trouvé, de son arrière-garde, que Bonny et soixante-dix hommes, dont cinquante-deux à peine à même de servir ⁽⁴³⁾.

A Banalia, Bonny lui a fait son rapport, non sans quelque insistance, sur les fautes de ses chefs, lui a remis les copies venues en sa possession de la plainte de Farran et de l'enquête officielle et fait part, à ce propos, d'un so-disant aveu que lui aurait fait Jameson. Le chef s'est fait remettre les papiers de Jameson. Il a d'ailleurs aussitôt

écrit à celui-ci une lettre que Ward, avec l'autorisation de Van Kerhoven, lira aux Bangala (44). Il a aussi envoyé aux Falls un Zanzibarite qui doit avoir été son propre serviteur : Saleh ben Osman, porter à Tippo-Tip un message amical. Et ce Zanzibarite, à son retour des Falls, lui a tout confirmé de ce qu'il savait déjà des faits de Riba-Riba. Il lui aurait même dit que les autorités belges avaient songé à arrêter Jameson, ce qui ne prouve rien, puisqu'elles ne l'ont pas fait (45).

Ainsi documenté, Stanley, pourtant, va se taire. A peine pourra-t-on voir quelque vague allusion aux faits de Riba-Riba dans la finale d'une lettre adressée à Jameson, où nous lisons ceci : « Bien que vous, et vos amis aussi bien que vous, d'ailleurs, me paraissiez vous être conduits en insensés, à ce qu'on me rapporte, votre version pourrait me faire changer d'avis » (46), ou dans le passage suivant d'une lettre à Mac Kinnon : « le récit de Bonny sur ce qui s'est passé ici en mon absence n'est qu'une suite de désastres, de désertions et de morts. Je n'ai pas le courage de m'étendre là-dessus : plusieurs détails vous sembleraient invraisemblables » (47). Les seuls reproches précis qu'il formulera dès lors seront ceux qu'il adresse à toute son arrière-garde : fausse interprétation ou mépris de parti pris des instructions reçues, ralliement puéril à la fausse nouvelle de son propre décès et renvoi dans le Bas de ses approvisionnements.

Pourquoi Stanley se tait-il ? Par dégoût ? Par pitié ? Par intérêt peut-être ? Pourquoi ne serait-ce point par incrédulité ? Ces premières réticences ou premières habiletés de Stanley polémiste tendent assurément à limiter le débat entre les siens et lui aux raisons militaires du drame de Banalia. Il n'empêche qu'elles défendent Barttelot et Jameson des reproches de l'opinion et qu'elles les défendront jusqu'au jour où lui-même, pour se défendre, les accusera ! Attitude ondoyante, on l'admet aisément, mais

où il faut se garder d'apercevoir trop tôt une preuve de mauvaise foi ou, comme on l'a écrit, les guises d'un Irlandais qui se cherche un alibi ⁽⁴⁸⁾, mais aussi se garder sagement du contraire.

Stanley quitte Banalia pour rejoindre ses gens, peu à peu, puis le Pacha. De route, il écrit à Mounteney Jephson. Il lui marque son étonnement de la désobéissance de Jameson, personnellement intéressé à l'Emin Pacha Relief Expedition, et ajoute qu'il l'a laissé, là-bas, à réfléchir sur sa conduite, sans la moindre allusion au drame que l'on sait ⁽⁴⁹⁾. Dans le courant de 1889, il apprend la divulgation de certaines « Atrocities ». Et voici ce qu'il écrit, de l'extrémité sud du lac Victoria, à Francis de Winton : « Est-ce M. Wilmot Brooke ou bien Assad Farran qui a trouvé l'histoire d'une femme dont l'exécution aurait été différée pour qu'un photographe pût utiliser son appareil ?... Cela vous surprendrait-il d'apprendre qu'il n'y avait pas le plus petit appareil photographique dans le camp de Yambuya ni dans un rayon de 800 km autour des Stanley-Falls, soit au Nord, soit au Sud, à l'Est ou à l'Ouest ? Il n'y en avait ni en ce moment-là ni aux environs de cette époque » ⁽⁵⁰⁾.

Or, dans la lettre adressée de Banalia à Jameson, l'explorateur a protesté contre l'ouverture de ses coffres, le jour qu'on l'a cru mort, et contre l'enlèvement de ses « photographic apparatus and chemicals » ⁽⁵¹⁾.

Et Stanley de poursuivre :

« On varie l'histoire en disant qu'il ne s'agissait pas d'une photographie, mais d'un dessin que quelqu'un voulait prendre de la scène. Était-ce Jameson ou Ward ? L'un et l'autre manient excellemment le crayon... Aussi bien, pourquoi un dessinateur aurait-il besoin de faire différer une exécution ? N'en pourrait-il pas prendre esquisse instantanée, saisir, au moment voulu, l'arme prête à frap-

per et les deux positions de la victime et de son bourreau ? » ⁽⁵²⁾.

Et ceci, enfin, qui nous paraît, à nous, inspiré du texte même du journal de Jameson :

« Melton Prior est un des artistes les plus expéditifs que j'aie connus et, pourtant, il croirait impossible de représenter le mouvement d'un sabre *rapide comme l'éclair* » ⁽⁵³⁾.

Cette lettre à Sir Francis est du 31 août 1889 et ce n'est qu'en novembre 1890, après la publication d'*In Darkest Africa* et les premières protestations des officiers de l'arrière-garde ou de leurs ayants droit ⁽⁵⁴⁾, que Stanley, ayant revu Assad Farran en mars et Bonny en septembre, livrera au public, dans toute sa crudité, la version du Syrien.

Le *Times* la publiera et, quelques jours plus tard, dans son numéro du 16 novembre 1890, le *Mouvement géographique* la reproduira, en émettant le regret de voir ses ennemis acculer Stanley à parler, alors que jusqu'ici tout le monde s'était tu, les coupables ayant payé de leur existence leurs erreurs et forfaits, et ceux qui connaissaient, depuis deux ans déjà, l'acte d'accusation, ayant tous hésité à charger la mémoire de J. Sligo Jameson d'un aussi exécrable forfait.

Il me faut bien reproduire la version de Farran, si pénible soit-elle à lire et à entendre :

« Monsieur Jameson demande ce que vaut, dans le pays, une esclave. On lui dit : la moitié d'une pièce de mouchoirs, ce qui fait six mouchoirs. Il dit alors qu'il peut y mettre ce prix-là et s'en va prendre la demi-pièce chez lui. On la remet à un *homme* qui s'en va et revient, quelques minutes passées, amenant une fillette qui n'a même pas dix ans.

» *Sur l'ordre de Tippto-Tip et des autres chefs, à la*

requête de M. Jameson, la fillette est conduite aux huttes des indigènes. Jameson, Mac (?), Selim Masudi, interprète Farhan (*sic*), domestique de Jameson, et beaucoup d'autres suivent.

» A l'arrivée aux huttes, la fille, conduite par l'homme qui est allé la prendre, est présentée aux cannibales et un autre homme leur dit : c'est un cadeau du blanc : il a envie de voir comment vous ferez quand vous la mangerez.

» On s'empare de la fille. On l'attache, d'une main, à un arbre. Cinq indigènes sont là qui aiguisent leurs couteaux. Puis un homme s'approche, plonge deux fois son couteau dans le ventre de la fille, qui, des coups reçus, tombe morte. Elle n'a pas crié, mais elle savait fort bien ce qu'on allait lui faire, regardant de-ci et de-là, dans l'attente d'un secours.

» Déjà les indigènes s'approchent de la morte. Ils mettent son corps en pièces, emportant qui une jambe, qui un bras, qui la tête ensemble avec la gorge, qui l'amas des entrailles. L'un d'entre eux va laver ce qu'il destine à son repas. Les autres rentrent chez eux. Et nous faisons comme eux, poursuit le narrateur. Je me rends chez les chefs, M. Jameson chez lui.

» Durant toute la scène, M. Jameson, le carnet dans une main et le crayon dans l'autre, avait pris de rapides esquisses. Quand j'allai le retrouver, il les avait achevées et teintées d'aquarelle. Elles étaient six, représentant respectivement : la fillette amenée par l'homme qui la chercha, la fillette retenue à l'arbre, qu'on éventre et dont le sang jaillit, le dépècement du corps, un homme tenant d'une main un couteau, de l'autre une jambe, un homme armé d'une hache du pays, emportant la poitrine, et un homme enlevant le fouillis des intestins.

» Monsieur Jameson, achève Assad Farran, ses dessins mis au point, les porta chez les chefs et les fit contempler

par quiconque était là, avec beaucoup de dessins qu'il avait faits antérieurement. »

Ce récit, rapporté par le grave journal hebdomadaire du bon J.-A. Wauters, ne fut pas critiqué, non plus que le commentaire dont il fut encadré. Personne n'observa que la mort de Jameson n'avait aucun rapport avec Riba-Riba et que c'est de Barttelot que Van Gèle, au mois de juin, avait prévu la mort. La cause était jugée, et quand Andrew Jameson publia la défense de son malheureux frère, le bon A.-J. Wauters se borna à écrire qu'elle n'avait aucune chance d'être prise au sérieux ⁽⁵⁵⁾.

Notre baron Liebrechts partageait cet avis. N'avait-il pas été mis à Léopoldville, en 1887, pour y aider de son mieux l'*Emin Pacha Relief Expedition* ⁽⁵⁶⁾ ? N'était-il pas heureux d'avoir pu lui prêter efficace assistance ⁽⁵⁷⁾ ? Son Roi ne l'avait-il pas attaché à Stanley, au retour à Bruxelles du grand Discobrador ⁽⁵⁸⁾ ? Pouvait-il mettre en doute le jugement de Stanley sur la sincérité et la véracité de son Assad Farran ? Il n'y a pas songé. Nous avons des raisons de n'en point faire autant.

V.

C'est d'abord que Stanley était vindicatif. Le baron Liebrechts même nous conte la vengeance dont le grand homme usa envers un missionnaire qui lui avait refusé, en 1887, le petit vapeur de sa Mission. Le grand homme raconta que si le missionnaire tenait tellement à son bateau, c'est qu'il était pressé d'aller à la rencontre d'une fiancée mandée sur le vu d'un portrait ⁽⁵⁹⁾. Et, sans doute, ce mensonge joyeusement officieux, à peine pernicieux, est-il beaucoup moins grave que la substitution de la version Farran à la version Jameson des faits de Riba-Riba, à cette version Jameson qu'on attendait cependant, ainsi qu'on l'écrivit à Jameson lui-même, un peu avant sa

mort, pour juger la première. Le fait qu'il fut commis ne suffit sûrement pas à rendre vraisemblable l'effacement sans raison de la version de Jameson devant celle de Farran. Mais voici qu'un ami de Stanley nous assure que sans les provocantes défenses de ses ennemis, il n'eût jamais parlé. Ces défenses provocantes n'ont-elles pas influé sur la technique suivie dans l'audition de Farran, de Bonny et des autres, dans l'interprétation de leurs sombres récits et l'appréciation de l'ensemble ?

Stanley nous certifie que la version du *Times* est bien celle que Farran a mise par écrit en 1888. Nous voulons bien l'en croire. Mais observons alors qu'il s'agit d'une version écrite *ab irato*, au moment d'un renvoi dont nulle indemnité n'adoucit l'imprévu⁽⁶⁰⁾, ce qui explique à la fois que Van Gèle n'ait pas mis le prévenu aux arrêts et que Farran, plus tard, dans une certaine mesure, ait fini par se rétracter.

Car il s'est rétracté. Le frère de Barttelot et celui de Jameson nous en donnent l'assurance dans les deux livres que nous connaissons bien⁽⁵⁸⁾. Le texte d'Andrew Jameson est le plus impressionnant, parce qu'il se réfère au témoignage de Mr Mac Dermott, le secrétaire d'Emin, à qui Farran a dit qu'il avait accablé les hommes qui le renvoyaient sans argent et sans vivres et que, pressé de questions et de questions encore, il s'était libéré en donnant les réponses qu'il croyait espérées⁽⁶¹⁾. Or, il n'est pas juge d'instruction au monde qu'un tel aveu puisse étonner ! Il est d'ailleurs rudement corroboré par ce que nous savons, le tenant de Stanley même, que Farran aurait parlé devant plusieurs témoins, dans les pires conditions techniques qu'on puisse rêver.

N'eût-elle pas été rétractée, la version de Farran nous eût été suspecte. Elle dit trop peu et trop et donne, par là même, l'impression d'une version peut-être spontanée, mais sûrement dirigée et même sollicitée, peut-être, par

des sous-questions imprudentes. On a dû dire parfois au témoin trop loquace de passer au déluge et lui demander, par contre, certaines précisions qu'il ne pouvait donner sans forcer ses souvenirs.

Est-il naturel que la scène criminelle débute *ex abrupto* par l'absurde question sur le prix des esclaves que Jameson connaissait aussi bien que quiconque, à la fin d'un séjour d'un mois dans un milieu où il était question de cela à chaque instant ⁽⁶²⁾ ? Et put-il vraiment faire aux hommes de Tippo cette réponse de nègre : je peux donner cela ! lui, le riche Jameson, à propos de six mouchoirs de poche ? L'homme qui met dans sa bouche d'aussi pauvres propos les a-t-il entendus ou interprète-t-il à sa façon ce qui, dans son esprit, pourrait s'être passé ? Farran était malade au moment où le drame ensanglanta Ribariba, mal en cour à la fois auprès de Tippo-Tip et de l'officier blanc. En donnant, dans son texte, à Salim Masoudi, le titre d'interprète, il confirme nos soupçons. C'est un autre que lui qui servit de truchement entre les personnages intéressés au drame. Mais alors, était-il assez proche de ceux-ci pour entendre leurs dires ? Salim ben Masoudi et le jeune Farani étaient plutôt de fâcheux interprètes ⁽⁶³⁾. Si Jameson en usa, assez imprudemment, ne fut-il point trahi ?

On nous dit que Tippo-Tip, coauteur que personne ne songe à arrêter, fit conduire l'esclave aux huttes des cannibales à la requête de Jameson, mais sans nous préciser les termes de cette requête. L'auteur de la version les a-t-il entendus ou ne donne-t-il pas corps à un simple possible ?

Qui a dit aux sauvages, à qui l'on présentait la malheureuse fillette : « c'est un cadeau du blanc », et leur a confié l'envie du donateur d'observer leurs ébats ?

Et le voyage aux huttes ! Est-il bien vraisemblable ce déplacement d'une cour fastueuse au possible, du palais abrité des rigueurs du soleil, vers les paillotes sises à l'orée

de la forêt, tout au fond du carré défriché et bâti du bourg arabisé ⁽⁶⁴⁾ ? Est-il plus vraisemblable que le voyage de Jameson allant chercher lui-même, dans la case où il loge, la demi-pièce de tissu qui lui est demandée ? Jameson, dans son récit, fait chercher ce tissu par un jeune serviteur et la cour ne se déplace point. Et sans doute un détail a-t-il pu échapper au narrateur troublé par ce qu'il vient de voir, et le fait qu'on se soit déplacé quelque peu n'implique-t-il aucunement que Jameson eût compris ce qui allait se passer. Mais le voyage aux huttes est de nature à faire croire que Farran s'y trouvait, en train de digérer une pleine bolée d'oignons ⁽⁶⁵⁾ et que c'est de là qu'il a vu et très mal entendu. Ainsi comprendrions-nous que lui eût échappé le ballet initial décrit par Jameson et tellement vraisemblable pour quiconque a connu le faste des Arabes ou ce qu'en ont gardé leurs anciens nyamparas devenus chefs investis au Kasai ou ailleurs !

Que si l'on objectait à cette critique interne de la dénonciation que d'autres que Farran et notamment Bonny l'ont trouvée acceptable, je répondrais sans peine qu'elle diffère trop peu du récit de Jameson pour que des Farani ou même des Massudi puissent y voir autre chose qu'un résumé des faits un peu décolorés et qu'ils sont gens pour qui la question de l'intention ne se pose jamais. Quant au sergent Bonny, et nous y reviendrons, il a pu lui aussi, en rapprochant les faits appris d'Assad Farran de certaine confiance arrachée à Jameson, ne guère apercevoir en quoi ceci corroborait ou infirmait cela.

Il est temps d'en finir avec Assad Farran. Stanley lui-même, en 1889, en écrivait ceci : « Barttelot, oubliant mes instructions relatives à la patience envers les Arabes, eut maille à partir avec ces croque-fer et dut recourir au Syrien Assad Farran pour lui servir d'interprète. Cet homme traduisit-il fidèlement ou non ? Je l'ignore, mais un froid s'ensuivit entre le fougueux neveu de Tippo-Tip

et le non moins fougueux major, qui amena la mort du pauvre Barttelot » (66). Ward va beaucoup plus loin et souligne, à propos, je suppose, de la rétraction proclamée de Farran, qu'il est, de son propre aveu, « un scélérat de la pire espèce » (67).

VI.

Venons-en à Bonny. Cet « agent sanitaire » n'avait pas plu d'emblée aux deux aristocrates du camp de Yambuya : Barttelot et Jameson. Mais peu de temps après sa venue à Yambuya, Barttelot en écrit : « J'ai fortement changé d'opinion sur Bonny. Quoique un peu lent, il est brave et honnête, et dans une ou deux occasions, il a fait preuve de tact, de bon sens et de fermeté (68). Dans la suite, bien qu'à lire les journaux, il ne fût point l'intime de tous les officiers, le major lui remit, en l'absence, à vrai dire, de tout autre officier, le commandement du camp. Il avait, par ailleurs, partagé quelques-unes des erreurs de ses chefs, arrêté sans raison des femmes indigènes pour en amener le rachat par livraison de vivres (69) et pris part sévèrement à la condamnation du soldat Bougari (70). Par contre, avait-il obtenu du major Barttelot commutation de la peine de mort de John Henry en trois cents coups de fouet, qui amenèrent d'ailleurs la fin de l'interprète. Il semble bien qu'il ait été un peu bavard et un peu intrigant itou, ce qui l'amena à brouiller, dans une certaine mesure, le major Barttelot avec ses officiers Rose Troup et Herbert Ward (71). En présence de Stanley, il tint avant toute chose à se laver les mains des forfaits reprochés aux officiers du camp, faire croire que Barttelot l'avait préféré à Jameson et cacher le document qui eût contredit ses vanteries, en présentant un autre, périmé celui-là, qui les corroborait (72). Il semble bien d'ailleurs qu'il se soit, dans la suite, reproché la remise à Stanley d'un rapport

trop sévère envers les morts du camp et que Stanley lui-même, d'abord très satisfait du chirurgien en second de son expédition, ait un peu déchanté, en constatant que les fugues de ses Zanzibarites avaient commencé le jour où le sous-officier en avait pris la charge. Bonny, de surcroît, ignorait le swahili.

Ajoutons, avec A. Jameson, qu'il est peu vraisemblable que Jameson ait choisi Bonny pour confident, mais que l'on comprend bien que, pressé par Bonny de questions indiscretes, il lui ait répondu de façon assez brève et que Bonny, alors, ait vu dans ses propos, comme il a été dit, comme une confirmation des dires d'Assad Farran (⁷³).

VII.

Il me reste une dernière observation à faire : elle pèsera sans doute, elle aussi, fortement sur notre conclusion.

Elle tient à démontrer combien il est possible qu'en toute cette aventure Poor Jameson ait été victime d'une trahison ou, du moins, d'un malentendu.

Trahison ! N'était-il donc personne, le 11 mai, à Ribariba qui eût quelque intérêt à mettre ses échecs ou ses attermoiements au compte des erreurs des officiers anglais ? Ceux d'entre vous, Messieurs, qui voudraient lire les textes de Ward et de Jameson seraient sûrement frappés, comme je le fus moi-même, par le rôle joué auprès de ces deux hommes par les courtisans du Vali. Dès Yambuya, on voit Selim ben Mohammed sasser et ressasser, devant Ward et Jameson, d'obsédantes histoires de crimes cannibales. Le même sujet occupe toutes les conversations du bourg de Kasongo, et l'on peut se demander si, alors que Jameson n'avait aucune envie de voir des Bakusu dévorer une femme, ce ne sont pas ses amis, les beaux seigneurs arabes, qui ne répugnent à rien, mais que l'art intéresse, qui le mirent en face d'un infernal sujet ! Le Politique a

pu asservir à ses fins la curiosité de son jeune entourage ! ⁽⁷⁴⁾.

Sans aller aussi loin, l'hypothèse que j'ai faite au début de cette étude d'un mot de Poor Jameson maladroitement traduit par un des interprètes ou sauvagement compris par le Vali des Falls, est-elle invraisemblable ?

C'est le baron Liebrechts qui nous conte ceci :

Tippo était un jour assis à ses côtés, ce à Léopoldville, en avril ou en mai 1887, et les deux hommes se tenaient sur une des vérandas de la maison de Liebrechts.

Passé un Zanzibarite au service de l'État.

Le fonctionnaire l'appelle en le traitant d'homme libre, suivant l'usage du temps.

Et Tippo d'observer que ce soi-disant « homme libre » est le fils d'un esclave, son débiteur à lui, Tippo, depuis toujours, si bien que son fils lui-même est toujours son esclave.

Et Liebrechts de répondre, sans utilité certes, mais pour ne pas laisser, comme on disait naguère, monter un officier au ciel, qu'il est peu satisfait de ce Zanzibarite, récemment pris la main dans le sac...

Et Tippo, aussitôt, de proposer à son hôte de lui livrer cet homme pour lui couper les mains.

Et notre auteur ajoute :

« Après cette conversation qui m'avait permis de le juger, je n'eus plus que de très fugitives entrevues avec lui » ⁽⁷⁵⁾.

Poor Jameson, lui, ne pouvait rompre les chiens, le 11 mai, à Riba-Riba !

J'ose croire, Messieurs, après ce que je viens de vous dire, vous entendre accorder que l'Histoire se doit de

motiver ses jugements et que nous n'avons pas de motifs suffisants pour voir en Poor Jameson un émule de Néron.

15 mars 1948.

NOTES.

(1) Major CHARLES LIEBRECHTS, conseiller d'Etat honoraire, *Souvenirs d'Afrique : Congo, Léopoldville, Bolobo, Equateur*, Bruxelles, J. Lebègue et C^{ie}, libraires-éditeurs, sans date (avant-propos de 1909), p. 177.

(2) *Five Years with Congo Cannibals*, London, Chatto & Windus, Piccadilly, 1890; *Cher les Cannibales de l'Afrique centrale*, Paris, Plon, 1910.

(3) In : *My Life with Stanley's rear guard*, London, Chatto & Windus, Piccadilly, 1890, passim.

(4) Cf. notamment : H. M. STANLEY, *Dans les ténèbres de l'Afrique centrale*, Recherche, délivrance et retraite d'Emin Pacha, traduction autorisée par l'auteur, Paris, Hachette, 1890, 2 vol.; W. G. BARTELOT, *Journal et Correspondance du major Edmond Musgrave Barttelot*, commandant l'arrière-colonne dans l'expédition Stanley à la recherche et au secours d'Emin Pacha, Bruxelles, Office de Publicité, J. Lebègue & C^{ie}, 1891; H. WARD, l'ouvrage cité ci-dessus, note 3; JAMES ROSE TROUP, late transport officer of the Emin Pacha rear column, *With Stanley's rear column*, London, Chapman & Hall, 1890; *Forschungen und Erlebnisse im « Dunkelsten Afrika »*, geschichte der Nachhut des Emin-Pachantsatz-Expedition, von JAMES S. JAMESON, naturforscher des Expedition, nach dessen Tode herausgegeben von Frau J. S. Jamèson, mit 1 Karte und 98 Illustrationen nach Zeichnungen des Verfassers, Hamburg, Verlaganstalt und Druckerei Actien Gesellschaft, 1891; J. R. WERNER, *A Visit to Stanley's rear guard at Major Barttelot's Camp*, Edimbourg et Londres, Watson Blackwood and Sons, 1889; A.-J. WAUTERS, *Stanley au secours d'Emin Pacha*, Bruxelles, Institut National de Géographie, 1889; cf. aussi la collection *Mouvement géographique*, années 1888, 1889, 1890, 1891, passim.

(5) A.-J. WAUTERS, *op. cit.*

(6) IDEM, *ibidem*.

(7) Jameson, naturaliste, avait fait quelques découvertes intéressantes. Elles ont fait l'objet d'une notice de R. Bowlder Sharpe, membre de la Société Linnéenne attaché au British Museum, que l'éditeur des *Forschungen* cité ci-dessus (note 4) a mise en annexe à l'ouvrage de Jameson. A en juger par les illustrations des *Forschungen*, le talent du dessinateur n'était pas inférieur à la finesse d'observation du naturaliste. Son activité africaine dans les deux domaines est attestée par le *Journal* de WARD aussi bien que par le *Tagebuch* de JAMESON même.

(8) H. M. STANLEY, *op. cit.*, t. I, p. 460.

(9) Il avait payé 25.000 francs le droit de prendre part à l'expédition, suivant une lettre de Stanley in : MOUNTENEY JEPHSON, *Emin Pacha et la Révolte de l'Équateur*, Paris, Hachette, 1891, p. 282.

(10) En août 1888 encore, il avait offert 10.000 livres à Tippto-Tip comme nouvelle souscription à l'expédition qu'il demandait au Vali d'assister plus effectivement et plus efficacement. Cf. BARTELOT, *op. cit.*, p. 307.

(11) Avec son chef et ami Barttelot, Jameson avait commandé, peu avant sa mort, deux gobelets d'argent destinés à affirmer leur gratitude pour l'aide apportée à l'expédition, l'un à Van Kerckhoven et l'autre à Liebrechts même. Cf. BARTELOT, *op. cit.*, pp. 257-258.

(12) *Forschungen...*, pp. 96, 97, 103, 119 et 178.

(13) Cf. TROUP, *op. cit.*, pp. 203, 248; WARD, *My Life...*, p. 78; JAMESON, *Forschungen...*, p. 230.

(14) *Forschungen...*, p. 111.

(15) A plus d'un point de vue, écrit Herbert Ward, Jameson s'opposait nettement à Barttelot. Tandis que ce dernier était plein d'énergie, brûlant de zèle, vif comme le mercure jusqu'à l'emportement et aussi agité que l'aiguille du manomètre au lâcher de la vapeur, animé du désir de se montrer et d'agir, Jameson, lui, était invraisemblablement calme, modeste, sans prétentions. Son visage possédait une finesse expressive, sa voix, un timbre aimablement voilé, l'une et l'autre de nature à bien dire son âme. Barttelot évoquait, par sa mâchoire carrée, sa face bien burinée, nette de sous-entendus, où le désir brûlait, le cavalier allant devant soi par la campagne. Jameson, avec ses traits agréablement fins et sa voix musicale, orientait le rêve vers les bibliothèques et vers la calme vie recluse du savant. Et pourtant, il était plus « sportif » que quiconque. Sa face suggérait toutes les délicatesses, mais ses membres étaient solides et musclés et dans ses fiers yeux clairs brillaient courage et détermination... J'ai vécu avec lui pendant quelque sept mois et fus aidé par lui dans mes pires moments... Lui qui avait été élevé dans le luxe, il nous donnait à tous des leçons d'endurance... Il était essentiellement noble. (WARD, *My Life...*, pp. 52 et suiv.)

(16) *Forschungen...*, p. 143.

(17) *Ibidem*, p. 150.

(18) *Ibidem*, p. 310. Jameson avait aussi la plus grande confiance en ses amis arabes. Ayant eu à se plaindre d'un de ses interprètes, un Bartholomaeus, infidèle et voleur, il l'a mis en prison relevant de Tippto-Tip. Le prisonnier s'évade. Il ne s'inquiète pas, Salem ben Mohammed, neveu de Tippto-Tip ayant promis de le faire arrêter et de le renvoyer à Yambuya... Et Salem tint parole.

(19) *Ibidem*, p. 146.

(20) Ni Kasongo ni Riba-Riba, ne figurent sur la carte des possessions européennes au Congo, publiée à Bruxelles, par P. MAES, en 1886. Mais les deux localités figurent sur les cartes du Congo publiées par J.-A. WALTERS dans le *Mouvement géographique* en 1889.

(21) J'ai résumé, dans les lignes qui précèdent, le renvoi à cette note, les pages 232 à 315 des *Forschungen* de JAMESON. Voici la traduction du passage où l'auteur décrit la suite de danses qui aurait précédé le crime atroce qui lui est reproché :

« Soudain nous approchèrent, en batterie, trois noirs tambourinaires, avec leurs instruments cylindriques au côté et des *ehondo* cunéiformes. Casqués de terre grasse et blanche, et couronnés de plumes blanches aussi, ils vinrent s'agenouiller devant la résidence... Leur buste était strié de rayures de glaise blanche pareille à celle du casque et leur vêtement se bornait à des folioles de palmes, fraîches encore, fixées à un cerceau qui ceinturait les hanches.

» Vinrent alors danser, dans la résidence même, une femme et deux hommes. La femme était vêtue à la tambatamba, ainsi que l'un des hommes. L'autre homme était vêtu comme les tambourinaires. Le premier des deux hommes tenait de la main droite un lourd thyrses de feuilles qu'il promenait, en dansant, au-dessus de nos têtes, tout en chantant avec ses deux comparses un chant plein de sauvagerie. De ceux-ci, la femme, les yeux cernés d'un cerne safrané, tenait d'une main un thyrses et de l'autre un couteau; l'homme, d'une main un thyrses et de l'autre, une lance.

Six couples leur succédèrent, fardés et costumés comme les tambourinaires, qui entrèrent en dansant et se frappant la tête, les uns aux autres, de leurs bouquets feuillus, puis, sortirent en dansant comme ils étaient venus.

» Revinrent alors l'indigène à la lance et la femme au couteau, encadrant cette fois un jeune garçon porteur de deux poules égorgées et eux-mêmes encadrés de deux jeunes hommes vêtus comme la plupart des autres figurants. Ils allèrent se placer derrière les trois tambourinaires. Puis, tandis que la batterie marquait plus vive cadence, tout un monde s'avança, d'hommes en premier lieu et de femmes ensuite, dont les rangées dansantes formèrent bientôt un cercle où, à demi accroupis et le buste incliné, ils se livraient aux contorsions les plus étranges. Cela dura un temps, les hommes et les femmes entrant alternativement en jeu. Puis la danse s'arrêta et les danseurs s'allèrent ranger en demi-cercle autour de la batterie. Un chant sauvage s'éleva et un jeune homme noir aux traits fins et aux formes sveltes, en longs vêtements arabes et des plumes rouges de perroquet en pompon dans les cheveux, en même temps qu'une femme aux vêtements extrêmement bariolés, s'avança, et leur couple, arrivé au milieu du groupe des danseurs et des tambourinaires, s'appliqua à mimer une scène très artistique, au cours de laquelle il imposait les mains aux têtes inclinées de toute l'assistance. Le chef, alors, leur donna un fusil et m'expliqua que les danseurs étaient tous des esclaves Bakusu, peuplade décimée durant les derniers mois par de nombreux décès, ce qui l'avait amenée, durant quelque deux mois, à un isolement curatif en forêt. » (*Forschungen...*, pp. 316 et suiv.)

(22) *Forschungen...*, pp. 318-319.

(23) CAMILLE COQUILHAT, *Sur le haut Congo*, Bruxelles, J. Lebegue & C^{ie}, 1888, pp. 168 et suiv. Je remarque que cet ouvrage est illustré, à la

page 173. d'une composition de Léon Abry, sur documents de Coquilhat et représentant... un sacrifice humain sur la tombe d'un chef ! Aussi bien l'attitude des deux officiers belges fut-elle réprobatrice et les Noirs s'en rendirent bien compte. Malheureusement, les hommes la prirent en pitié et seules les femmes, éternelles victimes des sadismes magiques, avouèrent en secret aux deux Européens qu'elles aussi condamnaient ces rituels affreux.

(24) LIEBRECHTS, *op. cit.*, p. 152.

(25) Ward qualifie Farran d'« Assyrian Christian ». On traduit généralement Copte par « Egyptian Christian » et Maronite par « Maronite ». On traduit de même Syrien par « Syrian » et non par « Assyrian ». Sans doute s'agit-il d'un *tapsus calami*.

(26) Ce Bartholomaeus accompagna Jameson aux Falls en août et septembre 1887. C'était un menteur et un voleur qui, s'étant échappé de la geôle du Vali où Jameson l'avait consigné, fut repris, ramené à Yambuya, fouetté, s'évada à nouveau, fut à nouveau repris et sombra finalement dans l'oubli. Cf. *Forschungen...*, pp. 146 et suiv.; TROUP, *op. cit.*, p. 161 et BARTELOT, *op. cit.*, p. 136.

(27) J. R. TROUP, *op. cit.*, p. 108.

(28) *Forschungen...*, p. 315.

(29) BARTELOT, *op. cit.*, pp. 239-240; TROUP, *op. cit.*, p. 255; WERNER, *op. cit.*, passim.

(30) WARD, *My Life...*, p. 138.

(31) *Mouvement géographique*, Bruxelles, numéro du 16 novembre 1890.

(32) BARTELOT, *op. cit.*, p. 293.

(33) IDEM, *ibidem*, p. 295.

(34) IDEM, *ibidem*, p. 290. Stanley reconnaît parfaitement avoir fait ouvrir, le 3 octobre 1888, une caisse de Jameson contenant des objets en rapport avec ses goûts de naturaliste : livres, carnets, etc. (H. M. STANLEY, *op. cit.*, t. II, p. 29). Suivant W. G. Barttelot, ce n'est qu'après diverses démarches et une demande par écrit faite par un avocat, que M^{me} Jameson obtint le Journal de son mari, placé par Stanley dans une banque du Caire (BARTELOT, *op. cit.*, p. 290).

(35) Lettre de Jameson in BARTELOT, *op. cit.*, p. 305 et dans le *Tagebuch* à sa date (*Forschungen...*).

(36) *Forschungen...*, pp. 191-192.

(37) *Ibidem*.

(38) J'ai décrit les derniers jours de Jameson d'après son *Tagebuch* et quelques pages du Journal de WARD (*My Life...*, pp. 125-130). Suivant Ward, Jameson est mort d'une fièvre bilieuse hématurique.

(39) TROUP, *op. cit.*, p. 264. Assad parlait énormément avec les officiers belges et leur faisait part de choses que Troup ignorait complètement. Interrogé sur certains points, Troup nous dit qu'il se refusa à donner des réponses qui n'eussent été que des conjectures sur la probabilité des cas envisagés.

(40) TROUP, *op. cit.*, p. 268; WARD, *My Life...*, p. 121.

(41) TROUP, *op. cit.*, p. 273.

(42) Le *Mouvement géographique* du 23 septembre 1888 assure que G. Wilmot Brooke était un jeune missionnaire qui avait tenté de remonter l'Oubangi en pirogue jusqu'aux rapides de Zongo, puis une longue randonnée par voie de terre avec quelques porteurs seulement. A sa descente après échec, il aurait écrit une lettre bourrée de soi-disant renseignements sur des choses qu'il n'avait point vues et de raconter qu'il avait été dans l'impossibilité de contrôler. Stanley, lui, met nettement les accusations du missionnaire sur le compte de l'arrivisme. Cf. Lettre de Stanley à Winton, in J. SCOTT KELTIE, *La Délivrance d'Emin Pacha*, Paris, Hachette, 1890, p. 195.

(43) Je résume ici les données de la lettre de Stanley à Sir William Mac Kinnon, reprise dans SCOTT KELTIE, *op. cit.*, pp. 27-60.

(44) Le texte de la lettre figure dans WARD, *My Life...*, p. 142; JAMESON, *Forschungen...*, p. 403. Suivant WARD (*My Life...*, p. 140), Stanley en voulait surtout à Jameson d'avoir, à ce qu'il pensait, répandu le bruit de sa mort. Il aurait dit aux Arabes d'Unaria (Banalia) que s'il rencontrait Jameson, il l'abattrait. A Ward, il reprochait une caricature légèrement irrévérencieuse.

(45) Au sujet de Saleh ben Osman, A. Jameson observe que ses déclarations sont une *olla podrida* de raconter de Zanzibariens, d'Arabes, de Soudanais et de Manyemas par lui répétés deux ans après qu'il les eût entendus. S'il connaissait le mot prêté par Ward à Stanley au sujet de Jameson, on ne s'étonnera pas qu'il ait chargé Jameson à son retour des Falls.

(46) Cf. plus haut note 44.

(47) J. SCOTT KELTIE, *op. cit.*, p. 43.

(48) *Forschungen...*, Vorrede, pp. XII-XIII.

(49) Cf. J. MOUNTENEY JEPHSON, *op. cit.*, pp. 280-287.

(50) In J. SCOTT KELTIE, *op. cit.*, p. 196

(51) Cf. plus haut note 44.

(52) Cf. note 50.

(53) Idem; cf. supra p. 314.

(54) Le brave Troup lui-même engagea avec son ancien chef une correspondance assez vive qui occupe tout le chapitre XVIII de son ouvrage cité plus haut.

(55) *Mouvement géographique*, 1891, p. 3.

(56) LIEBRECHTS, *op. cit.*, p. 165.

(57) IDEM, *ibidem*, p. 176.

(58) IDEM, *ibidem*, p. 177.

(59) IDEM, *ibidem*, p. 177. Cf. aussi note 44, ci-dessus.

(60) Stanley ne s'était attaché Assad Farran par aucun contrat aux stipulations bien précises. Barttelot lui appliqua les conditions faites à feu Hadad et, craignant à juste titre les critiques de Stanley sur une gestion trop large des ressources de l'expédition, se borna à payer à Assad son passage d'entrepont jusqu'au Caire et à le recommander à Van Gèle et au Consulat britannique au Caire (BARTELOT, *op. cit.*, pp. 249-151).

(61) Cf. *Forschungen...*, Vorrede, p. XIV.

(62) Le 12 avril 1888, Salem ben Masudi, interrogé par Jameson sur le chiffre de la population des environs de Kasongo, question bien naturelle et qui ne sent aucunement le roussi esclavagiste, lui répond : « Nul ne le sait, car ici la mort d'un esclave ne compte pas ». Peu après, c'est le jeune Farani, sans doute, qui lui apprend que là où il se trouve, un esclave vaut une livre, ce qu'il note dans son Journal. Deux jours passent et c'est ce Farani qui devient acquéreur, lui-même, de deux esclaves. Et vers le même temps, Assad Farran en reçoit un de Tippto-Tip. Cf. *Forschungen...*, pp. 280, 289, 292 et 306.

(63) C'est Troup, l'homme à qui le seul reproche adressé par Stanley sera de ne rien avoir empêché et qui se défendra en faisant observer que son rôle n'était pas de se mutiner mais d'obéir, témoin non compromis et qui, avec Jameson, vota contre la mort du soldat Bourgari, c'est Troup qui nous assure qu'on ne pouvait se fier à Salem ben Masudi (*op. cit.*, p. 108). Quant au jeune Farani, ancien boy de Tippto, Jameson le préférerait, bon sauvage qu'il était, aux autres interprètes, échappés des Missions comme Bartholomaeus et comme John Henry, ces « herrliche Jungen », plus faux et plus avides que les Noirs de la brousse. Mais Farani connaissait peu l'anglais.

(64) Je parle ici du bourg de 1888 d'après un croquis de Jameson reproduit dans les *Forschungen...* Riba-Riba est devenu Lokandu.

(65) Jameson, qui imputait à l'intempérance dans le manger les malaises dont se plaignait régulièrement Farran, conte que celui-ci, quatre fois par jour au moins, le quittait pour aller, comme il disait, « tenter sa chance » et qu'il en profitait pour aller s'empiffrer d'oignons chez l'indigène (*Forschungen...*, p. 289, où Farran est qualifié de Syrien de Jérusalem).

(66) In SCOTT KELTIE, *op. cit.*, p. 192.

(67) WARD, *My Life...*, p. 158.

(68) BARTELOT, *op. cit.*, p. 131.

(69) IDEM, *ibidem*, p. 134. Ces prises d'otages en vue du ravitaillement du camp étaient d'ailleurs assez ingénument reconnues par leurs auteurs. Barttelot réclamait pour Jameson et lui-même, l'honneur d'en avoir eu l'initiative (lettre à son beau-frère, *op. cit.*, p. 101). Il explique même que si l'on prend les femmes de préférence aux hommes, c'est parce que les indigènes rachètent plus aisément les femmes. La pratique fut sans doute déformée dans la version de Farran. Toujours est-il que Stanley lui attribua des mobiles sexuels et parla d'« immorality ». Ward

eut soin de protester contre cette interprétation, déniait qu'aucune femme eût été internée dans le quartier des officiers. Il remarque d'ailleurs que les faits n'avaient rien d'absolument contraire au coutumier du temps. Il eût pu ajouter, peut-être, que la « faim » justifie, parfois, certains moyens et nous faire ressouvenir de ce champ de manioc qui, au dire de Wauters, était l'unique ressource alimentaire du camp.

(70) Bourgari était un soldat soudanais, c'est-à-dire, ici, originaire du Soudan égyptien, quels qu'en fussent la race ou le langage. Déserteur et voleur, la majorité des membres du Conseil de guerre le considérant comme déserteur en présence de l'ennemi (?), le condamnèrent à mort. Seuls Jameson et Troup furent d'un avis contraire. Cf. TROUP, *op. cit.*, à la date du 9 février 1888.

(71) Cf. BARTELOT, *op. cit.*, pp. 184, 192-202. En rapportant certains faits à charge de Ward et de Troup, tous les deux absents, le sous-officier réussit à la fois à affoler Barttelot et à capter sa confiance. Seuls Blancs au camp, le major et le chirurgien organisent notamment un combat de coqs avec paris. Le major perd et offre au chirurgien le déjeuner joué, par lui perdu. Bonny en profite, écrit Barttelot, pour lui faire part de quelques racontars sur Ward et sur Troup, racontars dont on trouve des échos indignés dans le Journal de Troup comme dans celui de Ward.

(72) BARTELOT, *op. cit.*, pp. 284 et suiv.

(73) Cf. JAMESON, *Forschungen...*, Vorrede, p. xv. Il arrive cependant, surtout en Colonie, que les patients confient bien des choses au médecin, que ses fonctions, sans doute, et le serment d'Hippocrate indiquent assez comme confident discret à ceux qui ont à se confier. Mais Bonny n'était — lui — qu'un petit sous-officier, médecin auxiliaire et si mal outillé d'ailleurs, qu'on ne devait pas recourir bien souvent à son art. Sans doute inhuma-t-il son chef à Banalia et lut-il sur le corps le service de l'Eglise d'après le « Prayer-Book ». Mais qui n'a fait cela, d'entre nous, en Afrique ?

(74) Stanley, dans sa lettre à Sir Francis de Winton, déjà souvent citée, assure qu'il voudrait poser à Wilmot Brooke, sans doute, cette question : « Quels Anglais ont pu voir cette curiosité : mains et pieds d'hommes en marmite ? » Et il ajoute que lui répondrait certainement que ces Anglais-là sont êtres légendaires, puisqu'il a commandé pendant toute une année, 150 Manyema, Wamongora et Bakusu de Tippto-Tip, sans qu'aucun de ses Anglais ait vu pareille chose. Cependant Herbert Ward a vu, à Yambuya, un cannibale porteur d'une ration de chair humaine (WARD, *Five Years with Congo Cannibals*, p. 162, passage illustré d'un dessin intitulé : « A cannibal scene with human flesh roasting over the fire »).

Mais le baron Liebrechts tranchera ce différend. Il se demandera s'il doit nous rappeler les horreurs constatées par les fonctionnaires belges dans les camps de l'Arabe où ils ont découvert un cannibalisme effréné (*op. cit.*, p. 182), et conclut son chapitre consacré aux Arabes du Congo, par ces lignes justicières :

« L'Arabe, le vrai, celui qu'on appelait le Chef, si doux dans l'intimité du Barzah, si séduisant, enveloppé dans sa belle chemise brodée et d'une immaculée blancheur, sans cesse prosterné sur sa natte de prière, le visage tourné vers la Mecque, ami de l'Européen et son allié, que que fût son nom, Tippto-Tip, Sefu, Rachid ou Selim, était un chef de brigands et le plus cruel des bandits... Celui qui nous vantait son hospitalité oubliait trop volontiers les horreurs qu'il avait dû voir autour de la maison de son hôte, l'allée de piquets surmontés de crânes humains qui y menait, l'enceinte de têtes fraîchement coupées qui entourait le village, les cadavres que le fleuve charriait encore à plusieurs jours en aval et, par delà le rideau de verdure des rives, les immenses régions que ces barbares jouisseurs avaient mises à feu et à sang pour acquérir une richesse qui leur permettait d'offrir à leurs hôtes le café parfumé dans des tasses de vermeil » (*op. cit.*, pp. 184-185).

Poor Jameson avait bu ce café parfumé chez Nzige, chez Mohammed ben Hamis, chez Tippto-Tip lui-même. Il fallait bien cela pour lui faire supporter les tergiversations du petit potentat dont il avait besoin pour faire tout son devoir d'officier en mission et tâcher de mener cette mission à bonne fin, Hamed ben Mohammed ben Juma Borajib, surnommé Tippto-Tip, Vali des Stanley-Falls.

(175) LIEBRECHTS, *op. cit.*, p. 180

Séance du 19 avril 1948.

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. A. Wauters, directeur.

Sont en outre présents : R. P. P. Charles, MM. E. De Jonghe, A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, A. Marzorati, A. Moeller, A. Sohier, R. P. J. Van Wing, membres titulaires; M. le comte B. de Lichtervelde, MM. F. de Mùelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, G. Malengreau, F. Olbrechts, G. Smets, F. Van der Linden, E. Van der Straeten, membres associés, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances, et M. le D^r L. Mottouille, membre de la Section des Sciences naturelles et médicales.

Absents et excusés : MM. A. Burssens, F. Dellicour, P. Ryckmans.

La nouvelle législation sociale congolaise.

M. F. Van der Linden donne lecture de sa communication intitulée comme ci-dessus. (Voir p. 345.)

Un échange de vues s'ouvre à ce sujet, auquel prennent part MM. A. Sohier, J. Devaux, A. Moeller, R. P. P. Charles et M. F. Van der Linden.

La discussion sera poursuivie au cours de la prochaine séance.

Concours annuel de 1950.

Les deux questions suivantes sont retenues :

1. On demande la description d'un idiome parlé entre eux par un groupe de Pygmées (ou Pygmoïdes) du Congo belge. Cette description doit comprendre, entre autres,

Zitting van 19 April 1948.

De zitting wordt geopend te 14 u 30, onder voorzitterschap van de heer A. Wauters, directeur.

Zijn insgelijks aanwezig : E. P. P. Charles, de heren E. De Jonghe, A. Engels, Th. Heyse, O. Louwers, A. Marzorati, A. Moeller, A. Sohier, E. P. J. Van Wing, titelvoerende leden; de heer graaf B. de Lichtervelde, de heren F. de Mûelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, J. Jentgen, N. Laude, G. Malengreau, F. Olbrechts, G. Smets, F. Van der Linden, E. Van der Straeten, buitengewoon leden, alsook de heer E. Devroey, secretaris van de zittingen, en de heer D^r L. Mottouille, lid van de Sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen.

Afwezig en verontschuldigd : de heren A. Burssens, F. Dellicour, P. Ryckmans.

De nieuwe sociale wetgeving in Congo.

De heer *F. Van der Linden* leest zijn mededeling met bovengenoemde titel. (Zie blz. 345.)

Hieromtrent ontstaat een gedachtenwisseling waaraan de heren *A. Sohier*, *J. Devaux*, *A. Moeller*, *E. P. P. Charles* en de heer *F. Van der Linden* deel nemen.

De discussie zal in de loop van de volgende zitting voortgezet worden.

Jaarlijkse wedstrijd voor 1950.

De volgende twee vragen worden aangenomen :

1. *Gevraagd wordt : een beschrijving van een idioom door een groep Pygmeeën (of Pygmoïden) in Belgisch Kongo onder elkaar gesproken. Deze beschrijving moet*

la phonétique et la tonologie, la morphologie, la syntaxe et quelques textes avec indication des tons. Si les Pygmées en question se servent toujours et partout d'une langue bantoue ou soudanaise, indiquez alors également en quoi leur idiome s'écarte de cette langue bantoue ou soudanaise.

2. On demande une étude montrant objectivement jusqu'à quel point la législation du salaire protège le travailleur indigène soumis au régime du contrat de travail.

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

De Secretaris-Generaal legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *Problemen*, n^{rs} 2, 3, Maandblad van de Studie- en Documentatiedienst van het Algemeen Belgisch Vakverbond, Februari-Maart 1948.
2. HAINES, C., et HOFFMAN, J., *The Origins and Background of the Second World War*, Oxford University Press, Londres, 1943.
3. *Kongo-Overzee*, XIV, 2, Tijdschrift voor en over Belgisch-Kongo en andere overzeese gewesten, Antwerpen, 1948.
4. *Bulletin du Centre d'Etude des Problèmes sociaux indigènes*, n^o 5, Elisabethville, 1947-1948.
5. ADAM, L., *Het Statuut van Tanger*, Afrika-Instituut, Leiden, 1948.
6. *Jeune Afrique*, n^o 2, Cahier de l'Union Africaine des Arts et des Lettres, Elisabethville, janvier 1948.
7. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, t. XXXIII, 10, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1948.
8. *Rapport du Secrétaire général pour l'année 1947*, Agence Interalliée des Réparations, Bruxelles, 1948.
9. *Congopresse*, n^{os} 13 et 14, Section Information, Léopoldville, 15 mars 1948-1^{er} avril 1948.
10. *The United States and Non-Self-Governing Territories*, Series 18, United Nations Information, Publ. 2812, Washington, 5 avril 1947.
11. *Bulletin analytique de Documentation politique, économique et sociale contemporaine*, n^o 6, Presses universitaires de France, Paris, novembre-décembre 1947.

onder anderen bevatten : klank- en toonleer, vormleer, syntaxis, en enkele teksten met aanduiding der tonen. Indien bedoelde Pygmeeën zich altijd en overal van een bantoetaal of soedantaal bedienen, duid dan tevens aan, waarin het pygmeeën-idioom van deze bantoe- of soedantaal afwijkt.

2. Gevraagd wordt : een studie die objectief aanwijst tot op welk punt de wetgeving op de wedden de inlandse arbeider, onderworpen aan een werkcontract, beschermt.

De zitting wordt te 15 u 55 geheven.

12. *Séances des 5 et 20 décembre 1947*, t. VII, X, Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences coloniales par M. le Secrétaire perpétuel, Paris, 1947.
13. *Cahiers coloniaux*, n° 2, Institut Colonial de Marseille, Marseille, février 1948.
14. *La Voix du Congolais*, n° 23, Revue mensuelle, Kalina, février 1948.
15. *Leuvense Bijdragen*, n°s 3-4, Tijdschrift voor Moderne Philologie, Leuven, 1947.
16. *Africa*, vol. XVIII, n° 2, Journal of the International African Institute, Londres, avril 1948.
17. *Cahiers de l'École française d'Extrême-Orient*, n°s 22 à 40, Hanoi, 1^{er} trimestre 1940 à 3^e trimestre 1944.

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden
sont adressés aux donateurs. de gebruikelijke dankbetui-
gingen toegezonden.

La séance est levée à 15 h 55.

1. *Problemen*, n° 2, 3, Maandblad van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Afdeling Letterkunde, Februari-Maart 1948.
2. HARRIS, G. et HORNMAN, J., *The Origins and Background of the Second World War*, Oxford, 1948.
3. *Kongo-Oeyroze*, XIV, 2, Tijdschrift voor de Belgisch-Kongo en andere oeyroze-gewesten, Antwerpen, 1948.
4. *Bulletin du Centre d'Etude des Problèmes des Indigènes*, n° 5, Elisabethville, 1947-1948.
5. ADAM, L., *Het Statuut van Tanger*, Afrika-Instituut, Leiden, 1948.
6. *Jeune Afrique*, n° 2, Cahier de l'Union Africaine des Arts et des Lettres, Elisabethville, janvier 1948.
7. *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques*, t. XXXIII, 10, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1948.
8. *Rapport du Secrétaire général pour l'année 1947*, Agence Interalliée des Réparations, Bruxelles, 1948.
9. *Congopresse*, n° 13 et 14, Semaine Congolaise, Léopoldville, 15 mars 1948-1^{er} avril 1948.
10. *The United States and Non-Sovereign Territories*, Series 18, United Nations, New York, 1947.
11. *Bulletin analytique de Documentation économique, économique et sociale contemporaine*, n° 2, Université de France, Paris, novembre-décembre 1947.

F. Van der Linden. — La nouvelle législation sociale congolaise.

L'année 1946 marquera une étape considérable dans le domaine de la législation sociale congolaise.

C'est en effet pendant cette année que furent publiées les ordonnances législatives du Gouverneur général sur :

L'organisation professionnelle indigène ⁽¹⁾;

Les Conseils indigènes d'entreprises et les Comités locaux de travailleurs indigènes ⁽²⁾;

Les Commissions régionales et provinciales du travail et du progrès social indigène ⁽³⁾;

Le règlement des conflits collectifs du travail survenant entre les employeurs et leur personnel indigène ⁽⁴⁾;

Les syndicats professionnels indigènes ⁽⁵⁾.

Il y a lieu de remarquer que toutes ces mesures législatives d'une importance capitale furent prises à l'initiative de M. le Gouverneur général Pierre Ryckmans, en commun accord avec le Ministre des Colonies de l'époque, M. Robert Godding, mandataire du parti libéral au Sénat.

Elles firent l'objet d'ordonnances du Gouverneur général et non de décrets, c'est-à-dire que le Conseil Colonial ne fut pas consulté.

(1) Ordonnance législative du Gouverneur général en date du 17 mars 1946, n° 82/A.I.M.O. (*Bulletin administratif du Congo belge*, 10 avril 1946, p. 618).

(2) O.L. du G.G. en date du 6 avril 1946, n° 98/A.I.M.O. (*B.A.*, 25 juin 1946, p. 913).

(3) O.L. du G.G. en date du 6 avril 1946, n° 99/A.I.M.O. (*B.A.*, 25 juin 1946, p. 919).

(4) O.L. du G.G. en date du 6 avril 1946, n° 100/A.I.M.O. (*B.A.*, 25 juin 1946, p. 929).

(5) O.L. du G.G. en date du 10 mai 1946, n° 128/A.I.M.O. (*B.A.*, 25 juin 1946, p. 936).

A cet égard, nous nous permettons de rappeler que la loi du 29 mars 1911 stipule que la délégation du pouvoir législatif est interdite.

Cependant : « Le Gouverneur général et, dans les territoires constitués par le Roi en vice-gouvernement général, le Vice-Gouverneur général peuvent, s'il y a urgence, suspendre temporairement l'exécution des décrets et rendre des ordonnances ayant force de loi. Les ordonnances ayant cet objet cessent d'être obligatoires après un délai de six mois ».

Les circonstances spéciales créées par la guerre amenèrent le Gouverneur général, dès le mois de mai 1940, à recourir au pouvoir législatif que lui reconnaît la Charte coloniale dans des conditions exceptionnelles. La loi du 7 septembre 1939 avait, en prévision de graves événements internationaux, donné au Roi des pouvoirs exceptionnels pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi. Elle l'autorisait à prendre des décrets sans passer par le Conseil Colonial et à disposer que les ordonnances législatives du Gouverneur général resteraient obligatoires jusqu'au jour où elles seraient rapportées ou modifiées par une ordonnance, par un décret ou par une loi.

L'arrêté-loi du 18 juillet 1940 établit que les pouvoirs attribués au Roi en matière coloniale, ainsi que l'exercice au Congo belge et au Ruanda-Urundi de tous les pouvoirs législatifs et exécutifs dont les Ministres réunis en Conseil étaient investis, seraient confiés au Ministre des Colonies, nommé par ailleurs Administrateur général de la Colonie et du Ruanda-Urundi. Il stipulait qu'à défaut de l'Administrateur général, le Gouverneur général exerçait les mêmes pouvoirs.

L'arrêté-loi du 29 avril 1942 abrogea celui du 18 juillet 1940, dont le Gouverneur général et le Ministre des Colonies avaient fait fréquemment usage. Rétablissant la hiérarchie des attributions, il laissait au Gouverneur général le pouvoir de prendre dans les cas d'urgence des

ordonnances législatives restant en vigueur non pour une durée limitée mais indéfiniment, sauf abrogation.

Le dit arrêté-loi précisait que pourraient être considérées comme urgentes les dispositions touchant à la sécurité publique et à l'adaptation de l'économie coloniale aux exigences de la guerre.

Le rapport aux Chambres législatives sur l'administration du Congo belge pendant les années 1939 à 1944 signale que les circonstances qui ont amené le Gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles ayant cessé d'exister, il serait opportun qu'une loi rétablît l'exercice normal de l'autorité dans la Colonie et dans le territoire du Ruanda-Urundi.

Les circonstances de guerre ayant pris fin, on peut se demander quelles raisons impérieuses ont pu justifier aux yeux du Ministre des Colonies l'édification soudaine d'un bloc imposant de législation sociale sans recourir aux avis du Conseil Colonial et en appliquant encore le système des ordonnances législatives, qui paraissaient être désormais d'un emploi extrêmement limité.

Y avait-il donc pour le Gouvernement une telle urgence d'agir de la sorte ?

Pouvait-on invoquer en mars 1946 des raisons de sécurité publique ?

Le danger venait-il d'une menace de révolte de travailleurs indigènes, poussés par des revendications pressantes et légitimes ?

Y avait-il des abus à corriger ?

Ne se trouvait-on pas plutôt devant des cas d'effervescence locale provoquée et entretenue dans un but assez trouble ?

Fallait-il engager les ouvriers noirs dans les voies du syndicalisme, dont les perspectives pouvaient être aventureuses et inquiétantes, en considération de leur mentalité primitive, de leur profonde ignorance des premiers éléments des règles économiques et sociales ?

Les avis peuvent différer sur ces points, Mais il est évident qu'on était alors au Congo dans une atmosphère de nervosité collective propice à des actes de violence. Il y avait eu en 1944 les désordres sanglants de Masisi ⁽⁶⁾, puis s'était produit, en 1945, le coup de force de Matadi. Des éléments européens turbulents paraissaient vouloir tirer parti d'un mouvement révolutionnaire. Le Ministre des Colonies, conscient de ses responsabilités, fit confiance aux propositions du Gouverneur général et l'on doit reconnaître que la brusque intervention des pouvoirs publics et la fermeté qu'ils montrèrent dans la suite eurent sur les populations blanche et noire les plus heureux effets.

Pour le surplus, le Conseil Colonial n'avait pas encore été reconstitué. S'il eût été au complet, il est vraisemblable que les matières traitées dans les ordonnances auraient fait l'objet de longues discussions. Il n'y avait pas de temps à perdre. M. le Ministre des Colonies consulta plusieurs personnalités compétentes, notamment M. André Gilson, président de l'Association des Intérêts coloniaux belges, et M. Ruwet, président de l'Association des Intérêts industriels du Congo. Bien que les dirigeants d'entreprises des plus importantes n'aient pu être présentis, l'avis des employeurs paraissait en général favorable à la nouvelle législation sociale projetée.

Le statut de l'organisation professionnelle des indigènes fut fixé.

Dans le secteur européen, les premiers essais du syndicalisme dataient au Congo belge des lendemains de la guerre 1914-1918. Ils avaient été sans portée pratique.

(6) La révolte de Masisi qui se produisit en février 1944 fut attribuée à des causes politiques et religieuses. On alla même jusqu'à prétendre que la lecture de la Bible par des Noirs protestants les avait déterminés à se soulever contre les Blancs ! Il semble plutôt que les indigènes, irrités de se voir volés par des moniteurs agricoles chargés de la récolte de caoutchouc sauvage, les massacrèrent et humilièrent les Blancs qui avaient placé leur confiance dans ces intermédiaires peu scrupuleux.

En 1940, ils furent repris avec plus de succès, favorisés par des conditions spéciales nées du grand conflit international qui avait provoqué dans notre Colonie des transformations sociales profondes, tant parmi les Blancs que parmi les Noirs.

Des groupements d'employés européens d'une même entreprise se constituèrent d'abord. Puis en 1942 se formèrent des organismes plus puissants qui les réunirent. Ils avaient à leur programme des revendications professionnelles : congés payés, indemnisation des accidentés du travail et des victimes de maladies professionnelles, pensions, réengagements des coloniaux fin de terme, etc.

C'est ainsi que furent fondés l'Ugéaprofco (Union générale professionnelle du Congo), qui lança la première l'idée d'une fédération unique et parvint à la réaliser malgré l'opposition de la Fesynga (Fédération des Syndiqués du Katanga), la Fedest (Fédération de l'Est), etc.

L'action de ces Fédérations manquait de coordination. Une campagne fut menée pour y remédier. Elle aboutit le 29 juin 1943 à la création de la Confédération générale des Syndiqués, qui, bien qu'elle s'en défendît, ne tarda pas à montrer des tendances nettement politiques.

Le 28 avril 1945, la Cogesy organisait à Bruxelles un congrès, où son secrétaire général, M. le D^r Toussaint, exposait les principes sur lesquels il basait son programme d'action : suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme, collectivisation des moyens de production des matières premières, le pouvoir aux travailleurs, une organisation économique garantissant le travail de chacun, rémunération suivant le mérite, droit à l'instruction, sécurité sociale, égalité des sexes, liberté de conscience, de parole, de presse, de réunion, meeting, association, inviolabilité des personnes, du domicile et des lettres, suffrage égal et direct au scrutin secret. Il est plusieurs points auxquels nous ne contredirions pas, mais ils appartiennent de toute évidence au domaine politique. Sur le

terrain syndical, le D^r Toussaint réclamait pour les employés des sociétés congolaises le droit à la pension et la conclusion de contrats collectifs.

Une section métropolitaine dotée d'un secrétariat permanent était fondée à Bruxelles pour la défense des intérêts matériels et sociaux des employés au service d'entreprises coloniales.

Le 22 novembre 1945, la C.G.S. lançait dans notre pays et au Congo un manifeste reprochant au capitalisme d'être la cause du gâchis international, réclamant la mainmise des travailleurs belges et congolais sur les réserves d'énergie atomique au Katanga.

Le 24 décembre 1945, la C.G.S. annonçait à Léopoldville que la grève générale serait déclarée pour le lundi 7 janvier 1946 si les employeurs ne donnaient pas leur accord à la conclusion d'un contrat collectif de travail. La Cogésy s'était efforcée d'amener l'A.I.C.B. à négocier avec elle des engagements à cet égard.

Le Ministre des Colonies recevait les 29 et 31 décembre deux délégués de la C.G.S., qui lui rappelèrent leurs revendications.

Le Ministre leur fit remarquer les graves répercussions qu'une grève générale des agents européens pouvait avoir au Congo. Il leur déclara qu'il lui paraissait pratiquement impossible de régler par un contrat collectif unique les modalités diverses des rapports existant entre employeurs et employés dans notre Colonie, de profondes différences existant selon les régions et les activités économiques. Il ajouta que depuis un an son Département s'était attaché à la revision et à l'amélioration de la législation sociale congolaise et que notamment, après consultation préalable des employeurs et des employés, la question des pensions, celle de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que celle de l'invalidité avaient été déjà réglées. La question des congés payés était sur le point de trouver une solution. Il

annonçait la constitution prochaine d'une commission tripartite composée de représentants de l'Administration, des employeurs et des employés, qui serait chargée de l'élaboration d'un nouveau décret sur le contrat d'emploi pour remplacer celui du 31 octobre 1931.

Entretiens, la Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique, inquiète de voir la Cogesy prétendre au monopole de la représentation des intérêts professionnels des employés blancs au Congo, avait chargé son président, feu M. Henri Pauwels, d'une mission d'information dans la Colonie. Elle dura de décembre 1945 à février 1946 et aboutit à la création au Congo de syndicats sur le modèle de ceux que cette Confédération groupe dans notre pays.

Peu avant l'arrivée de M. Pauwels en Afrique centrale, des événements sanglants s'étaient déroulés à Matadi. Les travailleurs noirs connaissant la langue française avaient repris pour leur compte l'appel à l'action lancé par la C.G.S., d'autant plus facilement que celle-ci s'était posée en protectrice de leurs droits. Rentré à Bruxelles, M. Pauwels faisait les déclarations suivantes :

« A mon sens, la grève de Matadi, pour autant qu'elle ait eu un caractère professionnel, s'est déclenchée dans des conditions inadmissibles. Les revendications étaient nettement exagérées. Les Noirs réclamaient notamment 100 francs par jour. Cela semble indiquer que des éléments extra-ouvriers ont poussé à cette grève, sur laquelle s'est greffé un mouvement à caractère d'émeute. L'alerte a été très vive. Des danseurs-trembleurs, des féticheurs-prophètes précédaient quinze cents Noirs et les excitaient à pousser de l'avant en leur racontant que les fusils de la troupe étaient chargés à l'eau (7). Les malheureux

(7) Un boucher de Léopoldville ne parvenant pas à mettre de l'ordre dans la file de Noirs qui se pressaient devant son magasin pour acheter de la viande, se servait d'un pistolet de fantaisie qui projetait un jet

n'obéirent pas aux sommations et il fallut tirer. Il y eut 7 tués et 31 blessés. Les émeutiers cherchaient à s'emparer de la centrale électrique pour plonger la cité blanche dans la nuit. Leur projet échoua grâce à l'énergie d'un capita. C'est parce que la troupe voulut dégager cette centrale, qui resta intacte, que la sanglante bagarre se produisit. Tout rentra alors dans le calme. On arrêta les fomentateurs de désordres. »

En toute impartialité, nous devons ajouter que si l'on a pu voir dans l'effervescence des travailleurs indigènes de Matadi des influences extérieures, des sentiments de xénophobie appuyés par le kibangisme du Bas-Congo, en liaison avec des groupements de l'Angola, et aussi par les adeptes du kitawala en connexion avec le mouvement « watch tower » de Rhodésie, le mécontentement des Noirs avait surtout pour cause initiale, nous a-t-on dit, l'insuffisance des salaires des dockers du port. Tous ces éléments conjugués dans l'ambiance créée par le « Front du Travail » devaient aboutir à une émeute. En tout cas il est curieux de constater qu'à Léopoldville une grève de travailleurs indigènes de courte durée se déclencha au même moment. Ce synchronisme étrange pourrait s'expliquer par des manœuvres mûrement préméditées.

Quoi qu'il en soit, les événements de Matadi comportent une leçon : ils nous montrent qu'il faut agir avec la plus grande circonspection dans tous les actes qui peuvent impressionner la mentalité indigène. Combien est lourde la responsabilité de tous ceux qui dans un pays neuf font appel à l'opinion publique, car les réactions produites par un discours incendiaire ou par un article de journal violent ne seront pas les mêmes sur les Blancs et sur les Noirs ! Sans trop surestimer les qualités d'équilibre et de

des pensées, celle de la réparation des accidents du

d'eau sur les indigènes trop turbulents. Ce fameux pistolet fut bientôt célèbre dans tout le Bas-Congo et c'est en y faisant allusion que les féticheurs soutenaient que les fusils de la Force Publique n'étaient pas plus dangereux.

bon sens des hommes de notre race, qualités qui, ces derniers temps, ont si souvent subi des démentis cruels, il y a, malgré tout, dans le fondement même de notre civilisation, un ensemble de conventions tacites, d'habitudes, de traditions qui nous font en général corriger d'instinct les exagérations et les outrances. Le processus psychologique qui s'impose au cerveau du Noir est bien différent. Il reste encore pour nous une énigme. Comment dès lors régler la vie commune d'individus blancs et noirs dont la mentalité présente de telles divergences ? Comment départager dans le journal, dans le livre et la radio ce qui est admissible pour les uns et n'est pas tolérable pour les autres ? Comment éviter chez ceux dont nous avons assumé la tutelle morale de fausses interprétations de nos idées, de nos doctrines, de nos tendances ? Comment les prémunir contre de dangereuses erreurs qui pourront être génératrices de conflits regrettables, tout en favorisant leur évolution intellectuelle et leur accession à notre niveau social ? Problème angoissant dont la solution apparaît bien laborieuse et qui cependant doit retenir constamment l'attention du Gouvernement !

Le 9 février 1946 paraissait à Léopoldville un numéro du *Front du Travail*, dans lequel la Cogesy publiait un manifeste faisant un appel pressant, mais en termes modérés, aux travailleurs spécialisés, en les engageant à adhérer au premier syndicat constitué à leur intention.

Invoquant l'esprit de la Constitution belge, la Charte Coloniale, les principes fondamentaux qui inspirent l'exposé des motifs des lois congolaises en matière de main-d'œuvre indigène, les recommandations du Bureau International du Travail, la Charte du Travail de Philadelphie, la Charte des Nations Unies, les accords internationaux ratifiés par la Belgique, les vœux émis par la Conférence mondiale à Londres et confirmés par la Fédération mondiale des Syndicats à laquelle la C.G.S. est affiliée, les

vœux exprimés par les organisations syndicales des travailleurs belges et ceux votés par le 2^e Congrès du Travail de la C.G.S. en septembre 1945 à Léopoldville, ce manifeste résumait en quinze points ce que tout travailleur indigène syndiqué doit savoir. Il soulignait que tous les travailleurs unis par le travail sont frères et camarades, même s'ils sont de races, d'origines, de religions, de langues, de professions différentes. Il faisait remarquer que le nouveau syndicat ne pourrait admettre que des indigènes comprenant bien le français et spécialisés dans un métier bien déterminé. Il insistait sur les devoirs de solidarité des travailleurs noirs et leur montrait les avantages qu'ils obtiendraient pour améliorer leurs conditions d'existence en unissant leurs efforts. Il terminait par ces considérations :

« Quand tout se passe de cette manière, il y a moyen d'obtenir beaucoup d'améliorations, sans cesser le travail, sans faire grève.

» Une grève est toujours une chose grave. Jamais un travailleur en grève n'est payé par son employeur. Si les travailleurs vont au travail, la grève ne réussit pas. Une grève qui ne réussit pas diminue la force du syndicat. Donc, il faut tâcher d'obtenir ce que les syndiqués ont voulu sans faire de grève. »

Si tout a été tenté, si la C.G.S. n'a pas obtenu ce qui était raisonnable, alors, poursuivait le manifeste, comme l'a dit le Gouverneur général Pierre Ryckmans, au début de janvier 1946 :

« La grève est le suprême recours du travailleur. Quand il est foncièrement certain de son bon droit et que, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, il trouve devant lui un employeur buté, irréductible, le travailleur se résout, en désespoir de cause, à l'épreuve de force. C'est la grève à outrance, la grève aux dents serrées, où le gréviste est bien décidé à tenir jusqu'au bout. »

Avec une très grande habileté, mais en usant du procédé classique, d'une probité douteuse, qui consiste à extraire un passage d'un discours dépouillé de son contexte, la C.G.S. invoquait donc l'opinion de la plus haute autorité de la Colonie pour justifier la grève. N'est-il pas à présumer que les Noirs qui prirent connaissance de l'appel lancé par le Front du Travail durent en retenir surtout qu'ils pourraient avoir à se défendre contre l'intransigeance d'un employeur irréductible et buté, sans avoir pu le moins du monde supposer que la rémunération de la main-d'œuvre ouvrière et les mesures d'ordre social qui sont prises en sa faveur sont limitées par certaines contingences économiques.

Et c'est là, dans la matière qui nous occupe, ce qui heurte le plus le bon sens : à savoir qu'on s'est surtout préoccupé d'enseigner en premier lieu aux travailleurs noirs la manière de défendre leurs droits, sans les informer des règles primordiales de déontologie professionnelle et sur les conditions d'ordre général qui président à la conclusion de tout louage de service. Les revendications des émeutiers de Matadi réclamant un salaire de 100 francs par jour ne sont-elles pas, à cet égard, singulièrement caractéristiques ?

Rappelons-nous, Messieurs, que la loi du travail est, dans notre Colonie, d'introduction européenne récente, que le recrutement des travailleurs indigènes a été longtemps pour les entreprises européennes une source de très graves difficultés, qu'il a fallu, pour empêcher des indigènes de mourir de faim, les contraindre à des cultures obligatoires; que la plupart des travailleurs noirs sont d'un rendement médiocre et s'illusionnent sur leur valeur autant que sur les capacités de paiement de l'employeur blanc, qui sont pour eux illimitées.

Et nous ne disons pas cela, qu'on en soit bien convaincu, pour excuser les salaires manifestement insuffisants dans certains cas, mais pour essayer de montrer

toute la complexité de ces problèmes sociaux qu'on ne doit pas tenter de résoudre par l'intimidation et la violence.

Tout en réprimant les abus, on aurait préféré avoir le temps d'instruire cette main-d'œuvre indigène, de lui donner tout au moins des notions élémentaires d'économie politique.

Les événements ont précipité l'action gouvernementale dans l'organisation professionnelle des travailleurs noirs. Mais nous devons cependant constater que l'œuvre législative soigneusement préparée par M. le Gouverneur général Ryckmans se trouva prête à temps pour enrayer la multiplication de syndicats dépourvus de tout statut juridique, ne présentant aucune garantie de fonctionnement normal et pouvant être la cause de nombreux conflits.

L'ordre de grève générale lancé par la C.G.S. pour le 7 janvier 1946 avait été rapporté. La première ordonnance législative parut en avril 1946. On entra dans une période d'apaisement. La politique gouvernementale pouvait enregistrer un réel succès.

Quelle était au début de 1946 la position du problème des groupements professionnels indigènes ?

La liberté d'association, dont la constitution d'un syndicat est une des formes, existe dans la Constitution belge.

Elle n'a pas été, intentionnellement, inscrite dans la Charte Coloniale.

Au moment de l'annexion de l'État Indépendant du Congo, la question de savoir s'il fallait garantir aux habitants de la Colonie l'exercice de toutes nos libertés constitutionnelles fut l'objet de longs échanges de vues au Parlement.

Si la Charte n'attribue pas aux habitants du Congo la liberté de réunion et d'association, elle n'oppose cependant aucun obstacle à la reconnaissance de ces droits.

Les dispositions de la Charte ne sont pas restrictives. Elles n'assurent qu'un minimum de garanties individuelles.

Il résulte d'une déclaration du Ministre de la Justice, lors de la discussion de la loi du 10 octobre 1908 à la Chambre, que la liberté d'association est de droit au Congo, en l'absence d'une disposition légale (*).

Un décret du 23 mars 1921 autorisa les associations de fonctionnaires non-indigènes. Puis vint le décret du 21 juin 1944, qui, dans son préambule, déclarait que la liberté d'association — quoique non garantie par la loi du 18 octobre 1908 — était de droit dans la Colonie. Il prévoyait des peines, sous certaines conditions, contre celui qui porterait atteinte à cette liberté.

En ce qui concerne les indigènes, une première ordonnance fut prise par le Gouverneur général le 11 février 1926. Elle stipulait notamment que nulle association d'indigènes du Congo et des colonies limitrophes ne pourra se former dans les centres européens qu'avec l'autorisation du commissaire de district.

Disposition purement négative qui se renouvelle dans l'ordonnance du 25 août 1937 par un nouveau texte : « Sauf dans les groupements indigènes régis par le décret du 5 décembre 1933 sur les circonscriptions indigènes, nulle association d'indigènes du Congo et des colonies voisines ne peut se former qu'avec l'autorisation du commissaire de district ».

Le Gouvernement était alors surtout préoccupé d'enrayer l'action des sociétés secrètes indigènes. Il reconnaissait cependant aux Noirs le droit de s'associer, car l'ordonnance de 1937 ajoute : « L'autorisation ne pourra être refusée que pour les associations dont l'existence pourrait soit contrarier la civilisation des indigènes, soit

(*) HALEVYCK DE HEUSCH, *La Charte Coloniale*, t. I, p. 70.

constituer une menace pour la tranquillité et l'ordre publics ».

Le commissaire de district peut donc autoriser les indigènes à se syndiquer, pour autant qu'une demande d'autorisation soit introduite portant le nom des dirigeants de l'association, les lieux de réunion, les ressources dont l'association dispose. Les associations ainsi autorisées sont soumises à la surveillance constante de l'administrateur territorial, qui peut assister à toutes les réunions et a le droit de se faire communiquer tout livre ou document quelconque.

Les associations qui contreviendraient à l'ordre et à la tranquillité publics ou qui poursuivraient une activité contraire à la civilisation pourront être interdites.

Ainsi donc dès 1937, les éléments essentiels du statut des syndicats et autres groupements professionnels indigènes sont établis.

Les ordonnances de 1946 ne feront que compléter, élargir, organiser plus méthodiquement et avec plus de garanties pour l'ordre public ces principes du droit congolais vieux de près de onze ans !

C'est un fait que l'on ne doit pas perdre de vue quand on reproche au Gouvernement d'avoir agi en 1946 avec trop de précipitation.

Il existait d'ailleurs déjà un ensemble assez copieux de dispositions législatives en matière sociale prescrivant notamment les mesures propres à assurer la sécurité et l'hygiène des artisans, ouvriers et porteurs employés dans les entreprises commerciales, industrielles ou agricoles, d'exploitations publiques ou privées (décret du 15 juin 1921). Le contrat de travail avait fait l'objet du décret du 16 mars 1922, modifié notamment par les décrets du 11 juillet et du 29 mai 1931. La durée du contrat et les modalités de sa résolution, les obligations de l'engagé et celles du maître, les conditions de recrutement, les règles à suivre pour l'acclimatation des indi-

gènes dans leur nouveau milieu, les sanctions répressives des manquements à la législation en vigueur, la protection spéciale des fonctionnaires territoriaux et des officiers du ministère public accordée aux Noirs indigènes et immigrants en matière de contrat de travail, toutes ces questions avaient été traitées d'une façon assez précise.

L'ordonnance du 25 mai 1926, modifiée par celle du 28 décembre 1932, avait, d'autre part, établi les normes de la responsabilité patronale découlant des accidents du travail survenus au Congo. Les travailleurs originaires du Ruanda-Urundi avaient fait l'objet de dispositions organiques particulières (décret du 19 juillet 1926, ordonnance du Gouverneur général du 31 octobre 1941).

La réglementation du portage avait été inscrite dans le décret du 19 mars 1925 et avait donné lieu à différentes mesures provinciales d'exécution. Il en avait été de même pour la réquisition des travailleurs indigènes (ordonnance législative du 1^{er} février 1943 notamment). Mais toutes ces mesures avaient en ordre principal pour objectif la sauvegarde des droits de l'indigène pris individuellement.

Le Gouvernement estima qu'il fallait, en tenant compte de l'évolution des idées et des faits, transposer ces problèmes sur le terrain collectif. L'organisation et la compétence des commissions et sous-commissions de la main-d'œuvre indigène ainsi que des comités consultatifs du travail ne lui paraissaient plus répondre aux contingences actuelles. Il était jugé nécessaire de créer des contacts plus tangibles et plus constants entre les employeurs, le Gouvernement et la main-d'œuvre indigène; de mieux connaître les revendications des travailleurs noirs et les raisons pour lesquelles les employeurs ne pourraient pas éventuellement y donner satisfaction; de faciliter l'évolution sociale et professionnelle des travailleurs en fonction de l'économie générale du pays et du maintien de l'ordre public.

C'est le but assigné aux commissions du travail et du

progrès social indigènes, aux comités locaux de travailleurs et aux conseils indigènes d'entreprises institués par le Gouvernement.

Le Gouvernement a été manifestement impressionné par les grèves qui se sont déclenchées dans les milieux de travailleurs indigènes et qui menaçaient de se reproduire et de s'étendre, par suite du manque d'expérience et de maturité sociales des Noirs. Il était à craindre que leurs revendications fussent exploitées à des fins politiques lointaines par des fauteurs de troubles. Au cas où des mesures énergiques auraient dû s'y opposer, on pouvait redouter que ces Noirs fussent les premiers à en subir les conséquences fâcheuses. Il y avait également la perspective inquiétante que beaucoup d'entreprises dont le fonctionnement régulier est à la base de l'économie congolaise se trouvent momentanément arrêtées par des mouvements séditions. Le Gouvernement estima donc qu'il valait mieux se prémunir contre d'aussi funestes événements et donner sans plus de retard à la main-d'œuvre indigène les moyens de faire valoir son point de vue sans heurts. Dès lors il paraissait logique d'organiser professionnellement les groupements de travailleurs de telle sorte que le Gouvernement et les employeurs fussent appelés à traiter avec des porte-parole autorisés en parfaite connaissance de cause.

Des procédures de conciliation et éventuellement d'arbitrage des conflits du travail étaient en même temps prévues.

L'ordonnance législative du 17 mars 1946 pose quelques principes généraux.

SYNDICATS.

Les syndicats professionnels indigènes ont exclusivement en vue l'étude, la protection et les intérêts professionnels de leurs membres. Ils peuvent être constitués

par les indigènes du Congo belge et des colonies voisines exerçant dans l'Administration, l'industrie, le commerce, l'agriculture ou les professions libérales, soit la même profession, soit des professions connexes ou similaires. Sont considérés comme exerçant des professions connexes, au sens de l'ordonnance du 10 mai 1946, tous les travailleurs d'une même entreprise.

Le Gouverneur général réglemente ce qui concerne la formation et le fonctionnement des syndicats indigènes qui pourront être dotés de la personnalité civile moyennant certaines conditions.

Toute personne qui aura participé à la création et au fonctionnement d'une association indigène à caractère professionnel en dehors des cas autorisés par l'ordonnance du 17 mars 1946, qui aura participé à un titre quelconque à la direction d'un syndicat professionnel indigène sans se conformer aux prescriptions législatives en la matière, ou qui aura fait une fausse déclaration ayant pour but ou pour objet d'éluider ces prescriptions, de même que tout indigène du Congo ou des colonies voisines qui aura adhéré ou participé à l'activité d'une association à caractère professionnel non autorisé, est passible d'une servitude pénale de 6 mois et d'une amende qui n'excédera pas 1.000 francs, ou d'une de ces peines seulement.

Les statuts du syndicat doivent comporter l'engagement de ses membres de se soumettre à la conciliation dans les formes prévues par le Gouverneur général. Dans les conflits collectifs du travail intéressant le syndicat, ils sont tenus d'observer les accords qui interviendront éventuellement. En cas d'arbitrage accepté par le syndicat, ils devront exécuter la sentence qui est intervenue.

Les syndicats professionnels indigènes peuvent être consultés sur tous les différends et les questions se rattachant à leur objet et à l'exercice de la profession de leurs membres. Ils peuvent adresser des requêtes aux autorités ainsi qu'aux comités locaux des travailleurs indigènes et

aux commissions régionales du travail et du progrès social indigènes.

Sauf quand la procédure de conciliation, ayant été régulièrement poursuivie, n'a pu aboutir ni à un accord ni à la signature d'un compromis d'arbitrage, ou lorsque après conciliation ou arbitrage l'inexécution par l'employeur de ses obligations a été constatée dans les formes déterminées par le Gouvernement général, quiconque aura formé une coalition ayant pour objet la cessation du travail ou qui aura participé à une telle coalition sera puni d'une servitude pénale de 5 ans au plus et d'une amende qui ne dépassera pas 1.000 francs, ou d'une de ces peines seulement.

Les syndicats peuvent librement se concerter en vue de la poursuite de leur objet commun. Ils peuvent également le faire en vue d'une cessation collective du travail, mais seulement dans le cas qui vient d'être cité (échec de la procédure de conciliation). Ces dispositions ont une portée considérable. Elles peuvent en effet, semble-t-il, être invoquées pour couvrir des décisions de grèves de solidarité dont nous n'avons eu que trop souvent des exemples lamentables dans les pays de vieille civilisation.

L'union ou la fédération des syndicats ne peut être réalisée que moyennant l'autorisation du Gouverneur général ou de son délégué dans les formes prévues.

Les syndicats professionnels indigènes peuvent s'assurer le concours de conseillers-européens, soit à titre de conseillers techniques au nombre de deux au maximum, soit à titre d'aumôniers, à raison d'un par culte au plus.

Cette collaboration de conseillers-européens est soumise à certaines conditions.

Des dispositions spéciales sont prévues en ce qui concerne le personnel des Administrations publiques, le personnel indigène d'institutions, d'offices, établissements publics ou d'intérêt public pouvant y être assimilés par le Gouverneur général.

Les militaires en activité de service sont toutefois exclus de l'application de l'ordonnance sur les syndicats indigènes.

Peuvent seuls faire partie des syndicats indigènes du personnel des Administrations publiques, les Noirs qui appartiennent à ces Administrations. Toute union ou tout concert avec d'autres syndicats est interdit, de même que toute coalition en vue d'abandonner le travail, de décider des tiers à agir dans le même sens et toute mesure ou délibération tendant au même objectif.

CONSEILS INDIGÈNES D'ENTREPRISES.

Les conseils indigènes d'entreprises ont pour but d'assurer un contact permanent entre l'employeur et les membres de son personnel indigène en donnant à ceux-ci l'occasion de faire connaître leurs desiderata et d'être tenus au courant des mesures qui les concernent.

Tout employeur est tenu de constituer un conseil indigène d'entreprise pour chacun de ses établissements ou groupe d'établissements occupant au moins 250 travailleurs dans un rayon de 15 km dans les territoires ou partie de territoires désignés par le Gouverneur de province, la même obligation pouvant être imposée par le commissaire de district à toutes autres catégories d'employeurs qu'il déterminera.

Le conseil indigène d'entreprise comprend, outre l'employeur ou son délégué, 3 à 12 membres du personnel indigène d'entreprise représentant autant que possible les différentes catégories de travailleurs, suivant des modalités arrêtées de commun accord entre l'employeur et l'Administrateur territorial; la désignation des membres de ces conseils d'entreprises est faite moitié par l'employeur, moitié par les travailleurs de l'entreprise. Peuvent être désignés pour être membres de ces conseils, les indigènes du Congo belge ou exceptionnellement, dans

des circonstances particulières, des indigènes des colonies voisines. Ils doivent avoir au moins 5 ans de services dans une ou plusieurs entreprises non indigènes s'il s'agit d'employés ou d'ouvriers qualifiés; 10 ans s'il s'agit d'ouvriers non qualifiés.

Ils doivent, d'autre part, être au moins depuis un an au service de la même entreprise et n'avoir pas subi de condamnations totalisant un mois de servitude pénale. Le Commissaire de district pourra néanmoins relever de cette interdiction les intéressés qu'il en jugerait dignes. Les membres indigènes des conseils d'entreprises ne peuvent en outre être sous le coup d'une mesure de relégation. Ils sont désignés pour un an; leur mandat est tacitement renouvelé, à moins qu'ils cessent de réunir les conditions nécessaires à leur nomination.

COMITÉS LOCAUX DES TRAVAILLEURS INDIGÈNES.

Les Gouverneurs de province créent des comités locaux de travailleurs indigènes dans les agglomérations ou les régions dans lesquelles l'importance de la main-d'œuvre indigène le justifie. Ces comités assurent un contact permanent entre l'Administration et les travailleurs, en donnant à ceux-ci, par l'intermédiaire de leurs représentants qualifiés, l'occasion d'exprimer leurs desiderata, d'étudier les questions relatives à leurs intérêts professionnels, matériels et sociaux et d'être tenus au courant des mesures administratives et des autres initiatives qui les intéressent.

Le Comité local des travailleurs indigènes est composé de 5 à 12 ouvriers ou employés indigènes désignés par le Commissaire de district, qui aura le devoir d'assurer une représentation adéquate de la main-d'œuvre indigène locale, des propositions faites par les conseils indigènes d'entreprises et par les syndicats professionnels de l'endroit. L'avis des autorités et notabilités indigènes sera

également demandé au sujet de ces nominations. Les membres du comité sont choisis par moitié au moins parmi les membres des syndicats professionnels indigènes et des conseils indigènes d'entreprises, pour autant qu'ils existent dans la région. Les dispositions légales réglant l'admission dans ces conseils règlent également la nomination des autres membres du Comité local des travailleurs indigènes. L'Administrateur territorial ou tout autre fonctionnaire désigné par le Commissaire de district préside le Comité local des travailleurs indigènes. Il le réunit chaque fois qu'il le juge opportun et obligatoirement au cours du deuxième mois de chaque semestre.

Peuvent assister les délégués indigènes à la Commission régionale du travail et du progrès social des indigènes, les employeurs de l'endroit, sauf le cas où le président estimerait leur présence inopportune, et toute personne invitée par le Président, dont la consultation ou le concours pourrait être jugé utile.

COMMISSIONS RÉGIONALES ET PROVINCIALES DU TRAVAIL ET DU PROGRÈS SOCIAL DES INDIGÈNES.

Le Gouverneur de province institue des commissions dont il détermine le siège, le ressort, le nombre de leurs membres, en tenant compte de l'importance, du caractère et du degré d'évolution des travailleurs indigènes de la région.

Ces commissions ont pour mission de veiller à la protection des travailleurs, à leur bien-être matériel, culturel et social, de favoriser l'évolution de la classe ouvrière indigène et de promouvoir la collaboration nécessaire entre employeurs et travailleurs. Elles s'intéressent aux conditions du travail : hygiène, sécurité, discipline, durée des prestations; aux conditions de vie des travailleurs : salaires, logement, nourriture, équipement, soins médi-

caux, cantines; au bien-être intellectuel et moral des travailleurs et de leur famille : vie familiale, organisation des loisirs, œuvres sociales et éducatives, natalité, lutte contre l'alcoolisme, le vagabondage et la prostitution, etc. Elles s'attachent à développer particulièrement parmi les travailleurs et leurs familles la connaissance de leurs intérêts et de leurs devoirs sociaux, le sentiment de la conscience professionnelle, à favoriser l'évolution de leur mentalité pour les mettre mieux à même de s'adapter harmonieusement au progrès. La *Commission régionale* comprend des représentants de la Colonie, des employeurs et des travailleurs indigènes :

1° Le Commissaire de district, un magistrat du Parquet désigné par le Procureur du Roi, un médecin choisi par le médecin provincial.

2° Trois à cinq personnes nommées par le Gouverneur de province, de manière à représenter le plus exactement possible l'assemblée des employeurs du ressort et en tenant compte des préférences de ceux-ci.

3° Trois à cinq indigènes du Congo désignés par les comités locaux des travailleurs indigènes. Le Gouvernement peut charger une ou plusieurs personnes de nationalité belge d'aider les membres indigènes de la Commission dans leur tâche.

Les représentants des employeurs sont en nombre égal à ceux des travailleurs.

Les Administrateurs territoriaux et les inspecteurs de l'industrie et du travail peuvent assister à titre consultatif aux réunions des commissions intéressant leur ressort.

Il est créé une *Commission provinciale* au siège de chaque province. Cette Commission comprend : des représentants de la Colonie, le Commissaire provincial, le Procureur du Roi, un médecin désigné par le Gouverneur de province et les Commissaires de district de la province;

des représentants des employeurs, trois à cinq personnes choisies par le Gouverneur de province en raison de leur compétence et de l'influence qu'elles exercent dans les milieux indigènes.

Les représentants des travailleurs sont en nombre égal à ceux des employeurs. Les chefs des services provinciaux des affaires indigènes et de la main-d'œuvre, des affaires économiques, du travail et de la prévoyance sociale peuvent assister à titre consultatif aux réunions de la Commission provinciale. Les moyens d'action des commissions provinciales sont fort étendus : elles reçoivent communication des statistiques et des rapports administratifs relatifs à la main-d'œuvre indigène de leur ressort; elles sont tenues au courant de l'activité des bourses du travail; elles contrôlent l'activité des conseils indigènes d'entreprises, des comités locaux des travailleurs indigènes, des syndicats professionnels indigènes. Elles étudient, en fonction des nécessités de leur ressort, toutes les questions relatives à la situation des travailleurs indigènes dont elles seraient saisies soit par les autorités, soit par leurs membres, soit par une autre commission.

Elles peuvent, dans les limites de leur compétence et de leur ressort territorial, présenter des suggestions ou des vœux aux autorités, adresser des suggestions et des conseils aux employeurs, instruire les travailleurs indigènes des mesures qui les intéressent et les guider utilement.

Les commissions peuvent obtenir de l'Administration, pour l'accomplissement de leur mission, tous les éclaircissements nécessaires. Elles pourront recevoir communication verbale de tous les documents administratifs non confidentiels relatifs aux particuliers soumis à leur examen. Elles peuvent procéder ou faire procéder par un comité restreint à des enquêtes, convoquer et entendre des témoins. Les commissions peuvent correspondre entre

elles et se communiquer toute documentation susceptible de faciliter leur tâche. Les commissions régionales limitrophes peuvent se réunir en commun pour l'examen des questions intéressant leur ressort respectif.

Les commissions provinciales étudient les questions relatives au recrutement de la main-d'œuvre indigène. Elles sont appelées à donner leur avis sur les possibilités et l'opportunité de tout recrutement important envisagé dans la province; elles s'intéressent aux conditions de voyage, de salaire, de nourriture, d'équipement, de logement, etc. des recrutés.

Sauf en cas d'urgence, elles sont consultées sur les projets de réglementation provinciale intéressant la main-d'œuvre indigène.

La Commission régionale est présidée par le Commissaire de district ou son délégué. La Commission provinciale élit dans son sein son président. Les membres ont pour mission de s'intéresser, même individuellement, au sort des travailleurs indigènes. Ils signalent à la Commission dont ils font partie les illégalités et les abus dont les travailleurs leur paraissent victimes.

Les procès-verbaux des commissions régionales sont transmis par le Commissaire de district au Gouverneur de province, qui les soumet pour examen à la plus proche réunion de la Commission provinciale.

Le procès-verbal de la Commission provinciale est soumis au Gouverneur de province, qui l'adresse au Gouverneur général.

Chaque année, la Commission provinciale présente au Conseil de province un rapport résumant l'activité et les résultats obtenus par les commissions régionales, comités locaux, conseils indigènes d'entreprises et syndicats professionnels indigènes du ressort.

Ce rapport est annexé au procès-verbal du Conseil de province.

Telles sont, sommairement résumées, la portée et l'économie générale des ordonnances de 1946, en matière d'organisation professionnelle indigène.

Une première remarque s'impose :

On ne peut s'empêcher d'être frappé de la charge considérable, écrasante même, que cette législation sociale constituera pour les Administrateurs territoriaux, quand elle sera d'application courante.

On se demande comment ils auront encore le temps de s'occuper des indigènes qui ne sont pas au service d'entreprises européennes.

Et pourtant il ne serait guère admissible qu'ils s'en remettent à d'autres fonctionnaires pour l'exécution des devoirs qui leur sont prescrits. Car ils n'auraient plus dès lors qu'une vision fragmentaire, incomplète, de la population indigène de leur ressort.

Il leur est recommandé de se tenir au courant de l'activité des syndicats, des conseils d'entreprises, des comités locaux de travailleurs. Ils ne peuvent se désintéresser des conseils régionaux et provinciaux du travail et du progrès social. Leur contrôle doit s'exercer sur toutes réclamations présentées par des travailleurs noirs, sur les enquêtes à faire auprès d'employeurs, sur les décisions des comités et des assemblées plénières, dont les procès-verbaux doivent leur être soumis, sur le rôle des conseillers européens et leur qualification, sur les recettes et les dépenses des syndicats, voire sur le mode de convocation de leurs membres et l'affichage de certains documents au siège social. C'est à eux qu'il incombera au premier chef de faire respecter la loi, le cadre législatif des ordonnances de 1946, et les clauses statutaires des associations professionnelles indigènes. Ils auront encore à intervenir dans le règlement des conflits collectifs du travail entre employeurs et salariés noirs, dans les échanges de vues entre les parties,

dans la constitution de comités de conciliation et d'arbitrage, etc.

Il s'agit là vraiment d'une tâche d'une grande complexité et d'une nature délicate exigeant des qualités peu communes : de la logique, de la diplomatie, du tact, de réelles aptitudes politiques, un humanisme sincère, un sens très vif de l'équité, mais aussi une connaissance approfondie de la mentalité et de la langue indigènes, sans oublier des informations exactes sur les conditions économiques de la Colonie.

Or, les ordonnances de 1946 ont été prises au moment où, par suite de la relève, un grand nombre de fonctionnaires et d'agents de la Colonie, et des meilleurs, fin de terme ou fin de carrière, étaient remplacés par de nouveaux venus en terre africaine, n'ayant par conséquent aucune expérience coloniale. Dans le secteur privé, on constatait peut-être moins cette déficience de personnel compétent en matière de main-d'œuvre indigène, car les plus gros employeurs avaient depuis de nombreuses années organisé pour leurs travailleurs noirs des services sociaux bien équipés, ayant de l'expérience, des traditions, des méthodes éprouvées. Le Gouvernement aurait pu obtenir de ce côté des informations judicieuses.

Certes, il y avait encore dans le personnel de la Colonie en 1946 d'anciens fonctionnaires de grand mérite ayant une longue pratique des travailleurs noirs. Mais ils étaient et sont encore en trop petit nombre. En nous rendant au Congo l'année dernière, nous avons pu constater que les chefs des territoires de plusieurs districts étaient dans une forte proportion des agents premier terme.

Par suite de ces circonstances, il est à supposer — nous dirions même à souhaiter — que la mise en activité des syndicats, des comités locaux de travailleurs indigènes et des conseils d'entreprises ne se fera que par étapes, progressivement, et pour autant que les conditions locales y

soient propices. Il s'agit d'une expérience intéressante. Si elle est habilement conduite, elle peut empêcher bien des conflits de se produire. Il ne faut pas que les aboutissements d'une si importante initiative soient faussés par le manque d'aptitudes et de clairvoyance de ceux qui en auront la principale responsabilité.

Les divers organismes institués par le Gouvernement dans le but de défendre les intérêts professionnels moraux et sociaux des employés et ouvriers noirs sont de création trop récente pour que l'on puisse formuler à leur égard une opinion définitive. Dans son ensemble l'appareil législatif paraît assez lourd. Cela résulte des multiples garanties de sécurité dont le Gouvernement a voulu s'entourer. On pourrait se demander s'il ne conviendrait pas de supprimer les comités locaux de travailleurs indigènes, qui, dans bien des cas, viendront se superposer aux syndicats et conseils d'entreprises. La proposition en a été faite au dernier Conseil du Gouvernement, mais elle a été rejetée. Les objections suivantes ont été présentées : Des contacts sont nécessaires entre travailleurs de petite et de moyenne importance. Il existe dans les grands centres des problèmes intéressant l'ensemble de la main-d'œuvre indigène. Le travailleur s'exprime parfois plus librement devant un fonctionnaire que devant son employeur. Il y a intérêt à entendre l'avis de certains travailleurs influents qui sont au service d'employeurs n'ayant pas de conseil d'entreprise. Il sera possible d'atténuer l'âpreté de certaines revendications formulées par les travailleurs d'un centre, grâce à l'influence pondératrice de travailleurs des environs.

Plusieurs autres modifications des ordonnances de 1946 ont été demandées, notamment la suppression de l'arbitrage obligatoire des conflits collectifs du travail. La C.G.S. aurait voulu voir réduire la durée d'emploi des travailleurs indigènes au service d'un même employeur.

Les dirigeants d'entreprises coloniales ont émis le vœu de maintenir les dispositions des ordonnances qui contribuent à stabiliser la M.O.I.

L'usage seul nous montrera la valeur pratique de la législation nouvelle.

Elle rencontrera d'ailleurs dans diverses régions du Congo de sérieux obstacles, dus principalement au caractère très fruste de la population. Dans la masse — travailleurs industriels compris — il existe seulement une petite minorité d'évoluants dont les aspirations ne sont d'ailleurs pas toujours celles de tous leurs compatriotes. La plupart de ceux-ci sont incapables de comprendre la portée des institutions nouvelles, des principes qui les régissent et les modalités de leur application. Parmi les blancs, l'esprit de synthèse est loin d'être généralisé. Chez les noirs du Congo il est exceptionnellement rare. Aussi les revendications qu'ils présentent sont-elles le plus souvent inspirées par des considérations d'intérêt individuel. Ils ont tendance, lors des premières réunions, à en exposer un grand nombre, sans aucun examen critique préalable, sans se soucier aucunement des moyens d'y donner satisfaction. On leur doit cette justice que si on leur oppose des arguments sérieux ils ne tardent pas à comprendre leur erreur. Le bon sens finit par prévaloir.

Dans les commissions régionales et provinciales on étudie des questions d'ordre supérieur, parfois de graves problèmes économiques et sociaux. Il y a fort peu de délégués indigènes qui puissent y apporter un concours efficient; l'appui d'un conseiller européen leur est indispensable. Il est douteux qu'ils soient à même de faire aux autres indigènes un rapport objectif sur les travaux auxquels ils ont été appelés à collaborer.

En créant les conseils indigènes d'entreprises, le Gouvernement de la Colonie a donné un caractère officiel à

des organisations qui existaient déjà dans plusieurs sociétés pour faciliter les contacts entre travailleurs et employeurs. Ces conseils d'entreprises ne correspondent pas à notre conception européenne de ces institutions; il s'agit de délégations de personnel. Il semble qu'on puisse en attendre d'excellents résultats pour autant que les délégués des employés de couleur y expriment leurs idées en toute liberté, sans subir aucune pression extérieure, et en écartant systématiquement des débats des questions à caractère politique ou se rapportant à des faits personnels. Signalons que des employeurs, confiants dans la pondération de leurs anciens travailleurs, ont renoncé à désigner eux-mêmes la moitié des membres des conseils indigènes d'entreprises, qui sont tous élus directement par leurs compagnons de travail.

Nous aurions voulu exposer en détail les excellentes mesures qui ont été appliquées dans plusieurs gros centres d'activité économique. Il s'agit là d'une véritable organisation sociale scientifique de la main-d'œuvre indigène qui mériterait de faire l'objet d'une étude particulière de l'Institut Royal Colonial Belge : elle aboutira certainement à la formation d'une élite professionnelle dont le rôle peut être considérable.

Il faut espérer que tout sera mis en œuvre dans notre Colonie pour développer entre employeurs blancs, ouvriers et employés noirs, une atmosphère de confiance réciproque, d'estime mutuelle, un sincère désir de collaboration loyale.

Nous ne pensons pas que les dirigeants d'entreprises européennes, pas plus que les noirs, aient rien à gagner à des solutions de force dans les inévitables frictions qui naissent de l'accomplissement journalier d'une tâche commune. Au cours de ces dernières années, une remarquable tendance s'est manifestée dans les milieux intellec-

Leu- de toutes les questions sociales indigènes (à Elisabethville le CEPSI, à Léopoldville le CESA). Beaucoup de chefs d'entreprises y participent assidûment. Nous voulons y voir la promesse de nouveaux et substantiels progrès dans une meilleure compréhension entre blancs et noirs, conjonction salutaire dont dépend l'avenir de notre Colonie.

19 avril 1948.

8. Séance du 24 mai 1948.

... M. A. Wauters, directeur de l'enseignement primaire, a été nommé directeur de l'enseignement primaire de la Région de Bruxelles-Capitale. ...

Séance du 24 mai 1948.

... M. A. Wauters, directeur de l'enseignement primaire, a été nommé directeur de l'enseignement primaire de la Région de Bruxelles-Capitale. ...

Vergadering van 24 Mei 1948.

... M. A. Wauters, directeur de l'enseignement primaire, a été nommé directeur de l'enseignement primaire de la Région de Bruxelles-Capitale. ...

... M. A. Wauters, directeur de l'enseignement primaire, a été nommé directeur de l'enseignement primaire de la Région de Bruxelles-Capitale. ...

Historique sommaire de la campagne de 1948.

... M. A. Wauters, directeur de l'enseignement primaire, a été nommé directeur de l'enseignement primaire de la Région de Bruxelles-Capitale. ...

tuels du Congo en faveur d'une étude approfondie de toutes les questions sociales indigènes (à Elisabethville le CEPSI, à Léopoldville le CESA). Beaucoup de chefs d'entreprises y ont promis de nouveaux et substantiels progrès dans

Séance du 24 mai 1948.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. A. Wauters, directeur.

Sont en outre présents : M. H. Carton de Tournai, R. P. P. Charles, MM. E. De Jonghe, F. Dellicour, O. Louwers, A. Marzorati, A. Sohier, R. P. J. Van Wing, membres titulaires; M. A. Burssens, S. Exc. Mgr J. Cuvelier, MM. N. De Cleene, F. de Mùelenaere, J. Devaux, V. Gelders, J. Jadot, N. Laude, G. Malengreau, F. Olbrechts, F. Van der Linden, E. Van der Straeten, membres associés; R. P. E. Boelaert, membre correspondant, ainsi que M. E. Devroey, secrétaire des séances et M. le D^r L. Mottoulle, membre de la section des Sciences naturelles et médicales.

Absents et excusés : MM. A. De Vleeschauwer, A. Moeller, J. Jentgen, G. Smets.

Le général Tombeur.

M. F. Dellicour fait l'éloge du général Tombeur, décédé à Bruxelles le 2 décembre 1947, et demande à la section que soient publiés dans le *Bulletin des séances* de l'Institut les discours prononcés à la mémoire du disparu, au cours de la manifestation publique d'hommage organisée par l'Union Coloniale Belge et le Cercle Royal Africain. (Voir p. 382.)

La section marque son accord.

Historique sommaire de la campagne de la Lindi.

M. N. Laude rend compte d'un récit de la campagne de la Lindi, dû à la plume du chevalier Josué Henry de la Lindi. (Voir p. 411.)

Zitting van 24 Mei 1948.

De zitting wordt geopend te 14 u. 30, onder voorzitterschap van de heer *A. Wauters*, directeur.

Zijn insgelijks aanwezig : de heer *H. Carton de Tournai*, *E. P. P. Charles*, de heren *E. De Jonghe*, *F. Dellicour*, *O. Louwers*, *A. Marzorati*, *A. Sohier*, *E. P. J. Van Wing*, titelvoerende leden; de heer *A. Burssens*, *Z. Exc. Mgr J. Cuvelier*, de heren *N. De Cleene*, *F. de Mûelenaere*, *J. Devaux*, *V. Gelders*, *J. Jadot*, *N. Laude*, *G. Malengreau*, *F. Olbrechts*, *F. Van der Linden*, *E. Van der Straeten*, buitengewoon leden; *E. P. E. Boelaert*, corresponderend lid, alsook de heer *E. Devroey*, secretaris van de zittingen en de heer *D^r L. Mottouille*, lid van de sectie voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen.

Zijn afwezig en verontschuldigd : de heren *A. De Vleeschauwer*, *A. Moeller*, *J. Jentgen*, *G. Smets*.

De generaal Tombeur.

De heer *F. Dellicour* spreekt de lofrede uit van generaal Tombeur, overleden te Brussel op 2 December 1947. Hij verzoekt de sectie de redevoringen uitgesproken als huldeblijk aan de afgestorvene in de loop van de publieke huldemanifestatie, georganiseerd door de « Union Coloniale Belge » en de « Cercle Royal Africain », in het *Bulletijn der Zittingen* te laten publiceren. (Zie blz. 382.)

De sectie is hiermede akkoord.

Historische samenvatting van de slag aan de Lindi.

De heer *N. Laude* geeft verslag van een verhaal geschreven door ridder *Josué Henry de la Lindi*, over de slag aan de Lindi. (Zie blz. 411.)

Compte rendu d'un voyage en Nigérie.

Le D^r L. Mottoulle donne lecture d'une communication concernant la Conférence anglo-franco-belge du Travail tenue à Jos (Nigérie) du 21 février au 1^{er} mars 1948.

La communication décrit, d'autre part, quelques aspects de la Nigérie. (Voir p. 465.)

L'auteur répond à des questions que lui posent les RR. PP. P. Charles et J. Van Wing, ainsi que M. G. Malengreau.

A propos de la nouvelle législation sociale congolaise.

M. A. Wauters analyse et commente la communication faite sur le sujet précité (voir p. 345) par M. F. Van der Linden au cours de la séance du 19 avril 1948. (Voir p. 476.)

Les formes d'asservissement dans les sociétés indigènes du Congo belge.

M. Ed. De Jonghe présente l'étude qu'il a rédigée sur ce sujet en collaboration avec M. L. Van Hove. (Voir p. 483.)

La section décide l'impression dans la collection des *Mémoires* in-8°

Hommage d'ouvrages.

Present-exemplaren.

Le Secrétaire général dépose sur le bureau les ouvrages suivants :
De Secretaris-Generaal legt op het bureau de volgende werken neer :

1. *La Voix du Congolais*, n° 24, Revue mensuelle, Kalina, mars 1948.
2. *Revue Juridique du Congo belge*, n° 1, Organe de Doctrine, Jurisprudence et Documentation, Elisabethville, janvier-février 1948.
3. *Bulletin des Juridictions Indigènes et du Droit Coutumier Congolais*, n° 7, Elisabethville, janvier-février 1948.
4. *Boletim Geral das Colonias*, n°s 268 à 273, Agência Geral das Colonias, Lisbonne, octobre à mars 1948.

Verlag van een reis in Nigeria.

De heer D^r *L. Mottouille* geeft lezing van een mededeling aangaande de Engelse-Franse-Belgische Conferentie van de Arbeid gehouden te Jos (Nigeria) van 21 Februari tot 1 Maart 1948.

De mededeling beschrijft eveneens sommige Nigeriaanse toestanden. (Zie blz. 465.)

De schrijver beantwoordt vragen die hem gesteld worden door de EE. PP. *P. Charles* en *J. Van Wing* en door de heer *G. Malengreau*.

Over de nieuwe sociale Congolese wetgeving.

De heer *A. Wauters* ontleedt en commentariëert de mededeling over bovengenoemd onderwerp (zie blz. 345) door de heer *F. Vanderlinden* voorgesteld gedurende de zitting van 19 April. (Zie blz. 476.)

De vormen van slavernij in de inlandse kringen van Belgisch-Congo.

De heer *Ed. De Jonghe* stelt de studie voor die hij in medewerking met de heer *L. Van Hove*, over bovengenoemd onderwerp, opgesteld heeft. (Zie blz. 483.)

De sectie beslist het in de *Verhandelingenreeks* in-8^o te laten plaatsen.

De zitting wordt te 16 u 15 geheven.

5. *Cahiers Coloniaux*, n° 3, Institut Colonial de Marseille, Marseille, mars 1948.
6. *Bulletin de la Société d'Études Camerounaises*, n° 19-20, Institut Français d'Afrique Noire, Douala (Cameroun), septembre-décembre 1947.
7. *Bulletin de l'Association des Anciens Étudiants de l'Université Coloniale de Belgique*, n° 1, Élisabethville, 1947.
8. *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, tomes 2 à 4, Paris 1940-1941.
9. *Missions de Scheut*, n° 4, Revue des Missions, Bruxelles, avril 1948.
10. BRELSFORD, W., *Fishermen of the Bungweulu Swamps*, A study of the Fishing Activities of the Unga Tribe, The Rhodes-Livingstone Papers, number twelve, Northern Rhodesia, 1946.
11. *Comptes rendus mensuels des Séances de l'Académie des Sciences Coloniales*, par M. le Secrétaire perpétuel, t. VIII, séance du 16 janvier 1948, Paris 1948.
12. *Bulletin analytique de Documentation Politique, Economique et Sociale contemporaine*, n° 1, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, janvier-février 1948.
13. *Bulletin de l'Union des Femmes Coloniales*, n° 121, Bruxelles, avril 1948.
14. BOXER, C., *The topasses of Timor*, Koninklijke Vereniging Indisch Instituut, Mededeling LXXIII, n° 24, Amsterdam, 1947.
15. *Zes en dertigste Jaarverslag*, Koninklijke Vereniging Indisch Instituut, Amsterdam, 1946.
16. KUNST, J., *De inheemse Muziek en de Zending*, Koninklijke Vereniging Indisch Instituut, Mededeling LXXVII, n° 23, Amsterdam, 1947.
17. MELLEMA, R., *De Islam in Indonesië*, Koninklijke Vereniging Indisch Instituut, Mededeling LXXVII, n° 25, Amsterdam, 1947.
18. *Société Belge d'Études et d'Expansion*, n° 130, Bulletin trimestriel, Liège, mars-avril, 1948.
19. *La Voix du Congolais*, Voyage de Son Altesse Royale le Prince Régent au Congo belge, 29 juin 1947-12 août 1947, Kalina, 1947.
20. *Bulletin Analytique*, complément colonial au tome VII 1946 du Bulletin Analytique de C.N.R.S., fasc. 1, Office de la Recherche Scientifique Coloniale, Paris, 1947.
21. ADAM, L., *De Onafhankelijkheidsbeweging in Marokko*, Afrika-Instituut, Leiden, 1948.

22. *Vingtième Rapport Annuel 1946-1947*, Fonds National de la Recherche Scientifique, Bruxelles, 1947.
23. *Twintigste Jaarverslag 1946-1947*, Nationaal Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek, Brussel, 1947.
24. *Mostra Bibliografica*, L'Africa Dalle Origini Alla Meta Del Secolo XIX, Biblioteca Nazionale Centrale, Firenze, 1948.
25. *Bibliographie Ethnographique du Congo belge et des Régions avoisinantes 1941-1942*, série 1, vol. IV, fasc. 1, Musée du Congo belge, Tervuren, 1948.

Les remerciements d'usage Aan de schenkers worden
sont adressés aux donateurs. de gebruikelijke dankbetuin-
gingen toegezonden.

La séance est levée à 16 h 15.

F. Dellicour. — Le général Tombeur de Tabora.

Si, parmi les régions du Congo, un nom brille d'un éclat particulier aujourd'hui aux yeux des Belges, c'est celui du lac Kivu et celui de son hinterland, le Ruanda-Urundi. L'attention publique s'éveilla il y a quelques années lorsque le chef d'une de nos familles princières s'installa dans la grande île Kwidjwi et se fit planteur de café. Depuis lors un vaste centre de colonisation européenne s'est créé dans cette région du Kivu qu'on a appelée un des plus beaux pays du monde, tant à cause de son climat magnifique qu'à cause de la diversité de ses paysages. Que de fois avons-nous vu défiler sur l'écran de nos cinémas le fin et énigmatique visage des Watuzi, les prestigieux danseurs du Mwami du Ruanda et ses troupeaux hautement encornés !

La Belgique est maîtresse des deux rives du lac. Il n'en a pas toujours été ainsi. Elle doit son hégémonie à un homme : le général baron Tombeur de Tabora.

Ce n'est pas la première fois que ce nom est évoqué en notre Institut. Quand en 1934 parut l'historique officiel des campagnes coloniales belges 1914-1918, je me rappelai que j'avais eu l'honneur de participer à la campagne de Tabora; en une séance de notre classe, je fis un bref résumé de la campagne et, m'aidant de mes souvenirs, j'essayai de mettre en relief le rôle joué par le commandant en chef. A cette communication en succéda une autre de notre collègue, M. Louwers, qui insista particulièrement sur l'aspect politique des événements. Il s'ensuivit une discussion à laquelle prirent part deux autres membres de l'Institut, M. le général Moulaert et M. le gouverneur Engels.

Plus tard, le général Tombeur lui-même reprit le sujet dans un article publié le 1^{er} mai 1946 par la *Revue Coloniale Belge*, article d'une valeur historique considérable, car il souleva les voiles sur des incidents à peine soupçonnés vingt ans plus tôt. On y retrouve la précision et le suprême bon sens qui caractérisaient le grand chef. J'y relève la phrase suivante : « Je ne crois pas aux miracles à la guerre. Il peut y avoir, il y a parfois des hasards heureux. Un chef soucieux de sa responsabilité doit les exclure de ses calculs. C'est un devoir absolu pour lui de s'efforcer de réduire la part du hasard au minimum. Autrement il va droit à l'aventure ».

Aujourd'hui le vainqueur de Tabora a disparu. Après une longue vie tout entière de dignité et de simplicité, il s'est éteint le 2 décembre 1947.

Conscient des services rendus au pays par le glorieux soldat, le gouvernement ordonna des funérailles nationales. Mais, surtout en Belgique, nul n'est prophète en son pays. A cette époque les journaux belges consacraient de nombreux articles à un grand chef français, mort accidentellement, le général Leclerc de Hautecloque. Les hauts faits d'un général belge qui, par-dessus le marché, n'était qu'un colonial et avait toujours dédaigné la réclame, les intéressaient beaucoup moins. En pareille matière pourtant, pour un peuple, justice bien ordonnée commence par soi-même.

C'est pourquoi l'Union Coloniale Belge et le Cercle Royal Africain se mirent d'accord pour organiser en janvier 1948 une manifestation publique d'hommage au disparu. Pour célébrer dignement l'événement essentiel de la carrière du général, à savoir la campagne de l'Est Africain Allemand, ils firent appel au lieutenant général Ermens, qui après avoir participé à cette campagne fit une brillante carrière militaire et devint commandant en chef de la Force Publique congolaise.

En ma qualité de président du Cercle Royal Africain, je me joigns à cet hommage et j'apportai quelques impressions personnelles.

Je me propose de vous lire un passage frappant de la conférence du général Ermens, conférence restée inédite. En l'écoutant vous réfléchirez peut-être aux paroles prononcées ici même jadis par notre éminent collègue M. Louwers : « ...!Nous pouvons continuer à considérer la campagne africaine de l'Est, je ne dirai pas seulement comme une des plus belles pages de notre histoire coloniale, mais de notre histoire tout court ».

Dès lors, je me demande si l'Institut ne s'honorerait pas en accueillant dans ses *Mémoires* la conférence du général Ermens. Elle complète en effet heureusement l'historique officiel.

24 mai 1948.



LE GÉNÉRAL TOMBEUR DE TABORA.

**P. Ermens. — Hommage
au lieutenant général baron Tombeur de Tabora.**

Prononcé le 17 janvier 1948 à la Royale Union Coloniale à Bruxelles.

Répondant à je ne sais quel détracteur, le commandant intérimaire de la F. P. adressait le 13 mars 1918, au gouverneur général du Congo belge, une note calme et digne, dont une phrase, que vous allez entendre, suffit à balayer la critique injustement formulée : « Nous savons tous, écrivait le major Rouling, que nos troupes coloniales ne constituent pas un instrument de guerre parfait. Néanmoins, elles ont été à Tabora ! Qui les y a conduites ? ».

Qui les y a conduites ? Celui à qui vous êtes venus rendre hommage ce soir : le grand soldat, entré dans l'Histoire, il y a quelque trente ans, entré dans l'éternité le 2 décembre 1947, le chef de guerre, à la fois prudent et hardi, auquel j'apporte, devant vous, le témoignage de vénération et de gratitude des militaires blancs et noirs qui eurent l'honneur de servir sous ses ordres, et de deux qui au cours de la guerre récente, de 1940-1945, n'eurent point de plus haute ambition que de suivre la voie tracée par l'instrument de guerre imparfait dont le général Tombeur sut faire un instrument irrésistible de victoire.

En 1927, le gouvernement du roi Albert conféra au général Tombeur la grand'croix de l'Ordre de l'Étoile Africaine et le titre de baron; dix ans auparavant, le suffrage de ses compagnons d'armes avait déjà indissolublement associé le nom patronymique du commandant en chef des troupes de l'Est, au nom du lieu géographique

que évocateur de la victoire préparée par son génie et acquise par l'endurance et la vaillance de ses troupes.

De ces troupes auxquelles, dans un ultime ordre du jour, le vainqueur de Tabora rendait hommage en disant : « Ce sera la fierté de ma carrière coloniale de vous avoir commandés ».

Ah ! certes, ce n'est point le moindre titre de gloire du général Tombeur et de ses principaux collaborateurs, d'avoir su muer des forces de police sans cohésion et quasi sans doctrine, dont il prit le commandement en février 1915, en ces légions manœuvrières qui, partant de leurs bases de la Ruzizi, du Kivu et de l'Uganda, se ruèrent en avril 1916 à la conquête du Ruanda, de l'Urundi et de l'Ussuwi, s'emparèrent des bases de Kigoma et de Muanza et qu'un élan que ne purent bloquer ni la fatigue, ni les privations, ni la maladie, ni un ennemi tenace, mena en cinq mois, au cœur de l'Afrique orientale allemande, dans la capitale de guerre de l'A.O.A., à Tabora.

Souvenir ineffaçable pour ceux qui ont eu le privilège de participer à cette randonnée exécutée au pas de course, souvenir grisant d'une victoire moins importante sans doute par l'étendue de la conquête qu'elle couronnait, que par le témoignage éclatant qu'elle apporterait au monde, de la continuité de l'effort de guerre de la Belgique, et cela précisément à un moment où notre armée de l'Yser se trouvait, malgré elle, vouée à une relative stagnation et où le temps semblait long et l'avenir obscur pour ceux qui montaient la garde dans les tranchées boueuses des Flandres.

Pour les « Yasses » du roi Albert, la joyeuse fanfare de Tabora réveillait à point nommé l'écho de Dixmude, de Ramscappelle, de Steenstraete; elle vibrait comme une clameur de soulagement, de triomphe et d'espoir !

Et pour nos compatriotes, qui, de l'autre côté de l'Yser, subissaient depuis deux longues années la pré-

sence, les exactions, la cruauté de l'Allemand, Tabora jetait un cri de défi, chantait le prélude des futures revanches, frappait le premier coup de la vindicte dont le grand cardinal Mercier venait, du haut de la chaire de Sainte-Gudule, de proclamer hardiment qu'elle était un devoir !

Les peuples ont la mémoire courte !

« Rien ne semble plus naturel que de posséder, écrivait naguère Jacques Bainville, et l'on pense rarement à la peine que s'est donnée le prédécesseur pour acquérir le bien dont on hérite. »

Le bien dont les Belges d'aujourd'hui ont hérité, en Afrique, depuis 1918, c'est notre Congo demeuré intact, le mandat sur les territoires peuplés et riches du Ruanda et de l'Urundi, ... mieux encore : c'est un surcroît de prestige sur les populations noires soumises à notre autorité et un agrandissement de notre puissance morale dans le monde !

A qui le devons-nous ? Sans doute, à la clairvoyance et à la hardiesse du ministre Jules Renkin, qui assumait alors la responsabilité de notre politique coloniale, sans doute aussi à la sagesse du gouvernement du roi Albert, qui approuva la politique suggérée par le ministre des colonies; mais, en dernière analyse, c'est à l'homme qui fut choisi pour mettre en action cette politique, la préparer à la bataille contre un ennemi redoutable et qui mena son armée à la victoire !

Cet homme, cet élu, fut l'inspecteur d'État Charles Tombeur, désigné en février 1915 pour assumer la défense de la colonie, revêtu bientôt du grade modeste de colonel, promu général en 1916. La science militaire du commandant en chef des troupes coloniales était garantie par sa qualité d'officier du cadre spécial d'état-major, de « vert » comme on disait alors en jargon militaire; son expérience coloniale était affirmée par les fonctions qu'il avait exercées au Congo, successivement

en qualité de commissaire de district, de commissaire général et d'inspecteur d'État. Au moment où éclata la première guerre mondiale, l'inspecteur d'État Tombeur assurait intérimairement le gouvernement de la province du Katanga.

Mais aux colonies, où l'homme prime la fonction, c'est le caractère de l'homme, plus encore que sa culture intellectuelle et son expérience, qui lui imprime la marque du véritable chef !

Le trait dominant du caractère du général Tombeur était cette forme de sang-froid que Napoléon appelait la froideur et dont il affirmait qu'elle était « la plus grande qualité d'un homme appelé à commander ».

La froideur du général Tombeur était légendaire; ne la confondons pas avec le manque de cœur ou d'enthousiasme ! Elle signifie seulement qu'en toute occasion, la raison présidait aux délibérations de son esprit et qu'une inébranlable fermeté poursuivait l'exécution d'un dessein mûrement réfléchi.

Toutes les correspondances signées par le général Tombeur, qu'elles s'adressent au gouvernement belge du Havre, au gouverneur général du Congo, à ses subordonnés, portent le cachet de la fermeté sereine et de la clairvoyance; cette clairvoyance s'imposa rapidement au ministre Renkin, qui tenait pourtant à ses propres idées; en conclusion d'une longue dépêche datée du 22 avril 1915, le ministre écrivait : « Il va de soi que je vous laisse entièrement juge des dispositions à prendre et des opérations militaires à ordonner ». Un peu plus tard, le gouverneur général, ayant voulu ajouter son grain de sel, le ministre priait le chef de la colonie « de renouveler au commandant en chef l'assurance que le gouvernement lui laisse la pleine liberté de ses décisions ».

Voilà donc le défenseur de la colonie libre de ses mouvements; du moins, n'avait-il plus à compter qu'avec l'ennemi, occasionnellement avec son allié britannique

et surtout avec les énormes difficultés d'une campagne lointaine, dans un pays inconnu, dont la topographie était mal révélée par des cartes imparfaites et rares et où les liaisons et les communications poseraient chaque jour des problèmes à première vue insolubles; ils furent cependant résolus ! Peut-être en faut-il chercher la raison dans la réponse que fit un jour le général Tombeur au général anglais Crewe. Ce dernier disait : « Je n'avance pas avant d'avoir constitué une réserve de huit jours de vivres ». A quoi le premier répliqua : « J'avance parce que je n'ai pas de vivres, et au lieu de les attendre de l'arrière, je vais les chercher en avant ! »

Mais il est temps de jeter un coup d'œil sur les forces en présence :

Les troupes chargées de la défense de l'Afrique orientale allemande, sans être nombreuses, étaient solidement encadrées : sur pied de paix, 2.540 troupes de campagne, conduites par 216 Européens, plus 2.140 troupes de police et 45 Européens.

La mobilisation devait singulièrement gonfler ces effectifs, grâce notamment à l'appoint fourni par l'équipage et l'armement de trois navires de guerre mis à mal par la Royal Navy et l'équipage de plusieurs bateaux marchands.

Bref, fin 1915, von Lettow, l'énergique et habile commandant militaire du protectorat, disposait de 11.367 Askari, 2.591 Rugaruga, encadrés par 2.712 Européens. L'armement incluait, outre les fusils, 78 mitrailleuses et 50 canons, parmi lesquels 10 canons de 105 mm de marine.

Veillez noter qu'aux jours les plus fortunés, l'encadrement blanc des troupes du général Tombeur n'a jamais dépassé 719 unités, pour environ 12.000 troupes noires.

Dans l'Est africain britannique, il y avait, en 1915, environ 8.000 troupes, dont l'encadrement — numéri-

quement parlant — et l'armement ne pouvaient se comparer à ceux des troupes de von Lettow.

La situation devait se modifier au début de 1916, lorsque le gouvernement britannique, dégagé de tout autre souci en Afrique, décida d'entreprendre un effort sérieux contre l'Est africain germanique. Un corps expéditionnaire, dont le général Smuts, prit le commandement en février 1916, vint se masser dans la région voisine du Kilimanjaro et faire pencher la balance des forces en faveur des alliés. Et chez nous, au Congo belge ?

Sauf au Katanga, l'organisation de la F. P. n'était point conçue en fonction de son éventuelle participation à des opérations de guerre, surtout hors frontières; lorsqu'il fut avéré que le Congo belge ne pourrait demeurer à l'abri de la grande mêlée, c'est par une succession de mesures hâtivement improvisées que des renforts furent envoyés vers notre frontière orientale; et, jusqu'au jour où le gouvernement décida de grouper tous les éléments de la défense dans l'Est, sous un commandement militaire unique, les gouverneurs du Katanga et de la Province Orientale assumèrent l'autorité sur les troupes de leur circonscription territoriale.

En vertu d'une réforme entrée en vigueur au Katanga, en 1912, mais qui n'avait pas encore reçu d'application pratique dans la P. O., dans chaque province, un officier supérieur, du grade de major, devait y exercer le commandement des troupes sous l'autorité du vice-gouverneur général.

Au Katanga, ce fut le major Olsen (aujourd'hui général), et ce n'est pas le moindre service rendu au Congo belge par ce colonial d'élite, que d'avoir conçu et préparé une organisation qui mit sur pied, en un minimum de temps, lorsque la mobilisation fut ordonnée, trois bons bataillons et une compagnie cycliste, capables d'assurer la garde et la défense de la frontière du Tanganyika depuis Moliro jusqu'au 5° parallèle. Grâce à quoi,

aussi, le 1^{er} bataillon put se porter, en septembre 1914, au secours de nos amis anglais, attaqués à Abercorn par les Allemands.

Au Nord du 5^e parallèle, le commandement des troupes avait été confié par le vice-gouverneur général Malfeyt à son assistant, le commissaire général Josué Henry, qui se trouvait dans l'Ituri et se porta immédiatement vers Rutshuru. Le prestige de « Bwana Ndeke » sur les soldats et les populations indigènes était énorme; il n'était pas moindre chez les Blancs qui se souvenaient de ses hauts faits pendant les campagnes arabes. Dans le secteur soumis à son autorité, un moral élevé put pallier les lacunes de l'organisation militaire. C'est à un millier d'hommes armés du fusil Albini que fut confiée au début de la mobilisation la tâche de garder une frontière de plus de 400 km, dans une région où les seules voies de communication étaient les sentiers indigènes.

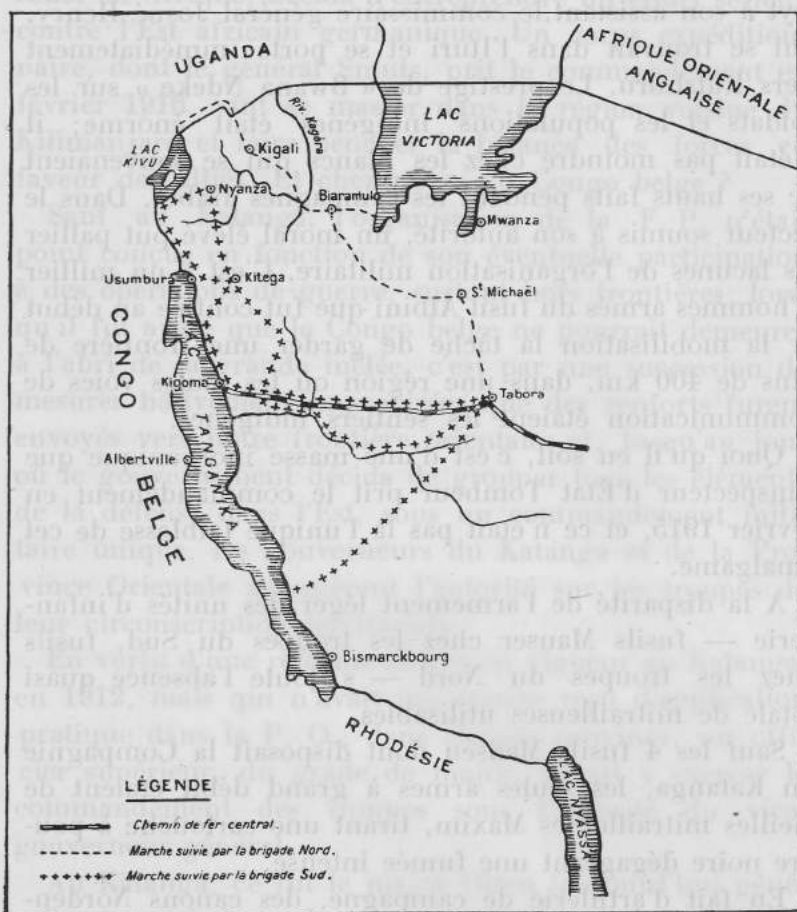
Quoi qu'il en soit, c'est d'une masse inorganique que l'inspecteur d'État Tombeur prit le commandement en février 1915, et ce n'était pas là l'unique faiblesse de cet amalgame.

A la disparité de l'armement léger des unités d'infanterie — fusils Mauser chez les troupes du Sud, fusils chez les troupes du Nord — s'ajoute l'absence quasi totale de mitrailleuses utilisables.

Sauf les 4 fusils Madsen dont disposait la Compagnie du Katanga, les seules armes à grand débit étaient de vieilles mitrailleuses Maxim, tirant une cartouche à poudre noire dégageant une fumée intense.

En fait d'artillerie de campagne, des canons Nordenfelt de 47 mm, qui se cabraient en piétinant et dont la seule attitude raisonnable en face de l'artillerie allemande était un silence prudent. Point de troupes du génie, pionniers ou troupes de transmission, point de bataillons constitués, sauf au Katanga, point de quartiers généraux organisés, ni même prévus, point de service

d'intendance, un service médical sommaire improvisé par prélèvement sur les cadres médicaux ordinaires de la colonie, d'ailleurs peu étoffés ! Et c'est avec cet instrument incomplet et mal accordé que les premières instruc-



tions du gouvernement, en janvier 1915, envisageaient d'entreprendre, en avril 1915, en coopération avec les Britanniques, une opération offensive, alors que les Allemands disposaient de la maîtrise absolue sur le lac Tanganika et le lac Kivu !

Dieu, qui protège la Belgique, nous a épargné pareille aventure ! et le général Tombeur put disposer d'un délai suffisant pour porter remède aux principales imperfections d'un appareil militaire qu'on voulait offensif.

Grâce à son insistance inlassable, il reçut, outre les indispensables compléments de cadres européens et les moyens propres à conquérir la maîtrise du Tanganika et du Kivu, un nombre presque suffisant de canons modernes et de mitrailleuses modernes, le personnel technique et l'outillage nécessaires à la constitution de deux compagnies de pionniers, d'une compagnie de télégraphistes. Tout cela devait venir de loin; on imagine au prix de quels délais et difficultés de transports, maritimes, fluviaux, ferroviaires et surtout... terrestres, c'est-à-dire à dos d'hommes. A combien juste titre le général Tombeur, dans les instructions mandées par lui, le 6 avril 1915, aux groupements sous ses ordres, écrivait que « les porteurs sont aussi précieux que les soldats. Sans eux, aucun mouvement n'est possible » !

Mais j'en ai dit assez, je pense, sur le général Tombeur, organisateur d'armée et préparateur de la victoire; si j'en dis trop vous m'en excuserez après avoir considéré que les pires difficultés qu'eut à vaincre le défenseur du Congo belge et les plus lourdes responsabilités qu'il dut prendre se situent avant le 15 avril 1916, date qui marque le déclenchement des opérations offensives qui vont être maintenant brièvement évoquées.

Bien avant qu'aboutissent les laborieux pourparlers entamés depuis janvier 1915 entre les gouvernements belge et britannique, le général Tombeur avait massé le gros de ses troupes dans la vallée de la Ruzizi et au Kivu; une série de réorganisations avaient abouti, au début de 1916, à la situation suivante : Un immense front défensif s'étendant de Moliro à Uvira (560 km à vol d'oiseau) était tenu par le groupement commandé par le lieutenant-colonel Moulaert (actuellement général); un seul

bataillon d'infanterie (le VI^e) y était affecté, dont la majeure partie assumait la défense de la base navale d'Albertville, constituée au prix d'un travail acharné, mené rapidement à bonne fin, grâce surtout à l'activité du service du génie, organisé et dirigé par celui qui s'appelait alors le commandant Odon Jadot.

L'achèvement de la voie ferrée Kabalo-Albertville, réalisé au cours de l'année 1915, allait bientôt faciliter l'approvisionnement du chantier naval, les communications entre le Congo belge et les troupes en opération et permettre d'accélérer le montage des nouvelles unités navales qui parachèveront et exploiteront la maîtrise du lac Tanganika, amorcée en décembre 1915 et en février 1916 par la flottille anglo-belge opérant sous les ordres du commandant Spice Simson.

Cette maîtrise, dont la nécessité n'avait cessé de hanter le général Tombeur, fut définitivement acquise en juin 1916, lorsque nos aviateurs, survolant la base allemande de Kigoma, bombardèrent et mirent hors de service le vapeur de 1.200 tonnes « Graf von Götzen », qui, par son tonnage et son armement, surclassait toutes les unités navales anglaises et belges qui pouvaient lui être opposées sur le Tanganika.

L'activité déployée par la flottille et par l'aviation du groupement Moulaert facilita grandement les opérations offensives des colonnes d'invasion et spécialement celles de la brigade sud qui vont être maintenant relatées.

Bordant un front offensif qui s'étendait sur près de 300 km de la pointe septentrionale du lac Tanganika jusqu'à Kabale, en Uganda, la masse de manœuvre du général Tombeur se répartit en deux brigades mixtes plus deux bataillons et une réserve d'alimentation non embri-gadés. La brigade sud du lieutenant-colonel Olsen masse son 1^{er} régiment et son artillerie au Sud du lac Kivu, tandis que le 2^e régiment borde la rivière Ruzizi.

La brigade nord, commandée par le colonel Molitor,

dispose son 4^e régiment, sous les ordres du major Rouling, face aux redoutables organisations défensives que l'ennemi a constituées en bordure de sa frontière dans la région montagneuse des Kama; tandis que le 3^e régiment, appuyé par deux batteries Saint-Chamond et une section du génie, est transporté vers Lutobo, Kamwezi, ouvrant ainsi un hiatus de quelque 60 km entre les deux ailes de la brigade.

Dans les instructions qu'il avait mandées à ses commandants de brigade, le général Tombeur expliquait lumineusement les raisons de sa décision : « Nous devons donc, écrivait-il, dès le début, commettre sciemment la faute de diviser nos troupes pour envahir le Ruanda par le Nord et par le Sud du Kivu ».

Cette faute délibérée évitait d'en commettre une autre bien plus grave dans ses conséquences inéluctables : nous casser le nez sur des obstacles quasi infranchissables ou sur les positions fortement organisées par l'ennemi.

Je ne puis évidemment — et malheureusement — vous rappeler toutes les instructions formulées par le commandant en chef et qui révèlent la clarté de sa pensée et la sagesse de ses décisions; qui ne dissimulent aucune des difficultés qui attendent les exécutants, mais qui manifestent à ceux-ci une confiance qui les dispose davantage encore à la mériter. « Votre tâche sera dure, mais glorieuse, dit le général Tombeur à ses Européens, et vous serez à la hauteur de votre tâche. Le Roi, l'Armée, le Pays, la Colonie attendent la nouvelle de vos victoires ! » Aux soldats indigènes, il dit : « Ceci sera une grande guerre. On en parlera longtemps. C'est une grande guerre et les soldats de Bula Matari ne sont pas des soldats bule. Ils battront les Allemands pour que ceux-ci n'osent plus jamais recommencer la guerre plus tard. » Mais, sachant à qui il parle, il prend soin d'ajouter :

« Nous ne faisons pas la guerre aux indigènes, ni aux femmes ni aux enfants ».

Enfin, au cours du mois d'avril 1916, le signal tant attendu de l'attaque est lancé; le premier objectif assigné par le commandant en chef à ses troupes est la conquête du Ruanda, à réaliser par une marche concentrique qui doit mener les colonnes d'invasion sur la ligne Kigali-Nyanza. Ces colonnes agissent comme les deux pinces d'une tenaille qui doit couper les 1.200 hommes du hauptmann Wintgens du restant des troupes allemandes.

La pince sud de la tenaille est constituée par le groupement du major Muller, qui, après avoir pris pied à Shangugu et y avoir installé, presque sans coup férir, une tête de pont, longe la rive orientale du lac Kivu pendant cinq longues journées d'étapes, au long de sentiers qui serpentent dans le plan vertical autant que dans le plan horizontal et qu'une pluie sans répit transforme en glissoires. Puis le groupement pointe vers l'Est, pour atteindre Nyanza, qu'il occupera le 19 mai, au prix d'un bref engagement avec l'arrière-garde de Wintgens.

Le mauvais temps, les difficultés de portage, l'imprécision ou l'inexactitude des cartes furent cause de ce que le groupement Muller arriva à Nyanza douze heures trop tard pour barrer la retraite aux troupes allemandes refluant du Nord au Sud, sous la pression des colonnes de la brigade Molitor.

L'autre pince de la tenaille est constituée par la grosse moitié de la brigade nord, concentrée vers Kamwezi, comme je l'ai rappelé il y a un instant, et qui se met en branle vers le Sud, à partir du 20 avril, s'empare de Kasibu le 30 et bifurque ensuite, une colonne se dirigeant vers la pointe occidentale du lac Mohasi (Njansa) et Kigali; cette dernière localité, chef-lieu administratif du Ruanda, sera occupée le 6 mai, sans résistance, la garnison s'étant évaporée. La progression de cette colonne (VIII^e bataillon), sous les ordres du commandant Pirot,

dans un pays très montagneux, par mauvais temps, et suivant d'in vraisemblables pistes, fut pénible et lente, grâce à quoi l'ennemi, au demeurant peu nombreux, put se dérober à l'accrochage.

Une deuxième colonne, du III^e régiment, se dirige sur la pointe est du lac Mohasi, atteint Batanjata le 3 mai, sous une pluie torrentielle, essaie en vain de pousser une pointe jusqu'au Ferry de Kageye, sur la rivière Kagera, et reflue ensuite vers Kigali.

Une troisième colonne du même groupement, sous les ordres du major Bataille, après avoir contourné le lac Mohasi par l'Est, atteint Kigali le 9 mai.

La résistance physique des Européens et des noirs avait été mise à une dure épreuve; pour comble d'infortune, la région de Kigali s'avéra incapable d'assurer le ravitaillement en vivres des troupes du groupement Bataille. En attendant que les porteurs renvoyés vers l'arrière aient ramené les subsistances requises, il fallut se contenter de l'alimentation carnée, avec tous ses inconvénients, dont le plus généralisé s'appelle le *tœnia*.

Une fois de plus, la preuve était faite que dans les campagnes coloniales, la fatigue et la maladie commettent plus de ravages que les armes de l'ennemi.

J'aurai encore l'occasion, dans la suite de mon exposé, d'évoquer les privations endurées par les troupes du général Tombeur et les injures que leur infligèrent le climat et la nature du terrain. J'en dirai peut-être trop; j'espère en dire assez pour vous persuader que la campagne de Tabora ne fut pas une simple promenade militaire.

Je vais maintenant terminer le récit de la première phase des opérations en rappelant que tandis que les deux colonnes d'invasion se portaient sur l'objectif assigné : la ligne Kigali-Nyanza, qui impliquait la conquête du Ruanda, le 2^e régiment de la brigade sud, placé en bordure de la Ruzizi, prenait pied sur la rive ennemie

et poussait jusqu'à Uramata (camp allemand à 30 km au Nord d'Usumbura). Au Nord du lac Kivu, le 4^e régiment du major Rouling entamait, dès le 5 mai, les démonstrations ayant pour objet de fixer les défenseurs allemands sur leurs fortes positions de la Sebea. Mais Wintgens ne se laissa pas prendre au piège : informé de la marche de nos colonnes d'invasion, il brûla la politesse au major Rouling dans la nuit du 11 au 12 mai et sut gagner de vitesse les bataillons belges lancés à sa poursuite.

Nous entrons maintenant dans la deuxième phase des opérations dirigées par le général Tombeur : la marche en éventail, à partir du front Kigali-Nyanza, vers la ligne générale Usumbura-Kitega-Biaramulo, non point seulement en vue d'élargir nos conquêtes, mais avec le dessein, itérativement souligné par le commandant en chef, d'attaquer l'ennemi et le réduire à merci.

Voyons brièvement comment ces instructions furent exécutées : à la brigade sud, le groupement Muller, arrivé à Nyanza le 19 mai, démarre vers le Sud le 22, la liaison ayant été établie avec la brigade nord; il se porte sur l'Akanjaru, où il se trouve rassemblé le 20. Selon les renseignements obtenus, une force ennemie, s'élevant à 1.000 hommes, sous le commandement du major von Langen, se trouvait, sur l'autre rive de l'Akanjaru, à la Mission d'Iruwura. C'est à cet adversaire que se heurtera, le 6 juin vers 9 heures, le bataillon du capitaine Olivet, dans un combat qui ne prit fin qu'à la chute du jour, et c'est du même adversaire que le 12 juin, dès les premières heures du jour, le III^e bataillon, que j'avais l'honneur de commander, reçut le baptême du feu; il fallut le renfort de deux compagnies du II^e bataillon et l'appui de l'artillerie Saint-Chamond pour avoir raison de la résistance d'un ennemi tenace, tirant excellemment parti d'un terrain qu'il connaissait mieux que nous.

Le 17 juin, le groupement Muller arrive à Kitega, capitale de l'Urundi, où l'avait précédé de 24 heures une

compagnie du XII^e bataillon. Pendant que le groupement Muller pénètre dans l'Urundi par le Nord, l'aile droite de la brigade Olsen, commandée d'abord par le major Weber, ensuite par le lieutenant-colonel Thomas, se portait d'Uramata sur Usumbura, qu'elle atteignait le 6 juin, assurant ensuite sa liaison avec l'aile gauche.

Quant à la brigade nord, colonel Molitor, sa mission générale consiste, d'une part, à seconder, s'il le faut, l'action de la brigade Olsen vers Kitega; d'autre part, à obliquer vers le Sud-Est en direction de Biaramulo, en vue d'élargir nos conquêtes au delà de la Kagera jusqu'à la rive occidentale du lac Victoria et de couper la retraite aux forces ennemies attardées dans le Karagwe et le Bukoba.

Deux groupements sont à cet effet constitués : à droite, le groupement Rouling, composé en ordre principal du 4^e régiment et d'une batterie Saint-Chamond. Ce groupement se portera d'abord vers le Sud, pour franchir la Ruwuwu au gué de Ruaniilo, et se portera ensuite carrément vers l'Est, en direction de Biaramulo, son intervention aux côtés de la brigade Olsen s'étant avérée inutile; nous savons déjà qu'une compagnie du XII^e bataillon avait atteint Kitega sans encombre, la veille de l'arrivée du groupement Muller en cette localité.

L'aile gauche de la brigade Molitor, sous les ordres du lieutenant-colonel Huyghe, se portera de Nsasa vers Biaramulo, direction approximative N.-W./S.-E., se heurtant à de grosses difficultés pour franchir les rivières Kagera et Ruwuwu, et à de non moins grandes difficultés de ravitaillement. Quoi qu'il en soit, la colonne Huyghe entre à Biaramulo le 24 juin, n'ayant eu à bousculer sur sa route que de faibles résistances ennemies.

Biaramulo est un poste allemand, où se joignent les pistes venant du Bukoba, au Nord, de Kigali, au N.-O., de Kitega au S.-O. et d'où filent les pistes menant vers la rive sud du lac Victoria et vers Mwanza, chef-lieu du dis-

trict, ainsi que vers Tabora, via Mariahill et Saint-Michael. La stratégie du commandant en chef avait donc été sage de faire occuper par nos troupes ce carrefour important.

Il ne restait plus maintenant qu'à tendre entre Biarumulo et le lac Victoria un ou plusieurs filets capables d'intercepter les détachements ennemis qui cherchaient à se frayer un chemin de retraite par les sentiers indigènes. C'est dans l'accomplissement de cette nouvelle tâche que les colonnes de la brigade nord vont livrer le combat de Luapindi, au Nord de Biaramulo, le 28 juin, où fut principalement engagée la compagnie Garnir du IX^e bataillon, tandis que sur l'itinéraire menant de Biaramulo à Busirajembo, la colonne Rouling livrait le 25 juin l'engagement de Katoke et, les 2 et 3 juillet, le combat de Kato, qui s'inscrit avec un éclat particulier dans les fastes de la campagne; le major Rouling et le commandant Lescornez y furent glorieusement blessés; quatre Européens et trente-trois soldats militaires indigènes y perdirent la vie; mais nos troupes relevaient sur le champ de bataille les cadavres de quatre Européens allemands et capturaient quatorze prisonniers allemands dont le major Godovius, chef du parti ennemi.

La deuxième phase de la campagne se terminait ainsi; les deux brigades du général Tombeur s'alignaient sur un front s'étendant d'Usumbura à la pointe sud du lac Victoria, soit sur 275 kilomètres à vol d'oiseau. Les objectifs assignés par le gouvernement belge au général Tombeur étaient atteints. Mais le commandant en chef n'entendait pas abandonner à nos alliés britanniques le soin d'achever seuls la besogne que nous avons commencée ensemble; il prit contact avec le général Smuts; il prit même avec celui-ci des engagements que notre gouvernement de Sainte-Adresse eut la bonne grâce d'homologuer sans trop rechigner. Une limite fut cependant assignée par les chancelleries à l'avance future de nos

troupes; celles-ci ne pourraient dépasser le méridien de Tabora à l'Est, et le chemin de fer Kigoma-Tabora au Sud. Cette limitation est indéfendable au point de vue militaire, mais les chancelleries ont des raisons...

Il ne restait donc plus aux troupes de l'Est qu'à atteindre ces limites; ce fut l'objet de la troisième phase des opérations, à laquelle la conquête des bases de Mwanza et de Kigoma sert de prélude.

Mwanza fut pris par le détachement britannique du général Crewe, qui avait pu débarquer ses 2.000 hommes, sans coup férir, 15 milles à l'Est de la ville; l'approche des colonnes de la brigade Molitor fit craindre aux occupants allemands d'être encerclés et ils ouvrirent les portes de Mwanza au général Crewe, non sans avoir au préalable évacué ce qui restait de la garnison et avoir mis hors d'usage le poste de T.S.F. et les moyens de transport. Ce même jour, 14 juillet, la colonne de droite de la brigade nord, confiée au commandement du lieutenant-colonel Huyghe, marchant vers Maria Hilff, livrait à 60 Européens et 800 soldats de von Lancen et Wintgens le dur combat de Djohahika, qui se prolongea le 15 juillet sans amener la décision espérée.

Kigoma et Ujiji furent occupés par la colonne de droite de la brigade Olsen, le 27 juillet, au prix d'un bref combat mené la veille par la compagnie Bayer du V^e bataillon au pont de la Luitshe (12 km. Est de Kigoma) et grâce à l'intervention précédemment relatée des hydravions du groupement du Tanganika, dont les bombes avaient jeté une salubre terreur parmi la population et la garnison indigènes de la position cependant fortement organisée de Kigoma.

Quant à la colonne de gauche de la brigade Olsen, elle se portait de Kitega sur Kasulu et de Kasulu sur la voie ferrée Kigoma-Tabora, près du confluent de la Malagarasi et de la Rutshugi; Rutshugi fut occupé le 30 juillet et les salines de Gottorp le 31.

La brigade sud est, dès ce moment, installée sur l'axe suivant lequel elle marchera ultérieurement sur Tabora. Suivant les instructions du commandant en chef, le groupement du Tanganika se charge de la réfection de la voie ferrée Kigoma-Tabora et de constituer un bataillon qui entrera en opération aux côtés de la brigade sud.

La brigade nord, depuis la mi-juillet, stationne dans la région au Nord de Mariahilff. Elle se réapprovisionne en munitions, vivres et porteurs.

Bientôt va s'ouvrir la phase finale : la marche concentrique vers Tabora.

La brigade nord, préalablement poussée vers l'Est jusqu'aux environs de Saint-Michaël, prendra comme axe de mouvement nord-sud la route Mwanza-Saint-Michaël-Tabora, protégée sur son flanc gauche par la colonne du général Crewe, marchant de Mwanza à Tabora par Shinyanga (Shinyanga se trouve à 75 km à vol d'oiseau à l'Est de Saint-Michaël).

La brigade sud prendra comme axe de marche le chemin de fer; elle sera gardée sur son flanc droit par le VI^e bataillon débarqué à Karema et qui se portera de ce dernier point vers Tabora, via Uruira, Simbili.

Le 21 août, la brigade Molitor se trouve à Saint-Michaël; elle y sera immobilisée jusqu'à la fin du mois par de graves difficultés de ravitaillement et de portage.

Le 14 août, les premiers éléments de la brigade sud, groupement Muller, franchissent la Malagarasi, que l'on croyait fortement gardée par les Allemands, ce qui s'avéra inexact. La fatigue et le manque de ravitaillement immobiliseront ce groupement pendant une dizaine de jours.

Pendant la même période, le groupement Thomas, aile droite de la brigade sud, se porte dans la région d'Ugombe, soit environ 75 km au Sud de Malagarasi, et à partir d'où, le moment venu, il devra se diriger sur Tabora en remontant la vallée des rivières Ugala et Wala.

Abrégeons :

Dans leur marche concentrique sur Tabora, nos troupes se heurteront à un dispositif de défense préparé de longue main par les Allemands, disposant de bonnes voies de communication, d'un réseau téléphonique et télégraphique soigneusement développé, lui assurant une grande liberté de manœuvre; ils avaient eu soin, par surcroît, de vider de toute population et de toutes ressources vivrières les régions qu'ils évacuaient à l'approche de nos troupes.

Vous concevez, en outre, combien il fut malaisé au commandant en chef de synchroniser les mouvements et les opérations des colonnes belges, qui, au moment où débute leur progression vers Tabora, sont disposées sur un arc de cercle de 200 km. de rayon et de 90° d'amplitude. La progression de la brigade nord de Saint-Michaël vers la capitale de guerre allemande est jalonnée par le combat de Kologwe, le 2 septembre, et le dur combat d'Itaga, à 12 km. de Tabora, les 13 et 14 septembre.

La progression de la brigade sud est marquée par le combat de Mabama, livré prématurément le 1^{er} septembre par une partie du V^e bataillon, poussé en flèche, suivant les ordres du commandant de la colonne de droite de la brigade Olsen; un détachement de ce même bataillon, sous la conduite du commandant Svihus, prend possession dès le 30 août de la gare d'Ussoke et y tient follement et bravement tête à toutes les tentatives de l'ennemi pour l'en déloger, jusqu'au 7 septembre, date à laquelle le 1^{er} bataillon, avant-garde du groupement Muller, arriva à point nommé pour tenir en échec une attaque en force de l'ennemi.

Les 10, 11 et 12 septembre, le groupement Muller, renforcé par le VII^e bataillon, livre la bataille de Lulanguru, qui demeure indécise. Néanmoins, le fruit est mûr, il va tomber; le 19 septembre, à 8 heures du matin, trois par-

lementaires allemands se présentent aux avant-postes belges pour remettre au commandant en chef la ville de Tabora, au nom du gouvernement impérial.

Le même soir nos couleurs flottaient au boma de Tabora, où le jour suivant le général Tombeur installait son quartier général.

« Honneur à vous », disait dans sa proclamation le général vainqueur, en s'adressant aux officiers, sous-officiers, gradés noirs et soldats des colonnes d'invasion.

Au nom de ceux-ci et au nom de ceux qui prirent leur suite, en votre nom aussi, je dis au grand chef, dont nous pleurons la perte : « Honneur à vous, mon général ! Honneur au vainqueur de Tabora ! »

F. Dellicour. — Quelques souvenirs...

Nous sommes en décembre 1915, au pied des grands volcans du lac Kivu, en un endroit appelé Kibati, au quartier général des troupes de l'Est. Je viens de rejoindre le quartier général, chargé par le commandant en chef d'organiser la justice militaire.

Sur une éminence qui domine la plaine de lave se dressent les huttes en paille de l'état-major. Pareille à toutes les autres, une de ces huttes s'orne du fanion du commandant en chef. Au centre un mess : le général Tombeur préside tous les repas; son calme et sa simplicité créent la plus cordiale des atmosphères; de temps en temps on parle de l'offensive tant attendue et les yeux brillent. D'autres huttes abritent les bureaux où travaillent les officiers.

En contre-bas, dans la plaine, une animation contrastant avec la sérénité qui règne à l'état-major. C'est là qu'aboutissent une grande partie des convois acheminés à travers toute l'Afrique pour ravitailler en armes, en munitions, en vivres, en matériel de toutes sortes l'armée en formation. Des théories de porteurs s'entrecroisent et se dirigent vers les grands dépôts, vers l'hôpital de base. Tableau de vie intense. En quelques semaines une ville a surgi.

Au milieu du camp, dans un enclos défendu par des bambous entrelacés, des croix émergent de brassées de fleurs; des noms s'y lisent : Terlingen, de l'Épine, Defoin, d'autres encore. Ces braves tombés à l'ennemi doivent être contents : ils dorment leur dernier sommeil en plein mouvement militaire.

Mais, du quartier général, le regard se porte bien plus loin. A quelques kilomètres le lac Kivu étincelle au soleil.

Au Sud de l'immense plaine du Bugoye se détachent, comme des îles, une série de collines et de cratères éteints sur les pentes desquels on distingue à la jumelle un fouillis de tentes, de paillottes, de tranchées. Ce sont les positions belges de première ligne. Elles s'échelonnent le long d'une rivière torrentueuse dont le nom revenait alors dans toutes les conversations, la Sébéa, formant la séparation entre les positions belges et allemandes.

Cette plaine constituait la seule trouée entre les grands volcans et le lac Kivu, l'unique voie de pénétration au Nord du lac entre les deux territoires. Aussi les deux belligérants s'étaient-ils ingéniés à la rendre infranchissable.

Passés maîtres dans l'art de se fortifier, les Allemands avaient transformé les collines escarpées de l'autre rive en véritables nids d'aigle dont la force de résistance naturelle s'aggravait de multiples ouvrages.

Ce vaste ensemble s'encadrait dans les masses imposantes de hautes montagnes dont les cimes couronnées de neige s'élançaient à 4.000 mètres. Par temps clair le spectacle était d'une grandeur incomparable.

Mais le canon tonne et l'on se demande : « Combien de temps allons-nous rester accrochés à ce sol tourmenté » ?

De temps en temps une opération d'envergure est tentée. Quelques semaines après mon arrivée à Kibati, le major Rouling, commandant d'un groupement, décide d'attaquer de nuit une des plus fortes positions ennemies, le mont Ruakadigi. Les Allemands ne se laissent pas surprendre; les nôtres s'obstinent, mais, après plusieurs heures de combat, doivent se retirer. Magnifique de courage, le commandant Cornesse, le commandant Flood, deux sous-officiers européens sont frappés à mort. Des tombes nouvelles vont s'ouvrir, parmi les cannas et les grands géraniums, dans le petit cimetière de Kibati...

Le soir des funérailles, auxquelles il a assisté, le général Tombeur, imperturbable comme toujours, me dit : « Voilà ce que c'est que la guerre, M. Dellicour ! » En même temps il me réitère sa confiance dans le résultat final. Malgré moi, cependant, je songe aux propos que me tenait à mon passage à la Mission de Nyagézi, Mgr Roelens, l'évêque des Pères Blancs, qui connaît admirablement la région : « On ne passera jamais ! »

Et voici que le rideau se lève sur un second tableau.

Quelques mois se sont écoulés. L'état-major est rassemblé sur le pont d'un vapeur britannique, le « Winifred », qui fait le service du lac Victoria et qui va nous transporter à Mwansa, au Sud du lac, en direction de Tabora.

Des centaines de kilomètres nous séparent du lac Kivu. Mgr Roelens n'a pas été bon prophète. On est passé.

A l'avant du « Winifred », deux grands chefs discutent : le général Tombeur et le brigadier général Sir Frederic Crewe, le chef des troupes britanniques qui opèrent dans la région sous le commandement suprême du général Smuts.

Quel contraste entre les deux généraux ! Le général Tombeur, simple comme à l'ordinaire, dans son costume de coutil bleu ; le général Crewe, resplendissant dans son uniforme, ses gants à crispin, la poitrine barrée de ses décorations, le képi bordé de rouge et or, dominant de sa haute stature le général belge.

Et pourtant celui-ci est le conquérant du Ruanda-Urundi, et les Britanniques lui témoignent une profonde déférence. Par ses habiles manœuvres il a fait tomber comme un château de cartes la forteresse « inexpugnable » de la Sébéa.

Et un dernier tableau se déroule devant mes yeux :
TABORA !

Le 20 novembre 1916! Aujourd'hui le général Tombeur fait son entrée à Tabora à bord de la seule voiture automobile que le corps expéditionnaire belge ait jamais possédée et que les Britanniques viennent de mettre à notre disposition. Les officiers et les sous-officiers du quartier général suivent, l'un à pied, l'autre sur sa mule.

Depuis la veille, la ville est nôtre. Les troupes ont fait des merveilles. Tabora a été prise par les troupes belges seules. L'armée du général Crewe est loin en arrière.

Tabora, vieille cité arabe, compte 25.000 à 30.000 âmes. Elle est restée intacte. Dans les faubourgs, les échopes des marchands indigènes se succèdent innombrables. Mais nous voici au cœur de la ville, dans le quartier des magasins importants et du marché. La population fait la haie au passage des troupes. Beaucoup de maisons ont arboré des drapeaux belges, anglais, italiens. Coup d'œil animé et pittoresque au possible. Aux indigènes et aux Arabes drapés dans leurs vêtements blancs se joignent des groupes d'Hindous coiffés du fez rouge et serrés dans une longue redingote noire. De cette foule partent de profonds saluts, car aujourd'hui « Boula Matari » est maître.

De-ci de-là, des Européens, et c'est un étonnement pour nous de revoir des costumes blancs immaculés et des dames en toilette claire. Parmi ces Européens, certains, la boutonnière ou le casque orné d'une cocarde aux couleurs alliées, nous regardent avec un sourire où il y a presque du ravissement. Ce sont les ex-prisonniers belges, anglais, italiens arrêtés dans la colonie allemande en août 1914 et que notre arrivée a libérés.

Une longue avenue en pente m'amène vers le « Boma », l'inévitable citadelle qui domine tous les grands centres. Un drapeau belge flotte au sommet. Je rejoins sur l'esplanade le général Tombeur et j'assiste au défilé des deux brigades enfin réunies. Sur les traits du commandant en chef pas plus d'excitation que dans la paillotte de Kibati.

En défilant les troupes se redressent cependant avec fierté et la joie se lit sur le visage des Européens. J'en reconnais que j'ai rencontrés il y a quelques mois au cours de mon long voyage d'Élisabethville au Kivu. Nous nous étions séparés en disant : « Au revoir Tabora ! » Mais en ce moment le but semblait si lointain et l'ennemi si redoutable, que cet adieu adressé à mille kilomètres d'ici s'achevait en un sourire sceptique.

Voici le rêve accompli, grâce à la valeur des troupes belges et à la maîtrise d'un commandant en chef qui avait imposé la victoire.

Le but poursuivi a été atteint, mais le rôle du chef n'est pas terminé. Il faut donner une première organisation au pays occupé, prendre en mains l'administration des indigènes. Dans ce domaine le général Tombeur est aussi à son aise que dans le domaine militaire.

Déjà avant la guerre de 1914, sous les allures modestes et réservées qui furent celles de toute sa vie, il figurait parmi les meilleurs administrateurs coloniaux, parmi les meilleurs collaborateurs de Léopold II. Après la guerre il donna sa mesure comme gouverneur de la province du Katanga. Constamment il témoigna de la largeur de vues qui caractérise les grands administrateurs.

Pourquoi avait-il tenu à instituer une justice militaire auprès de ses troupes ? Parce qu'il n'entendait pas se comporter comme un quelconque chef de bande, parce qu'il entendait respecter, pendant la guerre, les règles qu'observent les pays civilisés.

Un jour, à Kibati, à la veille de l'offensive, il me fit appeler : « Je suis désolé, me dit-il ; des rapports signaient dans un secteur du Kivu des incidents entre les troupes et les porteurs militaires, de pauvres diables recrutés dans la région. Je désire qu'une enquête soit faite. Vous seul en ce moment vous pouvez la faire. Je vous demande de vous rendre sur place. S'il y a lieu il

faut faire un exemple ». Le lendemain je traversai le lac et commençai l'instruction. Elle révéla, hélas! des imprudences graves de la part d'un officier. Sur ordre du général, celui-ci fut déféré en conseil de guerre. Une condamnation intervint. Pour cet officier la campagne se termina sur les bords du lac Kivu. Plus tard il rejoignit le front d'Europe et mourut bravement sur l'Yser.

Je m'empresse d'ajouter que cette mésaventure fut exceptionnelle. On savait que le commandant en chef ne plaisantait pas. Plus tard, cependant, après la prise de Tabora, alors que les troupes se trouvaient au repos autour de la ville, nos soldats furent accusés d'avoir maltraité les indigènes en plusieurs endroits. C'était regrettable, car nous avions absolument besoin de la population pour ravitailler les troupes; il était capital de lui inspirer confiance. Le général Tombeur fut d'autant plus mécontent que nos alliés britanniques, un peu vexés d'avoir été devancés par les Belges à Tabora, prêtaient à ces accusations une oreille volontiers complaisante. Les auditeurs firent les enquêtes. Celles-ci établirent que les plaintes n'étaient pas fondées ou du moins qu'elles avaient été considérablement exagérées. Le général Tombeur en fut enchanté. C'était pour lui une question d'amour-propre national.

Tel fut le grand chef dont nous déplorons la perte.

17 janvier 1948.

Historique sommaire de la campagne de la Lindi.

(Avril-septembre 1897.)

(NOTE PRÉSENTÉE PAR M. N. LAUDE.)

J'ai l'honneur de présenter à la section des Sciences morales et politiques de l'Institut un compte rendu intitulé « Historique sommaire de la campagne de la Lindi » (avril-septembre 1897).

Il est dû à celui qui en a été le glorieux vainqueur, notre éminent confrère le général chevalier Josué Henry de la Lindi.

Son écrit complète l'étude remarquable de notre regretté confrère le R. P. Lotar : « La Grande Chronique de l'Uele », publiée dans les *Mémoires* de notre Compagnie.

Les faits se situent en effet vers la fin de la brillante campagne arabe, qui se déroula de 1892 à 1897.

Dès le début de 1896, les Anglais projetaient de reconquérir le Soudan, occupé en grande partie par les mahdistes, et de venger la mort de Gordon. Ils préparaient une expédition vers le Sud, en vue de reprendre Ondurman.

Léopold II, désirant mettre fin, dans l'Uele, aux raids des mahdistes ou derviches réfugiés à Redjaf, et poursuivant sa politique d'occupation du Haut-Nil, décidait de participer à cette expédition, en attaquant l'ennemi par le Sud. Deux colonnes furent organisées : l'une dite celle de Chaltin-Laplume, sous les ordres du Commissaire général Chaltin, et l'autre dite des « Stanley-Falls », sous les ordres de l'Inspecteur d'Etat baron Dhanis, le héros de la campagne arabe.

Après une marche pénible et des combats acharnés contre les Zande, la colonne Chaltin-Laplume atteint le Nil le 14 février 1897, et trois jours après, le 17 février, accomplissait la prise de Redjaf, « l'un des plus brillants exploits de notre vaillante et glorieuse armée coloniale », comme l'écrit le R. P. Lotar, qui marquait la ruine de la domination mahdiste sur le Bhar-el-Djebel, au Sud du Soudan, dix-huit mois avant la victoire anglaise, au Nord, à Ondurman.

Mais le soir du même dimanche 14 février, l'avant-garde de la colonne Dhanis, composée en majeure partie de Matamatambas, nom donné aux indigènes des bandes esclavagistes de Tippo-Tip et des chefs arabes que Dhanis avait cru pouvoir engager comme auxiliaires, épuisée par les fatigues de l'avance pénible dans la forêt de l'Aruwimi, affamée et se croyant perdue, se révoltait et massacrait ses chefs ainsi que les soldats et gradés indigènes restés fidèles à l'Etat Indépendant. Nos troupes, submergées, durent évacuer des postes. On n'a pu réussir à empêcher les révoltés de déferler vers le Sud.

Les survivants durent battre en retraite. Pillant, rasant tout sur leur passage, malgré la résistance des Européens, dont plusieurs furent tués sur leurs positions, les Matamatambas, au nombre d'environ six mille, atteignirent Mwambi, au Nord-Ouest de Beni et à l'Ouest d'Irumu, au confluent de l'Ituri et de la Biena.

Bien que la situation paraisse désespérée, avec ce calme, cette résolution, cette inspiration et cet optimisme qui caractérisent les vrais chefs, le capitaine-commandant de première classe Josué Henry va donner la mesure de son initiative et de sa décision.

Dans son récit de la campagne, avec clarté, en traits nets et vigoureux, d'où sort immédiatement une image vivante, Josué Henry nous met les événements sous les yeux, de telle sorte qu'il semble être présent sur le champ d'opérations.

Il faut lire tout le récit, vivant, vigoureux, entraînant, objectif, ordonné avec élégance, charme et clarté. Deux excellents croquis permettent de suivre toutes les phases de la campagne brève et décisive de la Lindi.

Il établit que la révolte a été fomentée, non pas par notre Force publique, mais par des arabisés engagés, peut-être imprudemment, mais par nécessité, comme auxiliaires.

Le récit que j'ai l'honneur de présenter rendra de grands services aux historiens. Il constitue un acte de reconnaissance pour les compagnons d'armes, officiers, sous-officiers européens et soldats indigènes. Il honore nos pionniers de la première heure qui ont témoigné d'un amour effieient de l'indigène, l'ont protégé contre l'esclavage et la tyrannie de nombreux chefs et lui ont apporté les bienfaits de la paix. Nous y trouverons enfin une belle leçon de volonté, d'énergie, d'abnégation, de désintéressement absolu des chefs, et ces pages peuvent être placées dans un manuel de haut enseignement civique.

En les lisant, je me remémorais une phrase des *Commentaires* de Jules César qui s'applique admirablement à notre éminent collègue le général chevalier Josué Henry de la Lindi : *rem militarem et argute loqui*, il a l'art de s'appliquer aux choses de la guerre et d'en bien parler.

24 mai 1948.

**J. Henry de la Lindi. — Historique sommaire
de la campagne de la Lindi.**

(Avril-septembre 1897.)

PRÉLIMINAIRES.

Après notre victorieuse campagne arabe, il restait pour parfaire l'accomplissement des grands desseins de Léopold II, à mettre fin aux incursions esclavagistes des mahdistes ou derviches. Revenus du Soudan sous l'étendard du nouveau prophète d'Ondurman, ils s'étaient heurtés dans le Nord-Est du Congo à nos officiers, qui, de 1892 à 1897, les avaient obligés à se retirer sur Redjaf. Du camp retranché qu'ils y construisirent, ils rayonnèrent encore au loin dans l'Uele et continuèrent à entretenir avec les grands chefs de cette contrée des relations d'amitié et d'alliance très préjudiciables et dangereuses tant pour la sécurité des indigènes que pour celle de nos postes.

Les Anglais ayant décidé de reprendre Ondurman, de relever Khartoum de ses ruines et de venger la mort de Gordon, Léopold II accepta de participer à leur campagne en attaquant les mahdistes sur le Haut Nil.

Deux colonnes de troupes se constituèrent dans ce but : l'une dite de l'Uele, forte de 700 hommes, divisée en sept pelotons, s'organisa à Dungu sous les ordres du Commissaire général Chaltin.

La deuxième, dite des Stanley-Falls, s'organisa à Stanleyville sous les ordres de l'Inspecteur d'Etat baron Dhanis. Celle-ci se composait de :

Trois bataillons de mille hommes chacun, divisés en quatre compagnies de 250 hommes.

Six canons Nordenfeld de 5,7 mm. de calibre.

Douze mitrailleuses Maxim.

Un corps d'auxiliaires de 2.500 hommes armés de fusils se chargeant par la bouche.

Il faut ajouter à ces troupes le corps d'occupation du Haut Ituri, fort au total de 800 soldats et plus de 500 arabisés de l'Ituri, dont Shamukano prit le commandement.

Le baron Dhanis cumulait le titre de commandant en chef des deux colonnes, dont la concentration devait se faire à Korobé, sur la ligne de séparation Congo-Nil, entre Dungu et Redjaf.

Redjaf était le premier objectif à conquérir.

Les troupes qui partirent de Stanleyville avaient été recrutées parmi les bandes esclavagistes jadis aux ordres des Arabes et réunies hâtivement; on croyait pouvoir leur faire confiance. Dhanis voulait leur donner comme chefs les officiers de la campagne arabe, qui se trouvaient alors en congé, mais il ne put obtenir satisfaction.

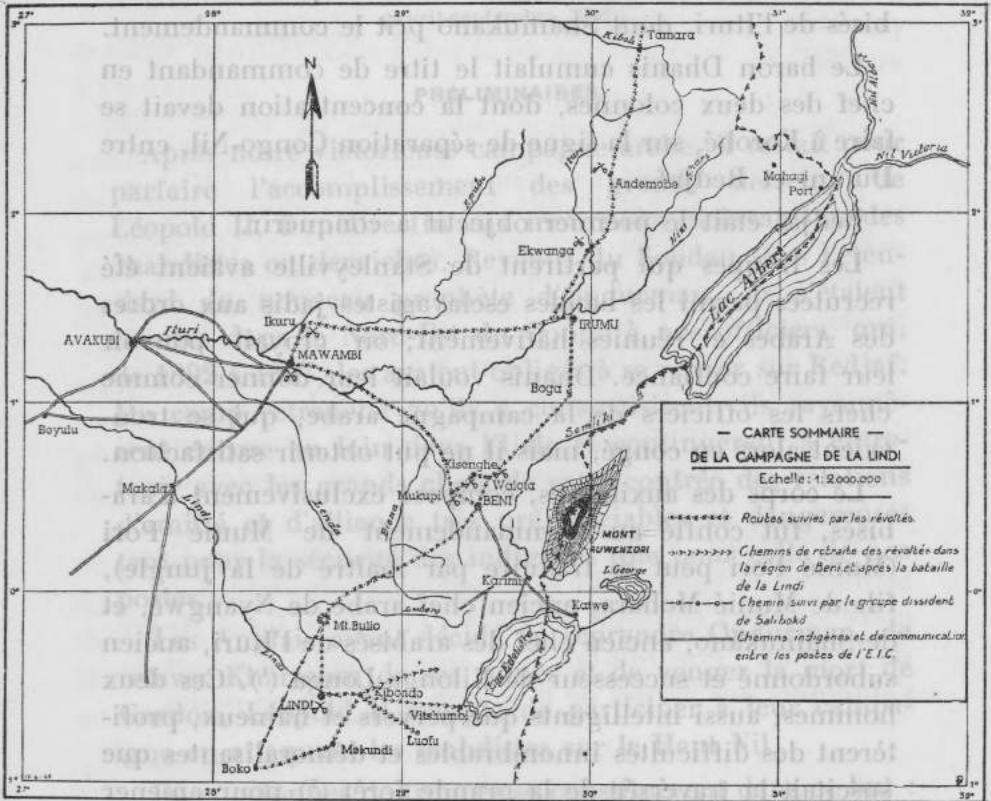
Le corps des auxiliaires, composé exclusivement d'arabisés, fut confié au commandement de Munié Pori (Munié Pori peut se traduire par maître de la jungle), fils de Munié Mohara, ancien chef arabe de Nyangwé, et de Shamukano, ancien chef des arabisés de l'Ituri, ancien subordonné et successeur de Kilonga-Longa ⁽¹⁾. Ces deux hommes, aussi intelligents que pervers et haineux, profitèrent des difficultés innombrables et démoralisantes que suscitait la traversée de la grande forêt ⁽²⁾ pour amener les soldats et les auxiliaires à se révolter contre les Blancs: ils avaient conçu le plan diabolique de reprendre à Bula Matari l'hégémonie de toute l'immense contrée jadis

(1) Shamukano se trouvait à la tête d'une troupe d'auxiliaires de l'Ituri composée de plus de 500 hommes.

(2) Particulièrement pour les hommes issus des plaines herbeuses du Sud: ces hommes formaient la presque totalité des colonnes parties des Stanley-Falls.

Six canons Nordenskjöld de 5,7 mm. de calibre.
 Douze mitrailleuses Maxim.
 Un corps d'auxiliaires de 2.500 hommes armés de
 fusils se chargeant par la bouche.
 Il faut ajouter à l'occupation du
 Haut Haut fort au total de 200 soldats et plus de 500 ara-

CROQUIS DES OPÉRATIONS.



des soldats et les auxiliaires. Les révoltés ont les blancs
 ils avaient conçu le plan d'attaquer le camp de Boga
 Mais l'événement de toute l'immense forêt
 La campagne de Stanley-Falls est dite, amicalement
 (4) L'expédition se terminant en 1890, les révoltés
 l'unité composée de plus de 500 combattants se ci-elle
 (5) Particulièrement pour les hommes sans des plaines herpées
 du fait que ces hommes formaient les unités parties
 des Stanley-Falls. L'expédition 522 de campagne était

occupée par les Arabes. L'armée formidable que constitueraient en leur faveur les révoltés devait leur en donner les moyens.

Ce plan habilement ourdi et préparé réussit d'abord au delà des espérances de ses auteurs.

LA RÉVOLTE ET SON ÉVOLUTION.

On sait par le récit que fit le lieutenant Verhellen (interview publiée par l'*Etoile Belge* du 31 juillet 1897) des événements dont il fut témoin, comment cette tragédie débuta et se propagea :

« C'est dans la soirée du 14 février 1897, dit Verhellen, que la sédition éclata près de N'Dirfi (sur la ligne de partage Congo-Nil, près de Korobé).

» Les soldats de MM. Tagon et Adrienne en donnèrent le signal. M. Tagon fut tué le premier, puis ce fut le tour de M. Andrienne.

» Le lendemain, vers 7 heures du matin, ils massacrèrent d'abord M. Melen, puis M. Inver et le Commissaire général Leroi.

» Verhellen, le docteur Vedy, Spellier et Bricourt purent échapper à la mort, grâce au dévouement de soldats fidèles.

» C'est par des Elminas et Azande fidèles que l'on a connu les circonstances de la mort héroïque de M. Closet à l'Obi.

» A Tamara, le poste commandé par un gradé Elmina fut massacré. »

Le fait que les Matamatambas ⁽¹⁾ (donnons-leur leur vrai nom) assassinèrent aussi bien les noirs que les blancs suffirait à lui seul à démontrer qu'il s'agissait bien de

(1) Nom donné par les indigènes aux négriers de Tippto-Tip.

l'exécution d'un complot politique dont étaient soigneusement exclus tous ceux qui n'avaient pas fait partie des bandes arabes esclavagistes.

De Tamara, les rebelles rebroussèrent chemin vers le Sud en faisant boule de neige.

A Andemobé, le sous-lieutenant de le Court défendit jusqu'à la mort son poste avec vingt soldats fidèles. Tombé grièvement blessé, ceux-ci l'emportèrent à Ekwanga, où se trouvaient le baron Dhanis, le 2^e bataillon ainsi qu'une partie du 3^e, respectivement aux ordres du commandant Julien et du capitaine Croneborg, soit au total 1.500 hommes.

Le 18 mars, le baron Dhanis accepta la bataille à Ekwanga, croyant pouvoir compter sur ces forces en apparence considérables, mais minées par la trahison. Pour les deux tiers environ elles sortaient des anciennes bandes arabes et, à part quelques centaines de soldats fidèles, passèrent à l'ennemi avec armes et bagages dès le début de l'action.

Malgré les prodiges d'héroïsme accomplis par tous les Blancs, dont Julien et Cronborg, qui se firent tuer sur place, de le Court, qui acheva de mourir à son poste de combat, Louis Dhanis qui tomba grièvement blessé, les troupes fidèles durent battre en retraite. Elles emportèrent Louis Dhanis, et ce trait de dévouement, de même que dans des circonstances analogues celui qu'ont accompli les soldats de de le Court à Andemobé, montre clairement la discrimination qu'il faut faire entre les soldats proprement dits et les traîtres arabisés.

Qu'il me soit permis de souligner ici l'insulte grossière qui est faite à notre émouvante Force publique quand on continue à donner à ces derniers le titre de soldats! Ce n'étaient que des Matamatambas engagés imprudemment qui crurent l'occasion belle de prendre une revanche contre Bula Matari.

Les tentatives de tenir à Irumu échouèrent. De nouvelles et importantes unités du 3^e bataillon passèrent à l'ennemi : Crahay fut fait prisonnier et martyrisé (1).

Le commandant Hambursin n'échappa à la mort que grâce au prestige personnel qu'il avait sur les noirs. Dès lors la retraite continua jusqu'à Mawambi, dans des conditions désastreuses.

Toutefois, une arrière-garde commandée par le sous-lieutenant Derclaye, ayant mission de protéger les blessés et les malades, put tenir à Ikuru, à quelques étapes de Mawambi, contre un dangereux parti de rebelles. C'est là que Louis Dhanis acheva de mourir dans des circonstances épiques.

L'annonce à Mawambi de la présence toute proche de l'ennemi y jeta la confusion et la panique; on dut se résigner à la retraite sur Avakubi en laissant les soldats livrés à eux-mêmes.

Plus rien dès lors ne pouvait tenir devant le fléau triomphant. Celui-ci, grâce à la possession de Mawambi, point stratégique crucial du moment, eût pu, sans rencontrer de résistance nulle part, foncer sur Stanleyville et s'emparer, comme d'un fruit mûr qui tombe dans la main, de la Province Orientale tout entière. Nous verrons comment ce danger mortel put être écarté.

ORGANISATION DE LA RÉSISTANCE A AVAKUBI.

J'arrivai à Avakubi le 1^{er} avril 1897, vers 7 heures. Tout y était encore enveloppé dans la douce et fluide buée d'un matin sortant à peine du sommeil. Je revenais d'un congé passé en Belgique après la campagne arabe. En

(1) Selon le Dr J. Meyers, qui fut un des meilleurs et des plus vaillants collaborateurs du baron Dhanis dans la répression de cette révolte, on pouvait, après la débâcle d'Irumu, évaluer le nombre des révoltés à plus de six mille. Voir *Le Prix d'un Empire*, p. 128, par le Dr J. MEYERS.

réponse à la question que je posai au chef de poste, le lieutenant Baras, sur la situation, il m'avait répondu : « Ça va bien ».

Moins d'une heure plus tard, un courrier venu de Mawambi nous apportait l'annonce du cataclysme dont les détails tragiques qu'on vient de voir nous arrivèrent dans le courant de la journée avec des messagers successifs.

A 2 heures de l'après-midi, ce même jour, le baron Dhanis et le commandant Hambursin, sous des vêtements en lambeaux, y débarquèrent d'une pirogue minuscule convoyée par deux pagayeurs seulement. Ils n'avaient ni vivres ni moyens de couchage et de campement. N'ayant pour ainsi dire ni mangé ni dormi depuis douze jours, ils ne tenaient debout que grâce à un fier courage et une volonté de fer.

Ma présence, dont ils n'avaient pas encore connaissance, leur procura immédiatement un grand réconfort et nous tîmes bientôt à trois un conseil de guerre.

Le baron Dhanis évoqua sans atténuation la tragédie de son avant-garde, le revers d'Ekwanga, les retraites d'Irumu et de Mawambi; il évalua les forces rebelles en hommes et matériel de guerre et de même ce qu'il pouvait rester de soldats fidèles; il montra le découragement de ceux-ci devant un ennemi relativement innombrable, orgueilleux et entreprenant jusqu'à la témérité.

Il posa alors cette question : pouvons-nous avoir des chances de tenir à Avakubi, dans de telles conditions, contre une attaque qu'il faut prévoir imminente, même immédiate?

Sa croyance était que les révoltés, continuant leur poursuite forcenée, allaient arriver à Avakubi.

En fait, il n'y avait pas un homme de troupe fraîche à opposer au fléau, sauf quatre-vingts hommes, formant la garnison d'Avakubi, appartenant tous aux races des révoltés et que Dhanis avait ordonné de désarmer.

Comme la question s'adressait directement à moi, je répondis : il faut tout faire pour le tenter. Mais le plus grand danger du moment, et il est immédiat, c'est l'alliance de la rébellion avec les arabisés. Si les Baonis ⁽¹⁾ peuvent franchir l'Ituri à Mawambi, tout sera perdu. C'est donc Mawambi qu'il faut défendre d'abord si c'est possible. Et pour le savoir il faut y aller.

— Comment? avec quoi? demandèrent Dhanis et Hambursin.

— Avec quarante soldats de la garnison d'Avakubi.

— Mais ils appartiennent tous aux races de révoltés; ils passeront à l'ennemi, comme les autres.

— Non. Je les connais. Ils ont servi fidèlement sous mes ordres en des circonstances semblables, contre la révolte de Luluabourg. Leur fidélité ancienne est garante de leur dévouement présent. Je réponds d'eux. Déjà ils sont prêts à partir. Je les avais réunis avant votre arrivée dans le dessein de les prendre avec moi pour vous porter secours. Les événements ayant tout changé, je dois rester ici. Mais ils pourront partir sous le commandement de deux sergents, d'un courage et d'un savoir-faire à toute épreuve.

— Et s'ils passent à l'ennemi?

— Ils n'y passeront pas, rassurez-vous, mais nous sommes tenus aux solutions extrêmes. En admettant au pis aller qu'ils le fassent, il n'y aura pas grand'chose de changé : cela fera quarante ennemis de plus, et alors autant vaut qu'ils désertent à Mawambi qu'ici. Tandis que s'ils empêchent le fléau de franchir l'Ituri, et ils le peuvent, quel succès!

L'Ituri à Mawambi est une puissante rivière. Quarante bons soldats suffisent pour en interdire la traversée à la révolte.

(1) Baonis signifie traîtres. Baonis et Matamatambas sont, dans ce récit, synonymes de traîtres, ennemis et révoltés.

— Oui, s'ils le peuvent.

— Ne devons-nous pas en tenter la chance ?

— C'est vrai, vous avez raison.

Les quarante meilleurs soldats de la garnison, sous les ordres des sergents Djoko et Lufungula partirent aussitôt pour Mawambi, où ils devaient arriver le lendemain 2 avril au soir, après avoir parcouru une distance de cent cinquante kilomètres ! C'était possible, grâce à une heureuse combinaison de voyage en pirogue et à pied.

Je continuai : n'ayant pas été mêlé aux événements douloureux où nous sommes, j'ai conservé intacte sur les soldats toute mon autorité ancienne. Je crois pouvoir les reformer rapidement en unités combattantes et tenir tête à l'avance des révoltés. Notre tâche est donc double : il faut quelqu'un ici pour reprendre la situation en main ; il faut quelqu'un pour le Lualaba pour rassembler et organiser de nouvelles unités combattantes. A mon avis, nous devons partager ces tâches. Je propose que la situation ici me soit confiée avec carte blanche pour tout ce qu'il faut faire ou ne pas faire et que vous partiez immédiatement sur le Lualaba sans perdre une seconde.

Mes deux compagnons adoptèrent ce plan avec joie. L'espérance renaissait.

Quand ils partirent, Dhanis, en proie à une grande émotion, me dit : « Henry, je vous abandonne au sacrifice. Tout notre espoir repose sur vous. Si vous pouviez bientôt nous donner une bonne nouvelle, si petite soit-elle, quel appoint moral pour faire renaître la confiance ! »

LA SITUATION A AVAKUBI.

Nous restions à Avakubi deux Blancs, avec quarante soldats de la race des révoltés pour faire face à l'attaque. Un réduit fortifié fut construit, pour nous garantir de toute surprise.

Les soldats possédaient en tout sept cartouches chacun. Pas une seule n'existait en réserve au poste!

Une agglomération d'arabisés voisine de celui-ci comptait plusieurs centaines d'hommes en état de porter les armes. On pouvait en compter autant à Bafwasené et à Makala, et tout ce monde à peine soumis par la force depuis un an ne demandait qu'à prendre contre nous une bonne revanche (1). Il fallait donc tout tenter pour lui couper le chemin de Mawambi, où plus de cent mille cartouches et des centaines de fusils se trouvaient abandonnés.

Les Blancs et les soldats revenant de l'expédition arrivèrent bientôt homme par homme ou par petits groupes dans un état de faiblesse physique et de dépression morale extrêmes.

Le brave lieutenant Baras, chef du poste d'Avakubi et du service indigène de la contrée, me secondait de tout son ardent dévouement pour rendre un peu de vie et de force à tous ces infortunés. En quinze jours il nous en arriva environ deux cents. Ils n'avaient plus de cartouches et, pour la moitié au moins, plus de fusils.

Je choisis pour les réorganiser quatre Blancs seulement revenus du désastre : les sous-lieutenants Derclaye et Friart, les sergents Kimpe et Reewers. Tous quatre s'étaient révélés les plus aptes et les plus vaillants au cours des événements.

Pour ne pas donner à la troupe le spectacle déprimant de Blancs et Noirs miséreux et pour éliminer en cas de siège les bouches inutiles, j'expédiai sur Basoko tous les inaptes à la guerre.

Mais à l'aube d'un beau matin, un petit homme, vif comme un écureuil, vint me tirer de mes préoccupations absorbantes.

(1) On pouvait, rien que dans les territoires de l'Ituri et de la Haute Lindi, compter au moins 3.000 hommes ayant fait partie des bandes esclavagistes de Tippto-Tip.

— Présent, mon commandant! fit-il en se figeant au garde-à-vous, l'air résolu, crâne.

— Présent, qui?

— Sergent Sauvage, de Basoko.

— Vous êtes seul?

— Non, mon commandant, j'amène quarante soldats. Je les précède pour savoir où je dois les loger.

— Quarante soldats, c'est merveilleux. Avec combien de cartouches chacun?

— Deux cents par homme.

— Vous dites? Combien? demandai-je, n'en pouvant croire mes oreilles.

— Deux cents cartouches chacun, mon commandant.

— Bravo, Sauvage, je vous remercie et vous félicite, vous nous tirez d'un mauvais pas.

Sauvage avait le courage, le dévouement, l'esprit de sacrifice chevillés.

En marchant au devoir il avait croisé ceux qui, exténués, se retiraient sur Basoko et qui, naturellement pessimistes, lui conseillaient la prudence :

— Ne continuez pas, tout est perdu, vous allez vous faire tuer inutilement.

— Je serai tué, mais j'aurai fait mon devoir, riposta, à l'antique, Sauvage.

Un aimable proverbe nous dit qu'un bonheur n'arrive jamais seul. Nous en eûmes la confirmation par un courrier de Djoko et de Lufungula qui nous apporta bientôt de Mawambi ces nouvelles sensationnelles :

« Nous barrons le passage de l'Ituri à Munié Pori : il ne passera pas. Nous sommes arrivés avant lui.

» Munié Pori et Shamukano ont essayé de parlementer. Ils nous ont proposé de désertir, de faire cause commune avec eux. Nous lui avons répondu que tu arrivais avec

de bonnes cordes pour les pendre et ensuite par des coups de fusil. Le combat d'une rive à l'autre dure tout le temps. Les Baonis ne passeront pas.

» Nous avons retiré de l'Ituri 155 caisses de cartouches et 210 caisses de fusils.

» Nous rallions à nous les soldats fidèles qui sont dans la région. Nous sommes maintenant près de deux cents avec des cartouches et des fusils « mingi » (beaucoup) ».

Ainsi se réalisa un vrai prodige : quarante hommes de la race des révoltés, qu'on avait voulu désarmer, empêchèrent les Baonis de franchir l'Ituri, faisant ainsi avorter le plan de coalition de ces derniers avec la masse des arabisés de la Province Orientale. Bien mieux encore, ils nous servirent d'aimant pour faire retourner à Mawambi les soldats que nous avons réorganisés à Avakubi, au prix de quelles difficultés!

Ces derniers ne voulaient plus entendre parler de guerre et menaçaient de rentrer dans leurs villages tout proches avec armes et bagages. C'était chez eux, dans leur détresse, une idée fixe. J'avais même surpris un pérorateur au milieu d'un cercle épais d'auditeurs auxquels il prêchait la désertion en masse et le massacre des Blancs si ceux-ci voulaient les empêcher de partir. On devine la patience angélique et le doigté qu'il fallut à tous les Blancs pour soigner et guérir rapidement un malade aussi profondément atteint, et le temps pressait pour les réentraîner à Mawambi, c'est-à-dire leur faire rebrousser chemin vers l'ennemi sur un parcours de 150 kilomètres d'une seule traite!

A nos objurgations les plus persuasives ou véhémentes sur leur attitude, ils répondaient avec des arguments très forts.

— Nous n'avons ni fusils, ni cartouches, ni habillement, ni vivres, ni rien et nous sommes épuisés de fatigues et de misères. Que veux-tu que nous allions faire à

la guerre? Les Baonis nous ont tout pris et il n'y a même pas un seul mitako ici au magasin de Bula Matari pour acheter notre posho (1).

— Il y a tout cela chez les Baonis; nous irons les leur reprendre.

— Il faudrait au moins des fusils et des cartouches.

— Il y en a à Mawambi autant qu'il en faut; nous devons nous en emparer avant que les Baonis y arrivent.

— Ils y sont déjà arrivés.

— Non, vous le savez bien! Djoko et Lufungula leur ferment le chemin; vous allez donc abandonner vos frères à l'ennemi, après lui avoir abandonné vos femmes? Vous allez donc lui permettre de retourner dans vos villages, les piller, brûler, tout prendre : vos pères, vos mères, vos femmes, vos enfants et vous-mêmes, pour vous envoyer à Zanzibar la corde au cou. Ne vous souvenez-vous donc plus des horreurs que vous avez vues sur la route du Tanganyka?

— Oui, Bwana, c'est vrai, mais si nous marchons tu vas te faire tuer. C'est cela que nous ne voulons pas.

— Je préfère cent fois être tué que d'entendre dire que mes soldats sont des lâches, qu'ils se sont sauvés en abandonnant leurs femmes à l'ennemi, qu'ils n'ont pas eu le courage de venger un tel affront.

C'était l'argument-massue. Il frappa juste et fort.

— Puisqu'il en est ainsi, répondirent-ils, tout le monde marchera, même les femmes et les malades.

La partie fut gagnée et nous les entraîâmes à Mawambi. En quelle caravane, mon Dieu! Muets et résignés, presque nus, le ventre creux, sans armes, les bras ballants au moins pour la moitié, ils parcoururent en sens inverse la douloureuse voie de la retraite et rempor-

(1) La ration journalière de vivres s'appelle « posho ».

tèrent sans s'en douter une victoire inimaginable par le blocage définitif des accès aux révoltés, des routes conduisant directement de Mawambi aux Stanley-Falls et au cœur de la Province Orientale. Quel soulagement ! Les tas de caisses de fusils et de cartouches que nous présentèrent Djoko et Lufungula nous parurent, dans notre joie, hauts comme des montagnes. Et il y avait encore des tas d'équipements, de ballots d'étoffes, de caisses et d'approvisionnements de toute espèce... Pour la première fois depuis longtemps, nous vîmes nos soldats sourire : sans tout cela, nous serions restés impuissants à faire autre chose que de tenir vaille que vaille dans une enceinte palissadée. Tandis que, maintenant, nous pouvions espérer être les maîtres de l'heure. Déjà nous délivrions les Stanley-Falls de leurs mortels soucis. On s'y attendait chaque jour à une attaque contre laquelle il n'y avait rien eu que peu à opposer. Il est intéressant de rappeler en quelques mots ce qui s'y passa :

Le commandant Malfeyt, ne pouvant songer à mettre en état de défense la station tout entière, avait pris un parti héroïque : des retranchements où les Blancs se défendraient jusqu'à la dernière cartouche entourèrent la poudrière, comme le réduit d'une citadelle. Puis si un noir destin le voulait, ils se retireraient tous dans le corps de bâtiment miné pour mourir ensevelis sous ses décombres, en le faisant sauter plutôt que de tomber aux mains inexorables d'un féroce ennemi.

Ce rappel des événements permet de juger de la joie débordante avec laquelle y fut reçue la nouvelle que la route des Falls était solidement bloquée à Mawambi.

Le baron Dhanis allait donc pouvoir organiser en sécurité de nouvelles forces sur le Lualaba. Mais déjà un nouveau malheur le frappait : la mort du vaillant commandant Hambursin, survenue à Stanleyville peu de temps après qu'il y fut arrivé.

**RETOURNEMENT DE LA SITUATION.
LE BATAILLON DU SACRIFICE.**

C'est donc à Mawambi seulement que purent être parfaitement organisées nos forces combattantes, grâce aux armes, munitions et moyen d'habillement que nous avions récupérés. Sur les 550 soldats fidèles, plus de la moitié ne possédait plus, nous tenons à le répéter, ni armes ni équipement. Ayant été faits prisonniers par les Baonis, ceux-ci leur avaient tout enlevé... y compris leurs femmes!

On voit encore par ce fait quel service avaient rendu nos quarante soldats en devançant l'ennemi à Mawambi et quelle augmentation de force celui-ci eût encore gagnée dans le cas contraire.

Nous constituâmes un bataillon à deux compagnies de 250 hommes chacune et 50 hommes de réserve.

1^{re} compagnie. — Commandant : le sous-lieutenant Derclaye; adjoint : Sauvage. Division : cinq pelotons de 50 hommes chacun, commandés par d'excellents gradés noirs.

2^e compagnie. — Commandant : le sous-lieutenant Friart; adjoint : Kimpe; même division en cinq pelotons de 50 hommes chacun.

Réserve : 50 hommes à ma disposition, commandés par les sergents indigènes Djoko et Lufungula.

Le sergent Reewers fut désigné comme chef de poste à Mawambi pour assurer, avec une vingtaine d'hommes, notre liaison avec Avakubi et Stanleyville.

Telle fut la première organisation du bataillon du sacrifice. Quand, dans Mawambi reconquis, il défila en l'honneur des braves Djoko, Lufungula et leurs quarante soldats, ce fut pour nous une joie enthousiaste que l'on comprendra sans peine, tant ce premier événement heureux nous remplissait de fierté et d'espérance après tant de vicissitudes tragiques.

L'ennemi fut près d'atteindre là son paroxysme de puissance. Il en manqua l'occasion et déjà nous le surprîmes en perte de vitesse (1).

La réoccupation de Mawambi supprimait le danger sans doute le plus grand qu'ait jamais couru le Congo belge : la coalition de la révolte avec les arabisés. A un cheveu près elle allait s'accomplir : le seul contact des forces de Munié Pori avec les bandes de Tippto-Tip en disponibilité et se chiffrant par dizaines de milliers d'hommes, en eût provoqué contre nous la mobilisation enthousiaste ! Répétons que, rien que sur le Haut Ituri, on pouvait compter plus de 3.000 hommes immédiatement prêts à la revanche.

Du jour au lendemain la Province Orientale tout entière retombait sous le joug des Matamatambas : de Mawambi à Stanleyville, Nyangwe, Kasongo, Kalambaré, il n'eût pas fallu plus de 24 heures pour que l'affolante nouvelle y arrivât avec l'ordre de la mobilisation générale et totale des arabisés lancé par Munié Pori lui-même à l'aide de la télégraphie acoustique.

Devant ce danger de mort, l'E. I. C., dans la Province Orientale, n'avait pour ainsi dire pas un soldat sûr à mettre en campagne et, à Dar-es-Salaan, la politique allemande observait avidement notre faiblesse, qu'elle croyait invétérée, et se tenait prête à intervenir.

Répétons encore que ce sont les quarante soldats qu'on avait crus douteux qui permirent ce prodige de faire dévier vers l'Est la colonne du chef arabe, puis celle du reste des rebelles, pendant que nous repêchions dans l'Ituri les armes et les munitions nécessaires pour les combattre.

(1) Il avait perdu deux jours à se reposer et se ravitailler à Ikuru, tout près de Mawambi, et c'est ce léger retard qui permit à nos soldats de le devancer.

Nous pûmes prendre à Mawambi une mesure plus précise des événements.

Tout s'éclairait. Nous sûmes rapidement : que Munié Pori, Shamu Kano et leur groupe puissant s'étaient retirés vers Beni, sur la Semliki, que Mulamba et Kandolo, chefs du gros des rebelles arrivés à Irumu, y avaient reçu le rapport de Munié Pori leur annonçant l'occupation de Mawambi par nos forces et l'impossibilité où il s'était trouvé de franchir l'Ituri, à cause de la famine noire qui régnait en ces lieux. Et le reste de la révolte avait dévié à son tour vers la Semliki. Quel soulagement!

EN AVANT VERS BENI. — NOS PREMIERS COMBATS.

Quand il fut avéré de toute certitude par de multiples recoupements que ces renseignements étaient exacts, nous prîmes la résolution de marcher droit sur Beni, en exécutant autant que possible successivement les opérations suivantes :

1° Détacher des révoltés les arabisés de la région par tous les moyens possibles.

2° Faire alliance avec les indigènes, les amener à harceler continuellement l'ennemi et à faire le vide devant lui.

3° Rallier les lieutenants Vander Wielen et Sannaes si possible (ils occupaient avant les événements le poste de Karimi, sur la Semliki).

4° Couper en deux ou fractionner la colonne ennemie, la harceler, lui faire perdre du temps et brûler ses munitions.

Il devait fatalement se produire, dans l'énorme masse adverse, ne fût-ce que pour vivre, des morcellements dont nous pourrions profiter pour les battre en détail : l'axe de notre mouvement, perpendiculaire au sien, nous faisait entrevoir de bonnes manœuvres.

Notre colonne expéditionnaire quitta Mawambi le 4 juin, décidée à chercher l'ennemi, à le manœuvrer et à lui livrer bataille avec un courage audacieux.

La traversée de la grande forêt, malgré ses entraves, malgré surtout la famine, se fit allègrement. Nos soldats, étant des hommes des bois, y trouvaient de la nourriture sauvage qu'ils partageaient avec nous.

Les circonstances servirent tout d'abord nos desseins au delà de nos espérances.

J'avais, l'année précédente, parcouru ce même chemin et savais que la lisière sylvestre borde, à l'Est, la savane à la façon d'une haute muraille limitant une vaste prairie, toute nue jusqu'à de lointains horizons montagneux. Avant d'en faire déboucher la troupe, je voulus donc me rendre compte si, dans la claire immensité herbeuse, certains indices, comme des incendies de villages, ou des groupes d'indigènes en observation au sommet des montagnes, ne nous décèleraient pas la présence de l'ennemi.

Derclaye, Sauvage et le sergent Kalindula m'accompagnaient. Ayant gagné le sommet d'une colline, nous scrutions avec nos jumelles l'immense panorama limité à l'Est par le prestigieux Ruwenzori aux cimes neigeuses, quand Kalindula s'aplatit brusquement au sol en nous faisant le signe impératif d'en faire autant.

Placés à plat ventre à côté de lui, il nous montra d'un index pointé vers le vallon toute une armée de Baonis. Elle bordait de très près, des deux côtés, en longues files épaisses, dissimulées dans les hautes herbes, le sentier par lequel nous devons passer. Tous les hommes se tenaient prêts à tirer, leurs regards rivés sur le creux du vallon : un formidable guet-apens était tendu là. Contre qui ? Ce n'était certainement pas contre nous, car la ligne des guetteurs s'arrondissait en nous tournant le dos et en fermant le chemin en cul-de-sac à trente pas au-dessous de nous.

Notre colonne expéditionnaire quitta Matamatamba le 14 juin à quatre heures. Elle fut livrée bataille avec un courage audacieux et malgré sa lourde artillerie elle atteignit l'ennemi.

COMBAT DE MUKUPI, LE 14 JUIN.

Notre petite reconnaissance se retira vivement et les dispositions suivantes furent prises bien vite dans le plus grand silence :

La compagnie Derclaye-Sauvage par la droite, la compagnie Friart-Kimpe par la gauche encercleraient le dispositif ennemi. Un signal de clairon serait donné pour l'ouverture du feu simultanément par le plus grand nombre possible de nos fusils.

Nos soldats furent admirables de compréhension et de discipline pour l'exécution de ces instructions. Dans cette surprise foudroyante l'ennemi laissa des monceaux de cadavres et des fusils par brassées.

Mais il se passa ensuite des faits extraordinaires d'abord incompréhensibles, dont nous eûmes bientôt l'explication :

Une courte accalmie ayant suivi la fuite éperdue des Matamatambas, voilà que plus loin, quelque cent mètres à peine, une nouvelle et vive fusillade éclata.

Une courte accalmie fut de nouveau interrompue par un crépitement accompagné cette fois de chants de guerre enthousiastes en langage kingélema ⁽¹⁾. Enfin, quelques minutes encore se passèrent et les chanteurs, portant un Blanc au-dessus de leurs têtes, vinrent le déposer à mes pieds. Le Blanc se présenta :

— Lieutenant Sannaes. Toute ma respectueuse reconnaissance, mon commandant! Vous venez de sauver la vie à mes hommes et à moi-même.

— Les Destins ont bien fait toutes choses, mon cher Sannaes.

(1) Nos soldats étaient des Mangélemas parlant donc le kingélema.

Vous voilà heureusement délivrés et nous le sommes aussi des bien noirs soucis que nous avions sur votre sort.

Mais vous êtes seul ? Où est Vander Wielen ?

— Hélas ! Il est mort de dysenterie à Katwé, le 2 mai. C'est alors que, isolé du reste de la colonne, j'ai cherché à me mettre en liaison avec Stanleyville ou Basoko. Sans vous, j'allais tomber avec tous mes hommes dans ce guet-apens.

Que s'était-il passé ? Notre feu avait alerté le détachement de Sannaes tout juste au moment où il arrivait au piège. Surpris et ne pouvant imaginer ce qui se passait, puisqu'il n'était pas l'objet de la fusillade, il avait vite pris par prudence une position de combat, sur laquelle les Matamatambas en déroute allèrent buter. Il les fusilla à bout portant. Ses soldats, poussant de grands cris de victoire en kingélema, furent reconnus par ceux des nôtres poursuivant les fuyards, et qui leur répondirent dans le même langage.

La rencontre s'était faite dans l'explosion d'une joie débordante, accentuée par de nouveaux coups de fusil. Tous s'étaient ensuite emparés du brave lieutenant Sannaes pour me l'apporter à bout de bras dans un enthousiasme fou.

Nous venions d'étriller Munié Pori, Shamu-Kano et leur puissant groupement.

Notre expédition gagna à cette étonnante aventure un esprit combatif et une confiance atteignant la témérité, ainsi qu'un vaillant officier et quarante-quatre excellents soldats.

La confiance encore modérée de nos soldats se mua dès lors, sans transition, en esprit offensif farouche. Le Bon Dieu est avec nous, répétaient-ils enthousiasmés.

Désormais ils formèrent avec leurs Blancs une équipe capable des entreprises les plus audacieuses. Nous retrou-

vions, enfin, nos vieux soldats de jadis. Les obstacles s'aplanissaient devant nous à souhait.

Les renseignements que nous donna Sannaes étaient précis et précieux : la rébellion tout entière se trouvait dans la région, divisée en deux grands groupes séparés par une soixantaine de kilomètres de distance.

Celui que nous venions de bousculer se composait des arabisés conduits par Munié Pori et Shamu Kano. Il venait donc de Mawambi et formait l'arrière-garde ennemie chargée d'exterminer la garnison de Karimi, à présent aux ordres de Sannaes.

Le second gardait son organisation militaire en trois bataillons commandés par Mulamba, Kandolo et Saliboko. Mulamba cumulait le titre de commandant en chef de cet ensemble, ayant comme adjoint Tshamionghé.

COMBAT DE KISSENGHE, LE 17 JUIN.

Nous fonçâmes droit vers Beni pour y couper la voie de communication et de retraite de l'ennemi que nous venions de battre et le rejeter vers le Nord. Celui-ci s'était divisé en deux parties : la principale, avec Munié Pori (1), battait en retraite sur Kissenghé et l'autre avec Shamu Kano se retirait vers le village arabisé de Manala. La poursuite fut menée tambour battant. Le groupement de Munié Pori, surpris en voie de construire fiévreusement un vaste camp palissadé, subit une défaite complète et prit la fuite vers le Nord-Ouest. Il fallut bien le poursuivre assez loin pour le disperser définitivement.

Il restait donc le groupe de Shamu Kano, beaucoup moins important, que nous hésitâmes à mettre hors de cause, parce que le temps pressait pour entreprendre les opérations principales contre Mulamba. Réflexion faite,

(1) Munié Pori disposait d'au moins 2.500 hommes et Shamu Kano de plus de 500, les Arabisés de la Semliki s'étant ralliés à eux.

nous ne pouvions laisser sur nos arrières une force importante non battue à fond qui eût pu couper nos relations avec Mawambi-Stanleyville et s'entendre avec Mulamba pour nous encercler. Coûte que coûte, Shamu Kano fut attaqué et défait à Walota.

Quand il nous fut confirmé par les indigènes que toutes les forces de ces deux dangereux adversaires avaient mis les voiles et s'étaient dispersées au loin, nous allâmes camper chez notre vieil ami le chef Béni. En réalité elles s'égrenèrent vers les nombreux centres arabisés de l'Ituri, de la Lindi et même de la Semliki, où, sans s'en rendre compte, elles servirent fort bien nos intérêts en y racontant leur mésaventure. Les indigènes nous apprirent aussi la mort au champ de bataille de Munié Pori et de Shamu Kano.

Toutefois, nous n'eûmes de renseignements précis que sur ce dernier fait, par Shamu Kano lui-même, qui, grièvement blessé, fut capturé par Sauvage.

Il nous confirma les renseignements précédents sur les forces de la rébellion et les intentions de celles-ci d'enlever à Bula Matari son hégémonie au moins sur les territoires jadis occupés par les bandes de Tippto-Tip.

Il prétendit avoir été blâmé par Mulamba de s'être rendu à Katwé, en territoire anglais, pour y attaquer la garnison de Karami qui s'y était réfugiée avec Sannaes et où du reste il avait été repoussé. Il nous affirma qu'une consigne sévère, donnée par des hommes de l'Est africain appartenant à Rumaliza, interdisait toute action offensive en territoire anglais ou allemand, l'ennemi unique, l'ennemi à mort étant Bula Matari seul (1).

(1) Nous apprimes avec certitude, par de nombreux témoignages concordants de prisonniers, que plusieurs centaines d'hommes originaires de l'Est africain et appartenant à Rumaliza se trouvaient parmi les révoltés.

Le résultat de ces opérations était appréciable :

Un groupement important de forces ennemies se trouvait détaché des forces principales et mis définitivement hors de combat.

Nous lui avions pris plusieurs centaines de fusils nécessaires à armer les indigènes de Beni et assez de munitions pour doter de deux cents cartouches par homme les soldats de Sannaes, qui en étaient à peu près dépourvus.

Pour nos soldats venus d'Avakubi, il y avait mieux encore : la libération de plusieurs de leurs femmes; le thermomètre de leur enthousiasme monta encore de plusieurs degrés. On les reprendra toutes, toutes, affirmaient-ils dans une grande animation joyeuse.

Ça va bien, enchaînait Derclaye sur le même ton.

Mais il restait devant nous le gros morceau à attaquer, des obstacles inouïs à vaincre et il ne fallait pas... vendre la peau de l'ours prématurément.

CHEZ BENI.

Nous fûmes le 22 juin chez notre fidèle allié Beni.

Il nous reçut comme des libérateurs et nous combla des vivres dont nous avons grand besoin pour nous remettre des fatigues et des privations que nous venions d'endurer sans répit.

Je l'avais délivré du joug des Arabes l'année précédente et, en ce moment même, nous le tirions d'une pire sujétion encore en chassant de sa contrée Munié Pori, Shamu Kano et leurs bandes de forbans.

Comme il ne tarissait pas en remerciements, je lui dis :

— Veux-tu, Beni, ne plus jamais revoir les Matamambas chez toi ?

— Oh, oui, Bwana.

— Eh bien, tu dois leur barrer le chemin.

— Mais je ne saurais pas, Bwana. Ils m'ont tout pris, même mes lances et mes flèches, et tous mes hommes se sont sauvés dans la brousse.

— Et si je te prête trois cents fusils ?

— Trois cents fusils, Bwana... quoi... ?... tu dis ?

— Je dis trois cents fusils, Beni, tous les fusils que nous avons pris à Munié Pori et à Shamu Kano.

— Avec cela, dit Beni, radieux, je puis tuer tous les Matamatambas.

— Bien, alors tu vas rappeler tes hommes et tu iras avec eux fermer tous les chemins qui conduisent vers les Baonis de Mulamba et de Kandolo; personne allant vers eux ou en venant ne peut passer. Mulamba et Kandolo ne peuvent pas savoir que nous sommes sur leur chemin. As-tu bien compris ?

— Oh oui, Bwana, j'ai bien compris. Tous les chemins seront fermés, sois en certain, et tout de suite.

— Les gongs, tambours, trompes et tout ce qui fait du bruit doivent être muets aussi. On ne peut rien entendre, ni le jour, ni la nuit.

— Je vais tout confisquer immédiatement.

— Ce n'est pas tout. Je dois savoir tous les jours l'endroit ou les endroits où campent les Baonis.

— Tu le sauras aussi.

— Fais bien attention. Tes hommes ne peuvent pas se battre avec les gens de Mulamba et de Kandolo; aucun ne peut être fait prisonnier. Ils doivent seulement les suivre et interroger les indigènes de la contrée et s'emparer des Matamatambas qui chercheraient à passer dans l'un ou l'autre sens.

Beni répéta ces consignes pour bien montrer qu'il les comprenait. Il mobilisa tous ses guerriers et ce même jour déjà ils battirent l'estrade sur tous les chemins don-

nant accès vers le Sud. Nous aurons l'occasion de constater avec quel dévouement et quel succès il sut accomplir sa mission.

Nous prîmes quelques jours de repos dans une abondance réconfortante et en profitâmes pour organiser définitivement notre colonne.

1^{re} compagnie : 250 hommes en cinq pelotons, avec Derclaye et Sauvage.

2^e compagnie : 250 hommes en cinq pelotons avec Sannaes et Friart.

Réserve à ma disposition : deux pelotons de 50 hommes avec Djoko et Lufungula comme chefs.

Service indigène : Kimpe et le chef Beni. Celui-ci devait donc tendre un écran imperméable entre nous et les révoltés, et pour que le secret de notre présence dans la contrée restât total, bloquer chez tous les indigènes l'usage de tout instrument acoustique.

Nos opérations se déroulaient avec un succès inespéré, total : nous venions de battre et de disperser le groupement ennemi (1) le plus nombreux et de récupérer à ses dépens nos pertes en munitions. L'esprit combatif et de discipline de nos soldats atteignait maintenant le plus haut degré de la valeur militaire : notre colonne expéditionnaire gagnait en nombre et en qualité.

SUR LES TRACES DE L'ENNEMI.

Nous avons affaire à présent à trois bataillons de Baonis ayant comme chefs Kandolo, Tshamionghé et Saliboko. Le grand chef de cet ensemble, dont le total atteignait 2.500 à 3.000 hommes, était Mulamba.

(1) Ce groupement, nous l'avons déjà vu, avait une force de plus de 2.500 hommes.

Quant à nos forces, nous venons de le voir, elles se chiffraient à 600 hommes. Pouvions-nous, à un contre quatre au moins, l'armement et la valeur militaire homme pour homme étant égaux de part et d'autre, prendre l'offensive en dépit d'une telle disproportion de forces ?

La confiance mutuelle et la foi en la victoire qui animaient dans notre camp chefs et soldats firent pencher la balance en sens positif. Mais il fallait pouvoir profiter de l'état de division où l'ennemi se trouverait pour vivre, afin de continuer à le battre en détail. Il n'y avait pas d'autre moyen de rétablir en notre faveur l'équilibre des forces.

Telle était la situation réciproque des belligérants. Avec beaucoup de chance nous pouvions en sortir.

Nous quittâmes Beni le 28 juin vers le Sud-Ouest. Les révoltés en étaient partis depuis près d'un mois. En réalité il n'y avait guère que 80 kilomètres de distance entre eux et nous.

Nous pouvions ainsi espérer les gagner de vitesse en doublant ou même en triplant leurs étapes. Dès le deuxième jour nous campâmes dans les montagnes qui séparent les bassins Congo-Nil.

Hélas ! un fléau terrible vint mettre le comble à nos difficultés : le froid s'abattit sur nos soldats dévêtus et les frappa en masse de bronchites et de pneumonies. Ce fut une calamité d'autant plus cruelle et déprimante que l'ennemi, manifestement, payait au mal un lourd tribut attesté par de nombreux cadavres pourrissant le long du chemin et hideusement dévorés par les charognards.

On avançait malgré tout au prix de douloureux efforts, traînant un poids lourd de malades. Allait-on échouer au port après tant d'efforts et de sacrifices ?

A M'Bulio, les indigènes nous amenèrent des traînants baonis qui nous apprirent ces faits importants : un drame a éclaté entre les chefs ennemis. Mulamba est mort assassiné. Kandolo a pris sa succession comme comman-

dant en chef. Un fort groupement de Baonis conduit par Saliboko est parti en dissidence vers le Sud-Ouest, tandis que le corps principal a continué sa marche vers le Sud (1).

Les indigènes nous confirmèrent ces renseignements. Pour en avoir le cœur net, une reconnaissance conduite par Derclaye parcourut la piste de Saliboko sur trois étapes. Il évalua la force de ce groupement de 500 à 600 hommes.

Nous continuâmes la poursuite du groupement principal comprenant donc au moins deux bataillons commandés par Kandolo (2) et Kalukula, le premier restant le grand chef. Ce groupement s'avérait environ trois fois supérieur en nombre à celui de Saliboko. La comparaison par le nombre de huttes de part et d'autre permettait cette évaluation.

Les difficultés augmentèrent en raison directe de la hauteur des montagnes, de la profondeur des ravins, des pluies diluviennes glacées, de la nourriture réduite uniquement à des haricots cuits à l'eau et, hélas! du poids douloureux de nos malades, victimes de ce dur climat. Nous préférions la bataille immédiate à tous ces maux. Leur amplification nous eût rapidement mis hors de combat.

Et nous nous trouvions exactement sous l'Equateur!

Enfin, au bout d'une douzaine de jours de marche, le renseignement espéré : « Baonis Karibu » (3), fit courir un frisson de joie sur toute la colonne. L'ennemi était là.

(1) Il nous fut affirmé que Kandolo était un homme de Rumaliza. La dissidence de Saliboko fut une marque de protestation contre l'assassinat de Mulamba.

(2) Selon des renseignements qui nous furent confirmés, ce groupement se reforma en trois bataillons commandés respectivement par Kandolo, Tshamionghé et Kalukula, Kandolo restant le grand chef de l'ensemble.

(3) L'ennemi est tout près de nous.

Les éclaireurs de Beni le montraient sur une montagne où un village flambait.

De toute évidence, il ignorait notre présence en ces lieux, tant les indigènes rendaient bien étanche leur écran protecteur. Mais pour que le secret restât impénétrable, nous ne pouvions plus marcher que la nuit; le ruban de notre colonne circulant le jour à flanc de montagne eût révélé de loin notre présence. La lune, par bonheur, nous servit à souhait, malgré pourtant un temps abominable d'orages glacés qui nous refroidissaient jusqu'aux os. Et nous ne disposions d'aucun bagage, d'aucun effet de rechange. Nos hommes n'avaient pas de couvertures et ne possédaient plus guère comme habillement que leur ceinturon et leur cartouchière sur la mince cotonnade récupérée à Mawambi et maintenant en lambeaux.

En dépit de toutes ces causes de découragement, l'ardeur combative individuelle et la confiance restaient au diapason le plus élevé. Mais il était temps d'arriver au but. L'altitude devenait de plus en plus haute, accusée par la présence du bambou; nos bronchiteux se multipliaient d'une façon désastreuse; enfin la contrée n'avait presque pas de population, donc pas de vivres; il ne nous eût plus fallu quatre jours de continuation de cette angoissante épreuve pour que nous fussions hors d'état de combattre. La nuit, au moment des haltes, il était poignant de voir tous les hommes grelotter et claquer des dents; pourtant ils subissaient encore sans se plaindre ces cruelles épreuves d'endurance. Baridi mbaya gani! Quelle mauvaise froidure! Telle était leur seule protestation contre la nature.

Dans la nuit du 14 au 15 juillet on arrivait enfin au contact immédiat de l'ennemi; le miracle s'accomplissait; on allait le surprendre.

Est-il croyable qu'une troupe nombreuse, poursuivie en terrain découvert pendant quinze jours sur son propre

chemin par des centaines d'hommes acharnés à sa perte, n'ait pas été avertie d'un tel danger ?

Il en fut pourtant ainsi et c'est aux indigènes que nous devons ce bienfait extraordinaire.

Les Baonis sont là, telle est la grande nouvelle tant désirée que le 15 jûillet à 2 heures du matin, Djoko, Lufungula, Kalindula, toujours les mêmes dans le dévouement intrépide et aidés par un fils de Beni et quelques indigènes, nous apportèrent à bout de souffle.

La lune, radieuse comme l'étoile des Mages, guidait nos pas dans la nuit. Ils sont là Karibu, Karibu, insistent-ils tout bas, en étendant le bras dans la direction à suivre, comme si l'on pouvait les toucher de la main et comme s'il y avait eu danger qu'ils pussent entendre.

Nos habiles éclaireurs s'étaient glissés jusqu'à la lisière d'un vaste camp où ils dormaient profondément sans garde, se croyant en parfaite sécurité.

Ces précieuses informations électrisèrent notre colonne. Chacun puisa dans sa musette une poignée de haricots, suprême ressource pour prendre des forces!

Moins de trois cents mètres plus loin un beau clair de lune nous permit de voir à portée de flèche le vaste camp à notre merci.

Ce camp remplissait entièrement, par ses tentes et ses abris divers en feuilles de fougères, une clairière champêtre d'environ trois hectares de superficie, défrichée dans une jungle impénétrable de fougères arborescentes.

Nos hommes devenaient d'une nervosité dangereuse; ils eussent voulu sauter immédiatement sur l'ennemi, comme un lion sur sa proie. Il était difficile de les contenir et ce fut bien pis encore quand une patrouille envoyée pour en reconnaître les accès revint avec deux femmes mangélemas et un boy qui nous apprirent : « beaucoup de femmes mangélemas sont là ».

« Le camp est commandé par Kandolo, chef des révoltés. »

« Sa tente est la plus grande de celles qu'on aperçoit, une grande quantité de cartouches en caisses est amoncelée devant. »

« Un autre camp se trouve un peu plus loin, commandé par Tshamionghé et Kalukula. Il est aussi grand que celui de Kandolo. »

« La lisière du camp » de notre côté est précédée d'un ravin profond. »

« Les Baonis veulent tuer tous les Blancs de Bula Matari et tous les Noirs qui sont avec eux. »

Ils étaient bien précieux ces renseignements, mais bien redoutables aussi. Enlever le camp de Kandolo par surprise ne serait sans doute qu'un jeu. Mais après ? Nous nous trouverions immédiatement avec de faibles forces en face de tous les Baonis réunis, ivres de fureur et de désir de vengeance. Telle était la froide et claire conclusion résultant de ces informations.

UNE VICTOIRE ÉCLAIR AU CLAIR DE LA LUNE.

Nous recherchions la grande bataille, nous l'avions, après avoir fait tout pour mériter de la gagner. Dans le miracle qui nous permettait de surprendre totalement le parti du chef de la révolte il y avait... une paille grande comme une poutre. Ce n'était, ainsi que nous venons de le voir, qu'une demi-surprise.

Nous ne pouvions pas espérer, il est vrai, culbuter à l'improviste d'un seul coup toute la masse principale des rebelles. Et voilà que les circonstances nous incitaient à nous précipiter dans ce qui pouvait être un piège.

Le sort en était jeté; il fallait coûte que coûte aller jusqu'au bout et attaquer d'abord Kandolo, dans une situation telle, pourtant, que nous rejeterions ses forces sur le deuxième camp, distant seulement de quelques centaines de mètres. Et que ferions-nous ensuite contre un

ennemi alerté, plusieurs fois supérieur en nombre et en armement, fou d'orgueil et de vengeance ? (1).

Nous retirer prudemment à la faveur de la nuit, était-ce possible ? Oui en fait, mais moralement, non, mille fois non, rien que pour la seule raison que nos soldats ne le comprendraient pas, nous accuseraient de les avoir trahis et se démoraliseraient au point de devenir une proie facile pour l'ennemi, qui, inévitablement, se précipiterait en masse sur nous en jugeant avec raison notre retraite comme un acte de faiblesse, une fuite.

Avions-nous des chances de victoire ? Oui. Dans leur folle impulsion, les Baonis pouvaient commettre des fautes dont nous saurions éventuellement profiter, nous l'avons déjà dit, pour rétablir en notre faveur l'équilibre des forces. Et si le Destin nous trahissait ? Eh bien nous lutterions jusqu'à la dernière cartouche, afin de mettre l'ennemi lui-même dans une situation analogue. Alors, à la grâce de Dieu ! La fortune sourit aux audacieux. Elle s'était montrée tant de fois notre alliée fidèle et secourable dans les circonstances les plus extraordinaires depuis Avakubi, que nous devions avoir confiance. A présent déjà, elle nous donnait la jouissance d'un magnifique clair de lune équatorial pour faire comme en plein jour nos préparatifs d'attaque, ainsi que la complicité de la chute verticale par gradins, de quarante mètres de hauteur totale, d'une rivière que nous appelions la Lindi et dont le mugissement profond couvrait tous les bruits que nous pouvions faire imprudemment. Enfin, l'étude des accès du camp, grâce encore à la brousse, permit aux chefs des pelotons d'attaque de reconnaître, sans alerter l'ennemi, les moyens de franchissement du dangereux ravin.

(1) En réalité les deux groupements signalés se trouvaient réunis par un troisième qui s'étirait entre eux le long du chemin. Toute la masse des révoltés se trouvait concentrée dans ces trois camps.

Nous avons bien en main une troupe petite, sans doute, mais dont le dévouement, le courage, l'élan audacieux compensaient l'infériorité numérique.

Il fut difficile de contenir jusqu'à l'heure H, 5 heures du matin, son ardeur belliqueuse et de parer au danger d'imprudences qui en résultait.

Voici les dispositions d'attaque : à 5 heures la compagnie Derclaye-Sauvage, renforcée par un peloton de la compagnie Sannaes-Friart, devait être entièrement déployée, quatre pelotons sur le bord ennemi du ravin, deux en crochet enveloppant à droite. Simultanément, les six pelotons ouvraient le feu rapide sur le camp à un signal de clairon (schéma n° 1.)

Si l'éveil était donné à l'ennemi avant le déploiement total, les pelotons déjà en ligne ouvraient le feu et les autres y participeraient dès leur arrivée en place.

En cas de fuite, l'ennemi serait poursuivi à la bayonnette jusqu'à la lisière opposée du camp. Celle-ci ne pouvait être dépassée.

Le reste de la compagnie Sannaes-Friart et les deux pelotons Djoko-Lufungula devaient rester à ma disposition.

Notre campement, où resteraient les femmes, les malades et les indigènes, devait être mis en état de défense sous la garde de Kimpe.

La ruée eut lieu exactement à 5 heures. Ce fut une surprise complète, et un beau spectacle au clair de lune. Au signal d'un clairon un feu roulant éclata à bout portant. Le camp croula tout entier, tentes en toile et abris en feuilles de fougères furent à plat en un instant, comme un château de cartes. Le monceau de cartouches seul restait en relief.

Pris d'une panique folle, les Baonis s'enfuirent vers le camp suivant, poursuivis à outrance jusqu'à la limite assignée. Là une faible résistance s'organisa, mais prise sous des feux convergents elle ne put tenir.

Au bout d'un quart d'heure à peine, le camp tout entier de Kandolo était en notre possession avec une masse énorme de butin dont le précieux tas de cartouches et... les femmes.

Nos soldats, rendus littéralement fous de joie par ce succès rapide et facile, devinrent ingouvernables. Ils s'élançèrent sur le butin qu'ils ramassaient à pleines brassées, par gros ballots et caisses pesantes. Toutes nos tentatives, pourtant énergiques, actives et ferventes, restèrent vaines pour les ramener à une saine appréciation du danger où nous nous trouvions : la présence d'un deuxième camp tout proche (1).

Et ce fut une bien autre scène encore quand leurs femmes, prisonnières de l'ennemi, s'étant libérées, accoururent en criant leur joie délirante. Elles n'avaient pas perdu la tête, elles. Portant des gros ballots de butin dont les Baonis les avaient chargées comme des bêtes de somme et qu'elles coltinaient depuis le lointain Ituri, elles venaient les déposer en plein milieu des groupes tumultueux formés par les soldats victorieux. A cette vue, ce qui restait de saine raison à ceux-ci acheva de chavirer.

On avait juré de délivrer les femmes pour se donner du cœur dans l'accomplissement d'un impérieux devoir, de la persuasion, de l'espoir et de la force dans la poursuite d'un succès difficile. Et voilà que le beau rêve, lointain, inaccessible, se muait en réalité immédiate, tangible, lumineuse. C'étaient bien leurs femmes qui leur revenaient, rendues plus belles et plus chères encore par la fortune qu'elles apportaient.

Nous fûmes dans un tohu-bohu indescriptible, tous couraient comme des perdus en criant des noms, des expressions recognitives. Et quand un homme parvenait

(1) Selon nos informations, alors incomplètes, qui nous laissaient dans l'ignorance du camp de Tshamionghe reliant ceux de Kandolo et de Kalukula.

à retrouver sa femme on devine la scène de joie qui en résultait et à laquelle prenaient part, à grands cris, tous les camarades du couple.

Beaucoup parcouraient le champ de bataille en furetant dans les abris écroulés. Ils en rapportaient à pleines brassées les choses les plus hétéroclites, toujours précieuses pour eux.

Et rien ne put empêcher l'arrivée à la curée des femmes des malades et des indigènes laissés au camp de Kimpe; ils mirent le comble à la folie collective. Ces braves gens, surmenés jusqu'au delà de la limite de résistance de leurs forces physiques et morales par tant d'événements tragiques, cruels et contradictoires, se trouvaient trop subitement comblés par cette pléthore de satisfactions profondes. Leur raison ne s'y retrouvait pas. Comment leur rendre un peu de lucidité, trouver un moyen osmotique de leur faire partager le sentiment angoissé que nous étions en plein danger mortel, que les Baonis se trouvaient à quatre pas de là, en masse écrasante, se préparant à tomber sur eux comme la foudre, que nous restions par leur faute au bord d'un abîme béant où nous allions rouler jusqu'au fond ?

— Des Baonis, Wapi (où donc ?) Ils ont tous fui les Baonis, il n'y en a plus, répondaient-ils.

Et leurs yeux brillants, éperdus dans une face hilare, disaient leur hallucination. Il ne fallait pas un quart d'heure de cette funeste ivresse pour que nous fussions tous anéantis.

Nous avons tout à l'heure mis l'accent sur notre chance. Elle ne nous abandonna pas dans cet extrême danger. Encore une fois elle se manifesta d'une façon imprévue, providentielle : c'est le chant d'un coq saluant l'aurore qui nous tira d'embarras.

LE CHANT DU COQ.

Les impondérables sont souvent plus subtils comme agents moteurs de nos actions que les forces physiques et morales auxquelles nous sommes habitués ou que nos intérêts matériels les plus chers.

A cette époque déjà reculée, rien ne se faisait parmi nos populations indigènes sans la consultation préalable du fétiche, d'amulettes ou d'augures tous supposés dispensateurs de pouvoirs magiques puissants.

L'alerte que nous cherchions à provoquer chez nos soldats par nos instances les plus ferventes fut réalisée instantanément par un chant de coq saluant l'aurore.

Ils avaient apporté avec eux, depuis Avakubi, un coq fétiche dont le cri, selon une profonde conviction qu'ils puisaient dans le mysticisme de leurs croyances ancestrales, devait leur indiquer le moment précis où il fallait, où ils devraient se ruer sur l'ennemi pour remporter une victoire certaine.

Toute une bataille venait d'avoir lieu sans l'émouvoir, ce coq béni, parce que ce n'était pas l'heure de son réveil.

Et voilà que, bien opportunément, il venait annoncer la guerre au moment où ils la croyaient finie.

Comme au coup de baguette qui met subitement fin à un bruyant orchestre, tous se turent et se regardèrent interdits : un éveil psychologique subit les tirait de leur engourdissement hypnotique.

— Le coq a chanté, la guerre est là, aux armes! commandèrent des voix impérieuses.

— Vite à vos postes les hommes, partez les femmes!

— Rassemblement, appelèrent bientôt de leurs postes de combat les chefs d'unité.

On n'osait employer le clairon, dont les sonneries, connues des Baonis, leur eussent donné des indications sur nos intentions.

La tour de Babel s'évanouit, la magie opéra : en deux minutes et en silence tous furent rangés en ordre de bataille sur les positions choisies.

Le jour à peine levé éclaira encore un autre spectacle non moins émouvant : un moutonnement de gros ballots multicolores ondulait au-dessus de la brousse. C'étaient les femmes, elles aussi devenues silencieuses et dociles, qui s'en allaient vers l'arrière, ployant sous le faix du plantureux butin pris à Kandolo.

— C'est bien vrai, nos femmes sont là, murmuraient les soldats repris par l'extase et la magie.

— Mais oui, ce sont bien elles, mais pour ne pas les reperdre, il faut bien vous battre.

— Nous ne les reperdrons plus, Bwana, répondaient-ils en brandissant leurs armes d'un geste énergique, éloquent.

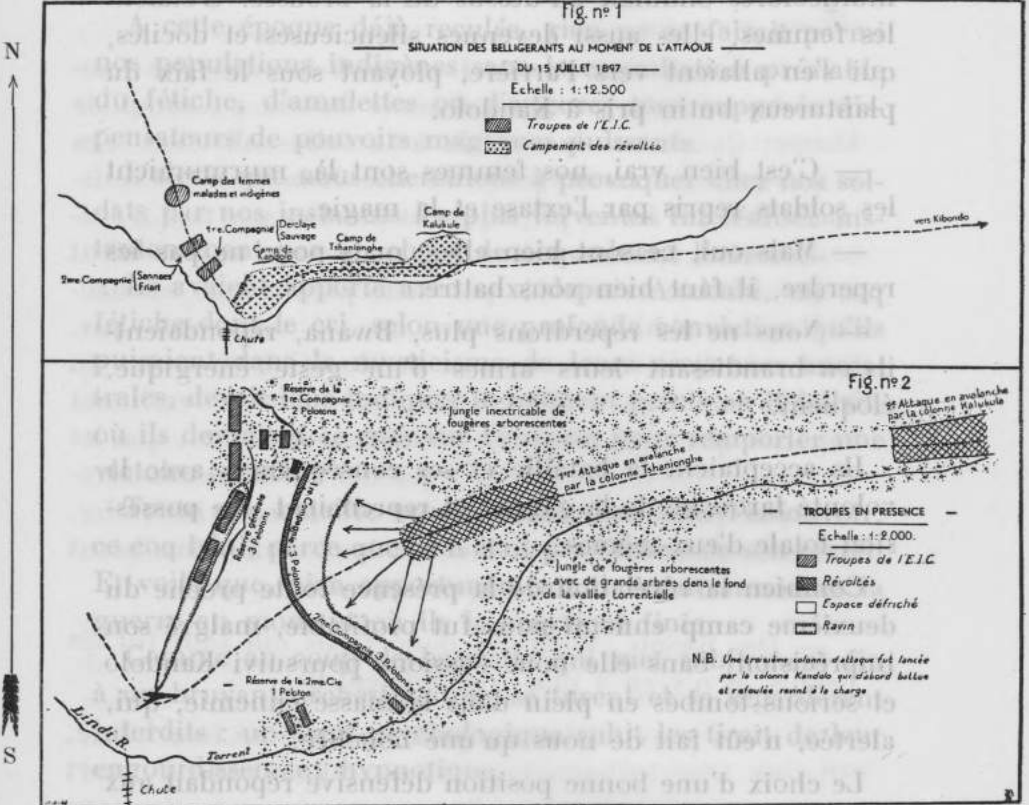
Ils acceptaient la bataille et ses conséquences avec la volonté farouche de la gagner et reprenaient une possession totale d'eux-mêmes.

Combien la révélation de la présence toute proche du deuxième camp ennemi nous fut profitable, malgré son imprécision ! Sans elle nous eussions poursuivi Kandolo et serions tombés en plein dans la masse ennemie, qui, alertée, n'eût fait de nous qu'une bouchée.

Le choix d'une bonne position défensive répondait aux nécessités immédiates du moment, à condition d'aller vite, car l'ennemi, exalté lui aussi jusqu'au délire par la colère, allait se jeter sur nous avec une fougue vengeresse déchaînée.

Le chant du coq venait à peine de nous rendre le sens des réalités, qu'une fanfare éclatante de clairons et des clameurs innombrables remplirent la vallée, annonçant l'arrivée toute proche, à portée de voix, d'une avalanche

La tour de Babel s'évanouit, la tragédie opéra : en deux minutes et en silence tous furent rangés en ordre de bataille sur les positions choisies. Les soldats s'alignèrent sur les points d'attente encore un autre spectacle non moins émouvant : un mouvement de gros ballons.



guerrière. Mais nous occupions déjà de solides positions d'attente où chacun s'organisait pour le mieux et pour le pire en utilisant les aspérités du sol nu pendant que, imperturbable, le coq continuait de chanter.

LA BATAILLE DE LA LINDI.

Le champ de bataille qu'il avait fallu choisir en quelques minutes au pied levé était donc l'îlot champêtre, d'une superficie de quelques hectares, d'où nous venions d'expulser Kandolo. Il se limitait au Nord par une jungle impénétrable de hautes fougères arborescentes. A l'Est par la même jungle renforcée d'arbustes et d'arbres. Au Sud par le fossé profond d'un petit torrent. A l'Ouest par le ravin peu accessible que nous venions de franchir. Un sentier indigène le traversait, descendant diagonalement du Nord-Est au Sud-Ouest, selon une pente de 15 à 20° vers le torrent. On n'y pénétrait que par ce sentier, qui, du côté Nord-Est, empruntait un défilé assez étroit avant d'y déboucher comme par un goulot.

C'est par là qu'arrivait l'ennemi.

Nos lignes, fortement arc-boutées à leurs ailes à la jungle inextricable, s'incurvaient en arc de cercle ayant la sortie du défilé comme centre avec un rayon de moins de cent mètres.

L'ennemi, dont nous estimions les forces quatre à cinq fois supérieures en nombre et en armement aux nôtres, ne pouvait nous attaquer que de front et devait à cette fin déferler en formation massive à courte distance devant nos lignes bien postées pour le recevoir.

Notre position, très forte, par tous ces avantages, péchait par des défauts en apparence capitaux : elle n'avait pas de profondeur ni de ligne de retraite facile autre que le précaire sentier indigène et elle était dominée par le terrain où l'ennemi allait arriver. Nous risquions, en cas de revers, d'être pris dans ce champ clos

comme dans une souricière. Enfin, la défensive en rase campagne présente toujours le plus terrible des dangers : la panique. Nous acceptions délibérément tous ces inconvénients. Nous ne battrions en retraite à aucun prix. C'est un mot que nul ne pouvait prononcer sans être traître. La retraite signifiait pour nous la mort. Alors il valait mieux mourir à son poste de combat. Tous les Blancs, un fusil à la main, y donneraient l'exemple de l'ardeur guerrière. Du reste, tous nos soldats étaient convaincus de notre invincibilité, et pourvu qu'ils tinsent, nous ferions le reste. Tenir était pour tous le secret de la victoire, une nécessité profondément ancrée dans les cœurs et les volontés.

Tel est, encerclé d'obstacles, le champ clos où allait peut-être se décider l'avenir de l'Etat Indépendant du Congo.

Tels étaient aussi les champions qui allaient s'y affronter dans une lutte à mort.

Voici notre dernière recommandation pathétique :

— Nous avons repris vos femmes à l'ennemi. Pour ne pas les reperdre et pour délivrer à jamais vos villages des Matamatambas chasseurs d'esclaves, vous devez tenir vos postes sans jamais les lâcher d'un seul pas en arrière.

— Nous ne les reperdront pas ! Nous ne lâcherons pas ! réaffirmaient-ils avec une inébranlable résolution.

Pensant à Clovis invoquant le Dieu de Clotilde, je murmurai : Seigneur, qu'il vous plaise qu'ils tiennent et que nous puissions faire le reste !

Ils traduisirent leurs consignes et leurs sentiments par ce slogan doublement répété : « Apana watsha, apana watsha » (nous ne lâcherons pas), comme pour s'affermir dans la volonté de tenir plantés au sol comme des bornes de pierre.

Bientôt, à travers les vociférations d'une masse humaine qui s'approchait en ouragan, nous entendîmes distinctement ce défi : « Nous venons prendre les Blancs par la main, nous les tuons ensuite à notre manière ». Ils accouraient avec la présomption d'une victoire facile et complète.

Nos soldats leur répondirent d'eux-mêmes sur le même ton : « Venez, on vous attend ! ». Puis un redoutable silence précéda le grand fracas inexorable.

Quel moment solennel que ces quelques secondes d'attente d'un destin inéluctable ne présentant que cette alternative : la victoire ou la mort !

Enfin, le déferlement audacieux lancé comme la charge effrénée d'une puissante cavalerie surgit du défilé en une longue et épaisse colonne ayant une vingtaine d'hommes de front et fonça tout droit sur notre centre. De notre côté la fusillade crépita, terrible, impitoyable, creusant de grands vides dans les rangs des Baonis. Ceux-ci, dans leur incroyable impétuosité, enjambaient leurs morts sans s'arrêter. Mais les pertes qu'ils continuèrent à subir sous nos feux croisés furent si cruelles, qu'ils ne purent arriver en force à leur but et durent se contenter d'établir, grâce à la fumée épaisse de la poudre, une ligne de combat continue devant la nôtre.

C'était à la fois pour eux un succès et un très cruel revers. Le succès eût même été très grand comme résultant d'une manœuvre destinée à permettre à une seconde colonne en liaison avec cette attaque de déboucher du défilé à l'abri d'un écran protecteur puissant. En réalité cette colonne avait manqué son but, en subissant des pertes effrayantes. Elle resta clouée au sol en grande partie jusqu'à la fin de la bataille. Toutefois elle marquait un avantage en nous obligeant contre elle à un combat de position. Nous ne pûmes plus contrebattre avec la même efficacité la sortie du défilé quand une deuxième colonne, plus forte encore que la première, se

présenta pour en déboucher dans le même but : charger tout droit sur notre centre. Elle y réussit et l'enfonça en entraînant avec elle dans son impétuosité la partie de la première qui faisait face à la compagnie Sannaes-Friart. Notre ligne de feu se trouva coupée en deux. De ce fait notre deuxième compagnie fut nettement encerclée entre cette poussée et la jungle. Dans ce danger redoutable nos soldats crièrent avec force leur mot d'ordre et de solidarité « Apana watsha », auquel ils ajoutèrent ce défi : « Siyé watus na Bwana Ndéké » (1), et cela signifiait « Courage et confiance, nous tenons, nous tiendrons avec notre chef ».

La bataille par le soutien du clairon battait son plein aussi âprement que celle par les armes.

Le clairon transmettait les ordres du commandement en unissant et en coordonnant tous les efforts, tous les courages. Lufungula et sa clique, debout au milieu du carnage, sonnèrent éperdument « la charge » pour faire refermer la brèche. Deux pelotons de réserve, un de chaque compagnie y suffirent. L'opération se fit avec un tel cran, tant de la part des soldats que de celle des gradés et des Blancs qui les entraînaient, que les spectateurs, en l'occurrence les autres pelotons de réserve et les lignes ressoudées, en trépignèrent d'enthousiasme, en criant plus fort encore leurs slogans de solidarité.

L'intrépide lieutenant Sannaes tomba en pleine action grièvement blessé de deux balles d'Albini. Derclaye, Sauvage et Friart avaient aussi été blessés, mais sans être mis hors de combat.

Quel succès ! Nos lignes se trouvaient rétablies et nous encerclions à présent presque parfaitement la colonne ennemie, entre la compagnie Sannaes-Friart, qui avait imperturbablement fait demi-tour sur place, et nos pelo-

(1) « Siyé watus na Bwana Ndéké » se traduit par « nous sommes les hommes de Bwana Ndéké ».

tons de réserve, contre lesquels la tête de colonne ennemie était venue buter à la faveur de la fumée épaisse qui pesait au sol. On se fusilla en pleine figure et je ne dus sans doute mon salut qu'au sublime dévouement de Djoko, qui s'immola pour me couvrir le corps : il tomba à mes pieds, la tête fracassée, en m'éclaboussant de son sang généreux. Son sacrifice héroïque exalta encore le courage des soldats présents, qui, bien postés pour recevoir ce choc, ne plièrent pas, décimèrent les assaillants et les refoulèrent. A ce moment nos lignes de bataille présentaient ce curieux dispositif : la compagnie Derclaye-Sauvage luttait face en avant contre le reste de la première colonne ennemie, la compagnie Sannaes-Friart combattait face en arrière contre la deuxième qu'elle prenait à revers, tandis que trois pelotons de réserve l'attaquaient de front et de flanc. Ainsi mise en très mauvaise posture et subissant des pertes sévères, elle chercha à s'accrocher au sol et à nous faire face de toutes parts. Son élan était brisé, refoulé. Les pertes qu'elle continuait de subir sous nos feux croisés devinrent telles qu'elle dut chercher refuge sous le couvert boisé de la vallée du petit torrent.

Nos soldats, admirables de sang-froid, d'endurance, de ténacité opiniâtre, venaient de battre deux redoutables groupements : le premier commandé par Tshamionghé et le second par Kalukula. C'est le manque de coordination entre ces deux attaques qui nous avait permis de les vaincre successivement ⁽¹⁾.

Était-ce fini ? Non, hélas ! Nous prenions les dispositions nécessaires pour achever, croyions-nous, de battre les restes de la première colonne ennemie restée en ligne face à la compagnie Derclaye-Sauvage, quand une troi-

(1) C'est par des prisonniers et des femmes du groupement de Tshamionghé que nous apprîmes que celui-ci était campé entre Kandolo et Kalukula et que c'est lui qui avait mené la première attaque.

sième avalanche s'annonça dans le défilé, selon le même processus que les précédentes.

Cette fois c'était le groupement de Kandolo, le vaincu du matin, qui venait chercher vengeance de sa défaite, croyant arriver à point pour nous donner le coup de grâce.

Nos lignes et nos réserves furent vite rétablies sur leurs positions précédentes : elles avaient fait leurs preuves de solidité.

Mais nous n'avions plus guère de cartouches autres que celles prises au même Kandolo. Il fallut les distribuer dare dare et l'on récupéra en outre celles des morts et des blessés.

Cette troisième colonne se rua sur nous avec la même tactique torrentueuse que les précédentes et en suivant la même direction, vers le même but.

C'est donc encore notre centre qui reçut son formidable coup de boutoir. Elle le submergea et le perça comme à l'emporte-pièce, puis alla se heurter de nouveau à nos réserves, avec la volonté fougueuse de passer outre en les écrasant de même et de nous prendre ensuite à revers selon la méthode africaine.

La même tactique qui nous avait si bien réussi contre Tshamionghé et Kalukula fut renouvelée avec un succès égal. Imperturbablement la compagnie Sannaes-Friart refit demi-tour sur place et fusilla l'assaillant dans le dos.

Les pelotons de réserve mis en action pour contenir cette ruée en front et en flanc furent assez heureux de l'arrêter, de la tailler en pièces et de la repousser dans le plus grand désordre vers le lit du torrent, où elle alla rejoindre la précédente; elle y fut poursuivie vigoureusement. Lufungula et sa fanfare sonnèrent éperdument : « Tous ensemble, en avant ».

En avant, maintenant, tous ensemble et sur toute la ligne.

La compagnie Derclaye-Sauvage avait encore un peloton de réserve qui commença le mouvement sur le flanc droit ennemi en ayant d'abord comme objectif de marcher sur le débouché du défilé. Elle avança d'abord lentement et sûrement. Sur tout le front l'ennemi s'accrochait au sol désespérément. C'est au moment où la première compagnie allait arriver à son but, que les clairons baonis, qui jusque-là, sans arrêt, avaient soutenu de leur côté le battement du pouls et du cœur de la bataille, se turent, cependant que Lufungula et sa clique continuaient de sonner à perdre haleine. Cela signifiait pour nos soldats la défaite de l'ennemi et aucun ne s'y trompa.

Simultanément, de toutes les bouches jaillit le cri enthousiaste de victoire : Wana kimbia ! Ils fuient !

Nous avons gagné la sanglante bataille de la Lindi et tiré l'œuvre coloniale d'un bien mauvais pas.

Et comme si le Dieu des combats lui-même avait voulu nous en donner la plus émouvante des preuves, toutes les femmes Mangélemas et autres, prisonnières des groupements de Tshamionghé et de Kalukula, arrivèrent en chantant, porteuses comme les précédentes de gros ballots contenant les dépouilles opimes des Matamatambas. Elles aussi criaient éperdument : « Wana kimbia mbio ! »

Traduction : « Ils fuient, ils fuient en vitesse ».

La compagnie Derclaye-Sauvage, ayant pris de l'avance, fut chargée de la poursuite avec ce qui nous restait d'hommes valides. Elle ne trouva déjà plus personne dans les camps ennemis et arriva sans rencontrer de résistance jusqu'au village de Kibondo, situé sur une haute montagne, à quelques kilomètres à l'Est.

Après avoir constaté que l'ennemi s'enfuyait en empruntant tous les chemins conduisant dans les montagnes bordières du Sud-Ouest du lac Edouard, elle abandonna la poursuite, étant du reste exténuée et hors d'état

de continuer. Elle avait constaté que les deux camps ennemis n'en formaient en réalité qu'un seul, reliés par une forte ligne de campements tout le long du défilé : cette ligne de campements était celle du groupement Tshamionghé. Elle avait fourni la première colonne d'attaque.

L'expérience que nous avions des choses d'Afrique nous permettait de faire cette hypothèse : l'ennemi, battu sévèrement et dispersé va chercher un endroit riche en vivres, où il se terrera durant de longs mois en se désagrégant.

Il avait abandonné, rien que sur le champ de bataille, quatre cents tués; on pouvait évaluer à autant ses grands blessés; ses pertes en munitions devaient être voisines de l'épuisement. Enfin, nous lui enlevions ses femmes, ses bagages, ses fétiches, de nombreux drapeaux, une quantité considérable d'armes et de munitions (1).

Le Goliath, ivre de carnage, qui menaçait du martyre Bula Matari et tous ses serviteurs, se trouvait réduit à se cacher dans un dédale de hautes montagnes. Il y resta six mois sans qu'on entendît parler de lui. Il y eût séjourné davantage sans doute, si une colonne de nos soldats, réorganisée par Dhanis et placée sous le commandement de Doorme, n'était allée le relancer (2).

Faut-il dire que nous nous trouvions nous-mêmes fort mal en point ? Nos pertes en tués et grands blessés se chiffèrent d'abord à quatre-vingts, puis à cent vingt, soit proportionnellement les mêmes que celles des Baonis, du moins selon ce que nous avons pu en compter chez ceux-ci.

Mais nos malades des voies respiratoires, de la fièvre du Kimputu, de la dysenterie, de la fièvre tout court, se comptaient par centaines. Quelle douloureuse plaie

(1) Leur drapeau était aux couleurs rouge et blanc, sous lesquelles les Matamatambas de Tippto-Tip avaient envahi le Congo.

(2) Voir *Le Prix d'un Empire*, par le Dr J. MEYERS.

d'Égypte! Il faut savoir, à leur honneur, que presque tous avaient voulu participer à la bataille et que ce vaillant coup de collier marquait l'ultime possibilité de leur effort. Enfin, il nous restait cent cinquante hommes à peu près valides pour soutenir le lourd poids mort de près de quatre cents blessés et malades.

Pourtant, dans toute cette misère on aurait cherché en vain un seul plaignant. Le bonheur de la victoire effaçait tous les maux passés et présents. Tous, même les grands blessés, avaient le cœur gonflé uniquement de joie et de légitime orgueil.

Quand fut achevée l'émouvante cérémonie de l'inhumation de nos héroïques tués, au milieu desquels on avait placé le vénéré Djoko, afin qu'il restât leur chef durant l'éternité, et que, sans manquer de respect à leur glorieuse mémoire, on put débiller les prises de guerre, ce fut un éblouissement sans pareil.

Que répondre à la députation des gradés venus nous demander ce que nous voulions prendre du butin ?

Nous leur répondîmes plus brièvement : Rien, les drapeaux et les fétiches seulement.

Ce fut un enchantement que nous partageâmes en présidant à la distribution. Et voilà qu'on découvrit, dans l'énorme amoncellement des prises, les équipements qui avaient été perdus par Derclaye, Friart, Kimpe, Reewers, le baron Dhanis... La grande tenue d'Inspecteur d'Etat avec épée et casque empanaché dans laquelle Mulamba et Kandolo s'étaient pavanés fut extraite d'une malle au milieu de la joie générale. La femme-fétiche, le grand fétiche de la rébellion et une douzaine de drapeaux des révoltés provoquèrent également l'enthousiasme.

Au fur et à mesure que chacun recevait une part, qui le rendait à ses propres yeux l'homme le plus riche de la terre, l'allégresse croissait en exaltation. Les malheureux d'hier, les deuils de la bataille, les souffrances d'aujourd'hui, les grands blessés, les misères, les fatigues, tout

cela se trouvait relégué à l'état de cauchemar lointain, éclipsé par un clair et heureux réveil au soleil resplendissant de la Victoire!

Le sergent Ngoudjé, grand blessé de la catégorie de ceux qu'on a depuis appelés pittoresquement « les gueules cassées », était sorti de la bataille avec des blessures affreuses : une balle lui avait traversé la figure en lui blessant la langue. Une dent, chassée violemment par le projectile, était allée se loger entre l'oreille et la tempe, où son extraction laissait une nouvelle blessure, et toute sa tête enflée ressemblait à une énormealebasse.

Dans sa part de butin se trouvait une belle tenue militaire anglaise à tunique écarlate, toute neuve, dans laquelle il éprouvait un plaisir visible à s'exhiber.

— Comme tu es beau, Ngoudjé! Comme ce costume te va bien! lui dis-je.

— Oh oui Bwana, je suis content; quelle bonne guerre, hein! articula-t-il difficilement de sa langue tuméfiée et avec un sourire qui jurait dans sa face ravagée.

Il nous fallait donc bien vite remettre de la santé physique à cette exubérance morale, à cette satisfaction qui émanait d'eux avec une force rayonnante, communicative et qui faisait taire la douleur en la dominant.

La région hospitalière de Beni nous permit de refaire notre troupe, puis de regagner ensuite Avakubi, où, en plein centre arabisé, nous voulions affirmer à nouveau la puissante et la pérennité de Bula Matari. C'est là que nous pouvions le mieux remettre sur pied une force combattante suffisante pour continuer la lutte, s'il le fallait, là encore que nous rétablirions le plus facilement nos liaisons avec les forces réorganisées dans le même but par le baron Dhanis sur le Lualaba. Enfin, c'est d'Avakubi que nous gagnerions le plus rapidement, par les lignes d'opérations traversant la grande forêt, une région quelconque où l'ennemi manifesterait des velléités d'ac-

tivité. La grande sylve et ses difficultés ne nous épouvantaient pas. Tous nos soldats y étaient nés et s'y trouvaient comme des poissons dans l'eau.

Sannaes et Sauvage, avec leurs pelotons, les blessés et les malades furent désignés pour réoccuper Béni avec juridiction illimitée en tous sens, sauf par la frontière. En fait c'est à Sauvage que revint le rôle actif de la mission de pacifier la contrée, en attendant le rétablissement complet de son chef, dont les dévoués Pères Blancs de Notre-Dame des Neiges voulurent bien se charger et qui y réussirent. Qu'il me soit permis de leur exprimer ici mon souvenir le plus respectueusement reconnaissant.

A l'appui de cette garde vigilante, nous pûmes regagner Avakubi. La guérison de nos malades portait notre effectif disponible à trois cents hommes ayant encore chacun trois cartouches !

Le succès engendre la sympathie, la confiance, l'émulation, l'enthousiasme, l'oubli des misères. A ce dernier point de vue, son éclat éclipsa notre totale pauvreté en approvisionnements de toute nature. A notre départ d'Avakubi, il n'y avait rien de rien, ni pour payer leur solde, ni pour les vêtir et, à leur retour, pas davantage. Dire qu'ils ne pensèrent pas à s'en plaindre serait exagéré. Mais il fut facile de leur faire admettre qu'ayant fait une bonne guerre, ils avaient le temps d'attendre.

Le prestige de Bula Matari n'en fut pas diminué. Il était remis et restait au beau fixe; rien ne pouvait amoindrir la joie explosive et communicative qui leur venait de la victoire. Quand les populations de l'Aruwimi, de la Lindi et de la Tshopo surent que nous étions revenus à Avakubi auréolés par la victoire et qu'elles n'avaient plus à trembler devant un retour des Matamambas, elles nous envoyèrent de jeunes et forts garçons qui entendirent avec ravissement les récits enthousiastes des exploits de leurs frères et qui sollicitèrent

l'honneur d'être nantis des fusils que nous avions pris aux Baonis.

Étant rentrés à Avakubi le 27 septembre, nous avions déjà, au 1^{er} novembre suivant, reformé une belle colonne expéditionnaire de 700 hommes, non compris les garnisons envoyées vers Irumi avec les lieutenants Donckier de Donceel et Dineur, qui m'avaient été envoyés en renfort; ainsi se trouvèrent rétablies en trois mois à peine la paix et la sécurité dans toute l'immense contrée située entre les Falls et le N.-E. de la Province Orientale, jusqu'aux lacs Albert et Edouard.

Mais pour 700 hommes nous n'avions plus guère qu'une à deux cartouches par fusil et il fallait bien exercer nos recrues au tir !

Nous ne pouvions plus avoir la ressource d'en prendre à l'ennemi, et pour nous remettre dans le sentier de la guerre il était urgent d'en recevoir suffisamment des Falls. C'est dans cette attente fébrile que nous reçûmes d'abord l'ordre d'occuper le Sud de l'Enclave de Lado, ce qui était déjà en partie fait, puis celui envoyé directement par le Roi d'aller participer avec nos troupes à la campagne du Nil et de rallier Redjaf par le chemin le plus court.

Chaltin, avec la colonne de l'Uele, s'était glorieusement emparé, le 17 février, de Redjaf. L'ennemi restant menaçant devant ses troupes décimées par les combats, il fallait les renforcer au plus vite; cette mission nous était confiée. Mais ceci est une autre histoire et nous devons nous borner ici à la campagne de la Lindi, que nous avons menée *ad usque extremum*, c'est-à-dire jusqu'à l'extrême limite de nos moyens matériels et vitaux.

Les Matamatambas s'étaient fort bien battus, rendons-leur cette justice. Mais nos soldats avaient été plus forts encore en acceptant de mourir jusqu'au dernier et de combattre jusqu'à la dernière cartouche, pour sauver leurs foyers et l'État du retour des odieux esclavagistes !

C'est cet esprit de sacrifice dont les Blancs leur avaient donné l'exemple qui nous permit de tirer Bula Matari d'une aventure bien dangereuse pour son existence.

EPILOGUE.

Le Gouvernement de la Colonie voulut immédiatement nous donner des marques de sa satisfaction.

Le lieutenant Sannaes fut nommé chevalier de l'Ordre Royal du Lion. Les sous-lieutenants Derclaye, Friart, ainsi que les sous-officiers Sauvage, Kimpe et Reewers reçurent la médaille du même ordre. Tous nos soldats furent décorés de la médaille militaire.

Enfin, je reçus moi-même la chevalerie de l'Ordre de l'Étoile Africaine et fus cité en ces termes à l'ordre du jour de la Colonie, mérité par tous, Blancs et Noirs :

« Le Capitaine-Commandant de 1^{re} Classe Henry (J.B.J.), qui s'est déjà distingué pendant la campagne arabe, est porté à l'ordre du jour pour l'initiative hardie qu'il a prise en poursuivant avec des forces notablement inférieures en nombre des troupes en état de rébellion contre l'État, et pour la valeur dont il a fait preuve dans le combat décisif qu'il a livré aux révoltés. »

Le Gouverneur Général ff.

(s.) E. Wangermée.

Les forces formant la plus grande masse de la rébellion avaient, en plusieurs combats décisifs, été arrêtées en pleine course frénétique, décimées et dispersées. Les débris de leur corps principal formèrent six bandes qui pendant près de six mois restèrent campées dans les montagnes bordières du lac Edouard. Notre plan d'Avakubi avait reçu une exécution complète et victorieuse.

Telle fut en quelques mots la campagne de la Lindi.

Cinquante ans ont passé. Dans le recul du temps, je vous revois, chers compagnons de gloire et de misère : Sannaes, Derclaye, Friart, Sauvage et aussi Kimpe, Baras et Reewers, dans l'ardeur de votre généreuse jeunesse, de votre foi dans l'OEuvre civilisatrice de notre grand Roi, accepter de mourir dans le plus affreux martyre, obscurément et sans regret, si le Destin trahissait votre vaillance.

Le même hommage vous est dû, chers Djoko, Lufungula, Kalindula, Kakalidi, Zonga, Palé, Kilima, Risasi, Bunduki, Amici, Baruti, Ngoudjé, M'Bula, Mokulangandu qui avez su conserver, à travers les péripéties les plus cruelles de la guerre, un courage, un dévouement, une endurance dignes des plus beaux exemples de l'humanité. Et à vous tous admirables soldats qui, vous aussi, avez accepté de mourir pour sauver vos foyers de l'esclavage et venger la dignité humaine odieusement outragée par les chasseurs d'esclaves.

Honneur à vous tous, Blancs et Noirs !

(S.) G^{al} Henry de la Lindi.

D^r L. Motteulle. — Communication concernant :

**a) La Conférence Anglo-Franco-Belge du Travail
tenue à Jos (Nigérie) du 21 février au 1^{er} mars 1948;**

b) Quelques aspects de la Nigérie.

A. — LA CONFÉRENCE.

Immédiatement après la première guerre mondiale, de nombreux problèmes de politique coloniale furent soumis au Bureau International du Travail (B.I.T.) de la défunte Société des Nations (S.D.N.). Ces problèmes s'intéressaient spécialement aux travailleurs indigènes. C'est ainsi que furent adoptées diverses conventions internationales, qui chronologiquement se placent comme suit :

- 1919. Protection de la maternité; Travail de nuit des enfants dans l'industrie.
- 1921. Age minimum pour certains travaux; Examen médical des jeunes travailleurs; Repos hebdomadaire.
- 1925. Réparation des accidents du travail.
- 1934. Travail de nuit des femmes.
- 1945. Travail en souterrain des femmes.

Après la seconde guerre mondiale, le B.I.T., seule activité de l'ancienne S.D.N., ayant continué à fonctionner durant toute la guerre, se réintègre après celle-ci dans l'O.N.U., sous le titre d'Office International du Travail (O.I.T.).

Sous les auspices de cet Office se déroulèrent les Conférences Internationales du Travail à Philadelphie (1944), à Paris (1945), à Montréal (1946) et à Genève (1947), où furent repris tous ces problèmes coloniaux. Dans ces conférences, devant un aréopage où sont représentées une bonne trentaine de nations, dont cinq seulement peuvent

se dire « nations colonisatrices », furent examinées et discutées les « Normes minima de la politique sociale dans les territoires non métropolitains », problèmes tendant non plus seulement à l'amélioration du sort des travailleurs, mais aussi au relèvement économique, intellectuel et moral de la masse des indigènes.

On comprendra qu'il convenait que ces problèmes fussent examinés et traités, par les pays responsables, avec calme et sérénité, en commune et profonde connaissance des conditions locales, c'est-à-dire en dehors des exaltations idéologiques souvent intéressées de certains des nombreux pays sans responsabilité coloniale représentés aux Conférences Internationales du Travail.

Aussi, à l'initiative du Colonial Office de Londres, tout de suite après la Conférence de Paris (1945), fut projetée et amorcée à Paris une réunion de délégués des principaux pays métropolitains responsables, pour l'étude des problèmes relatifs aux colonies subtropicales africaines. La Conférence de Jos en fut la seconde manifestation plus concrète et plus étendue.

La Conférence Anglo-Franco-Belge de Jos réunissait environ 40 délégués et observateurs représentant :

Pour la France : A.E.F., A.O.F., Togo et Cameroun;

Pour l'Angleterre : Nigérie, Gold-Coast, Sierra-Leone, Gambie, Kenya, Uganda, Tanganika, Nyassaland et North Rhodesia;

Pour la Belgique : Congo belge.

On peut dire qu'à cette Conférence ces délégations soulignaient la participation de presque tous les territoires subtropicaux africains entre l'océan Atlantique et l'océan Indien. Manquaient cependant, et j'en ignore la cause, des représentants des deux grands territoires portugais africains : Angola et Mozambique.

Parmi ces délégations, une douzaine de membres non officiels représentaient les employeurs et les travailleurs; ces derniers comptaient 6 syndicalistes noirs.

Le but d'une telle Conférence n'est évidemment pas de conclure des conventions internationales, ni non plus de se faire de mutuelles recommandations, mais seulement d'étudier ensemble les méthodes les plus efficaces, compte tenu des conditions locales, à relever le standing de vie de toutes ces populations bantoues et de se communiquer les moyens employés et les résultats obtenus.

Les questions soumises à l'examen de cette Conférence sont les suivantes :

1. Organisation et fonctions du Service d'Inspection du travail;
2. Relations de ce Service avec le Syndicalisme indigène;
3. Méthodes de fixation des salaires;
4. Sécurité sociale des travailleurs;
5. Éducation technique et professionnelle;
6. Échanges d'informations entre ces diverses colonies africaines.

Les débats furent conduits dans un large esprit de mutuelle compréhension non seulement entre les pays, mais aussi entre délégués officiels, délégués employeurs et délégués travailleurs.

Je ne puis mieux en résumer les résultats qu'en donnant ci-après le communiqué publié des conclusions finales de la Conférence.

Communiqué. — La Conférence :

« reconnaît que, compte tenu des différences de structure et de conditions locales d'application, les politiques mises en œuvre présentent des tendances comparables;

» reconnaît en particulier le rôle constructif d'un syndicalisme africain pleinement représentatif des intérêts des travailleurs;

» reconnaît la part importante de la formation pro-

fessionnelle dans l'élévation du standard de vie des sociétés africaines:

» recommande l'amélioration du système de sécurité sociale et l'extension, partout où cela est possible, des systèmes de négociations collectives pour les conditions générales du travail et notamment pour la fixation des salaires;

» enfin, insiste sur le rôle essentiel que doit jouer, dans la mise en œuvre des mesures proposées, une Inspection du Travail dotée d'un statut lui assurant l'autorité morale nécessaire à l'accomplissement de sa haute mission de progrès social. »

En résumé, plus concis et plus précis, nous dirons :

a) Le relèvement du standing par la hausse des salaires et l'application des mesures de sécurité sociale ont pour base l'amélioration du rendement de l'Africain. Celle-ci doit s'obtenir par une éducation plus poussée de la masse et par une éducation professionnelle individuelle bien orientée;

b) Le syndicalisme africain est une protection du travailleur, à condition qu'il soit instruit autant de ses devoirs que de ses droits; l'Inspection du Travail l'y aidera.

En terminant cet aperçu de la Conférence de Jos, je me permets de vous souligner quelques observations personnelles que j'y ai recueillies :

1° La méthode d'application pratique et intelligente employée par les Britanniques pour l'éducation syndicale des Africains : le Colonial Office choisit, dans les Trades-Unions métropolitaines, des candidats à la carrière syndicale coloniale et les y prépare par des études coloniales, spécialement en matière de législation du travail; les candidats acceptés sont engagés par le Colo-

nial Office, versés au Service de l'Inspection du Travail dans une colonie; quand ils y ont fait la preuve de leur qualité de bons fonctionnaires et ont conquis le grade d'Inspecteur du Travail, ils sont transférés au service du syndicat des travailleurs, tout en restant fonctionnaires.

2° La tendance idéologique du Ministère de la France d'outre-mer à vouloir appliquer à tous les habitants de ses colonies toutes les mesures de sécurité sociale accordées à tout Français de la métropole, tendance évidemment irréalisable pour le moment au profit d'une population vaguement recensée et en tout cas peu identifiée.

3° Le résultat instructif qu'a eu pour cette assistance coloniale l'exposé mutuel de méthodes politiques et sociales appliquées, et qu'auront les échanges réguliers de documents par un bureau créé à cet effet, et affirmé si utile, qu'une Conférence similaire a été entrevue pour 1950. Les délégués étrangers ont exprimé le vœu que cette réunion prochaine se fasse au Congo belge, dont la politique coloniale fit bonne figure dans ce milieu.

B. — LA NIGÉRIE.

Enfin, abandonnant l'objet de la Conférence de Jos, permettez-moi de vous entretenir de quelques aspects de la Nigérie.

Géographie.

La Nigérie représente sur la carte d'Afrique un carré reposant par son côté Sud sur le rivage Nord du golfe de Guinée; les territoires qui le bordent sont le Cameroun à l'Est, le Tchad et le Niger au Nord, et le Dahomey à l'Ouest.

Ce carré présente une superficie de 950.000 km², un peu plus du tiers de la superficie du Congo belge, qui couvre une surface de 2.500.000 km².

Ce quadrilatère peut se diviser en 4 zones principales,

dont les caractéristiques diffèrent considérablement :

a) Une *bande méridionale marécageuse*, couverte de palétuviers, longeant la côte sur une largeur de 40 à 80 km. et découpée au milieu de sa longueur par le vaste estuaire du Niger;

b) Une *bande de forêt tropicale dense*, large de 80 à 100 km., coupée de rivières et de rapides, très riche en palmiers élaïs;

c) Un *pays de savane parcourue*, de moins en moins boisée au fur et à mesure qu'on s'avance vers le Nord, où il passe à la vaste plaine herbeuse;

d) Un *grand plateau vallonné*, coupé de quelques escarpements de granit et de grès. Son altitude moyenne est de 650 m.; mais en se dirigeant vers Yola, elle peut atteindre 2.000 m., tandis qu'elle diminue progressivement vers la frontière Nord, où commencent les régions sablonneuses déboisées bordant le désert du Sahara. A l'extrémité S.-E. se trouve le mont Cameroun (4.300 m.): volcan parfois en activité.

Climat.

Sauf sur le plateau, le climat de la Nigérie, comme celui des Colonies de l'Afrique occidentale équatoriale, n'est guère salubre pour les Européens.

Il présente en alternances régulières une saison sèche, d'octobre à avril, durant laquelle passe par à-coups un vent âpre, sec et chargé de minuscules particules poussiéreuses, vent nommé « harmattan », et une *saison des pluies*, qui dure d'avril à octobre, avec une courte interruption en août; petite saison sèche accompagnée de tornades.

Population.

Ce territoire, deux fois et demie plus petit que le Congo, comporte une population presque double de celle du

Congo belge : 19.766.000 habitants, soit 20,4 habitants par km², tandis qu'au Congo on compte 4,4 habitants par km². Telle est la *population indigène*. Quant à la *population blanche*, composée d'Européens surtout et de Syriens, elle compte 5.400 âmes, dont 3.800 résident dans les provinces méridionales.

La Nigérie présente une population indigène plus dense que celles des autres régions équatoriales africaines. On y compte de nombreuses villes de plus de 50.000 habitants; parmi celles-ci, citons Ibadan (387.000 âmes); Lagos (126.000) et Kano (90.000).

Ce sont les provinces du Sud qui offrent la population la plus dense; elle est presque entièrement composée de Yorubas.

De même que les Hamites ont envahi et relevé les royaumes des Grands Lacs de l'Est africain, les Haoussas, venus du Nord, ont envahi l'Ouest africain et spécialement les provinces du Nord de la Nigérie, et y ont implanté leur organisation politique et leur religion musulmane. Actuellement, les Haoussa représentent un tiers de la population des provinces du Nord; on les trouve dans toutes les villes; leurs centres principaux sont les émirats de Sokoto, Katsina et Kano.

Langages : les langages les plus usités dans les provinces du Nord sont haoussa et fulani, et dans les provinces du Sud, yoruba.

Religions : Le Nord est mahométan et le Sud païen. Le christianisme fait assez bien de progrès par l'action de missionnaires de diverses confessions. Il y existe même dans le Sud une « Église Indigène d'Afrique » modelée sur l'Église d'Angleterre, mais permettant à ses membres la polygamie.

Agriculture et industrie.

La plus ancienne source de revenus du sol est la production d'*huile de palme* et de *palmistes*, par palmeraies

naturelles. Actuellement ces palmeraies ont été aménagées ou remplacées par des palmeraies artificielles à partir de pépinières sélectionnées. Les autres produits agricoles importants sont les arachides, le cacao, le coton et les élevages (chevaux, mules, bétail).

Les produits minéraux, exploités seulement depuis l'occupation européenne, sont le *charbon* (mine d'Enugu), le *lignite* (gisements d'Asaba et d'Onitsha), l'*or* (alluvions de Bida), le *Wolfram* (mine de Lirule) et surtout l'*étain* (région de Jos).

Main-d'œuvre indigène.

Toutes ces activités agricoles, minières ou industrielles ont presque toutes été créées et sont gérées par les Européens. Si en partie elles sont contrôlées par quelques puissantes compagnies agricoles, commerciales, industrielles ou minières, il est fréquent qu'elles soient en mains de petits colons blancs. Dans la région de Jos les colons miniers européens exploitant de petits gisements de cassitérite avec 100 ou 200 travailleurs indigènes sont nombreux. Je ne crois pas que ce régime minier soit favorable à un meilleur traitement des travailleurs.

J'ai visité près de Jos une importante mine d'étain exploitée par l'« Amalgamated Tin Mines ». La M. O. I. y est abondante dans la région et surtout dans le Nord de la Nigérie et vient librement s'engager sur les chantiers, parcourant souvent des centaines de milles, dont la grande partie en chemin de fer, pour y chercher du travail.

Si elle est abondante et satisfait aux besoins des activités locales, elle est d'un faible rendement, en partie à cause de son faible état physique général et de son manque de stabilisation à un travail donné, mais surtout à cause de son absentéisme, qui s'élève souvent à 10 et 20 % de l'effectif quotidien.

Il est vrai que les obligations de l'employeur sont assez réduites. Pas de contrat de longue durée, travail à la journée, qui est de 8 heures au maximum, avec 24 jours par mois maximum.

Pas d'examen médical préalable. Il y a dans chaque camp important un abri marqué d'une grande croix rouge où un infirmier indigène donne les soins courants pour les petits malaises et blessures ordinaires, mais c'est le Gouvernement qui assure les hospitalisations. Or la région de Jos compte environ 80.000 salariés indigènes et n'a que deux hôpitaux pour indigènes, situés à 50 milles l'un de l'autre, et d'une capacité totale de 350 lits, hôpitaux d'ailleurs bien équipés aux points de vue matériel et des services.

Les travailleurs à la mine ne reçoivent pas la nourriture en nature : l'alimentation en nature présenterait pour l'employeur des difficultés insurmontables, à cause des règles et restrictions très différentes d'une tribu à l'autre concernant les aliments.

Le salaire comprend donc la rémunération du travail et l'indemnité compensatoire de nourriture.

Le logement est aux frais de l'employeur. Si en Nigérie en général la qualité du logement, les soins médicaux et l'assistance sociale sont assez bien en retard sur l'organisation du travail au Congo, les distractions fournies à la M. O. I. (jeux, cinéma, clubs, bibliothèques, etc.) y sont plus poussées que chez nous.

Politique générale.

Le système de gouvernement est le protectorat. Son histoire est la suivante : l'activité de la « Royal Niger Cy » entraîne de 1886 à 1889 l'extension de l'influence anglaise sur les rivières Niger et Benue, en vue de combattre et supprimer les attaques indigènes contre les navigateurs, ainsi que l'esclavage. Cette compagnie,

créée par Sir George Goldie, adopte le système du gouvernement indirect à travers une administration indigène et garantit la liberté du commerce. En 1900, le gouvernement anglais désigne un Haut-Commissaire de Nigérie, Lord Lugard, qui établit un régime d'administration indigène sous contrôle anglais, se limitant à une orientation morale et économique, de façon à rendre l'Africain indépendant et la vie au village possible. Tel est le but du « Mémoire Politique de Lugard ».

La Nigérie forme avec la Gold-Coast, Sierra-Leone et la Gambie une colonie unique. Le Gouverneur légifère par *proclamations* pour les régions du Nord, plus éloignées et moins occupées, et par ordonnances pour les régions côtières, soumises de longue date à l'influence européenne, mais sous l'approbation d'un Conseil législatif; ces Conseils législatifs sont marqués de la présence d'un nombre considérable de représentants africains.

Dans la littérature qui a paru au sujet du gouvernement indirect dans les colonies, il est courant de citer la Nigérie comme le milieu illustrant le mieux les caractères principaux de ce régime et l'on y conclut d'habitude à la grande commodité d'un tel gouvernement.

Dans la Nigérie du Nord, Lord Lugard rencontra des circonstances particulièrement favorables à l'application de ces principes. Dans les émirats de cette région les conquérants fulani avaient établi des organisations politiques présentant beaucoup de ressemblances avec celles des royaumes musulmans d'Afrique du Nord et d'Asie : autorité centralisée à travers des baillis, assurant un système de recettes par de nombreuses taxes : la dîme agricole (*zakkat*), la taxe sur le bétail (*yangali*), les taxes sur l'artisanat, le commerce, les successions et les marchés, le péage sur les routes de caravanes, etc. Le pouvoir judiciaire incombait à l'émir et à son conseil; mais en principe, seules les affaires de grande importance étaient

traitées par eux; les tribunaux ordinaires étaient présidés par des « alkalis », juges entraînés dans l'application du code « maliki » de la loi musulmane; leurs décisions étaient en dernier ressort appelables au tribunal de l'émir. Il y a donc indépendance de l'émirat, sauf l'intervention d'un contrôle politique du gouvernement anglais et l'application des proclamations centrales, dont les principales furent : en 1900, proclamation de la suppression de l'esclavage; en 1904, ordonnance des recettes de l'Etat; en 1906, ordonnance du système d'impôts; en 1914, proclamation d'amalgamation de la Nigérie-Nord avec la Nigérie-Sud.

Actuellement le Conseil législatif de Nigérie comprend : un secrétaire général, « chief secretary »; un commissaire général pour chaque province; un attorney général; un commandant du régiment de Nigérie; un directeur médical; un directeur de l'éducation; des membres représentant le commerce, les banques, la batellerie, plus quatre membres non officiels.

Parmi les membres africains de ce Conseil, un représente le commerce, d'autres les districts des provinces du Nord et des provinces du Sud.

Comme fonctionnaires indigènes, on comptait en Nigérie en 1938, 37 hauts fonctionnaires aux appointements de 4 à 700 livres, dont 14 médecins, 1 magistrat, 4 secrétaires et 3 techniciens.

Un clergé indigène fut installé en 1921 par examen; en 1934, ce système d'examen fut abandonné.

La Nigérie-Nord a pour capitale Zangerub; la Nigérie-Sud, Vieux-Calabar. Le Conseil législatif réside à Lagos.

Le 24 mai 1948.

A. Wauters. — La nouvelle législation sociale congolaise.

(DISCUSSION DE LA COMMUNICATION FAITE PAR
M. VAN DER LINDEN A LA SEANCE DU 19 AVRIL 1948.)

L'intéressante communication que nous a faite notre confrère M. Van der Linden peut se diviser en deux parties.

La première expose le statut légal des syndicats professionnels et la procédure réglant les rapports entre les patrons et les salariés.

La seconde décrit les institutions mixtes ou paritaires qui, au niveau de l'entreprise, de la région ou de la province, sont chargées de promouvoir le progrès social.

La législation congolaise fixant le statut légal des organisations professionnelles diffère considérablement de celle que nous connaissons en Belgique.

Elle en diffère par ses origines, par sa conception et par sa technique d'application.

Le syndicalisme au Congo belge n'est pas une création spontanée. Il est né de l'intervention d'une volonté étrangère. Celle-ci n'est pas nécessairement en conflit avec celle des futurs syndiqués. Il est dû à l'initiative des organisations syndicales métropolitaines, des syndicats groupant la main-d'œuvre blanche au Congo et des autorités. Il s'agit donc d'un apport extérieur.

Bien qu'on ne puisse, en aucun cas, contester la pureté des intentions de ceux qui ont contribué à l'élaboration de ces textes légaux, on doit bien admettre qu'ils ont été rédigés sous la pression des circonstances. Nous nous trouvons incontestablement devant un cas de procédure législative d'urgence. Comme le fait remarquer M. Van der Linden, les textes ont été pris par ordonnance et non

par décret. Le Conseil Colonial n'a pas été consulté. Il ne m'appartient pas de dire si cette particularité en affaiblit la portée. C'est d'autant plus improbable que la majorité des employeurs y fut favorable.

Il n'est pas douteux que la législation a vu le jour dans des conditions économiques exceptionnelles, à un moment où le marché du travail révélait une demande peu élastique. Il est permis de se demander si ces ordonnances eussent été prises aussi vite et aussi complètement, et si elles eussent eu un cadre aussi étendu si la demande eût été plus souple. La législation que nous étudions fut dominée également par le souci de ramener l'apaisement parmi les masses indigènes. Ceci est incontestable, puisque notre collègue parle même à un certain moment d'un mouvement révolutionnaire. Il croit que l'effervescence locale fut entretenue par des éléments suspects. Il ne faut pas, à priori, écarter cette hypothèse. Mais on n'agit que ce qui peut être agité lorsqu'il y a des causes objectives de mécontentement.

Notre collègue s'étonne des tendances politiques que l'on a observées dans ces mouvements souvent violents qui ont créé autour de cette législation un climat très particulier. Ceci n'est nullement insolite. Tous les mouvements professionnels en Belgique, et l'on peut dire en Europe et même aux Etats-Unis, se sont orientés dans le même sens, malgré les métamorphoses organiques qu'ils ont subies ou volontairement provoquées.

Tous les mouvements syndicaux également, à quelques négligeables exceptions près, ont dû, bon gré, mal gré, envisager la transformation du mode de propriété des grands moyens de production et d'échange. Ils n'ont pu se dérober à l'interrogation que posait devant eux le régime capitaliste. Ils l'ont fait avec plus ou moins d'audace. Mais ils l'ont fait.

Sans s'attarder aux détails des revendications secondaires, dont la légitimité et l'opportunité furent contrô-